Rapport final

Projet collectif - Master Stratégies Territoriales et Urbaines 2016-2017





Mieux vivre ensemble dans le périurbain

- La Revitalisation des Centres-Bourgs du Perche -



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES





Coraline THUAL
Ghézelaine MOUMENI

Kei YOKOYAMA

Tutrice: Mathilde HERVIER

Remerciements

Nos remerciements vont tout d'abord à notre commanditaire, l'équipe de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), à qui revient l'initiative de cet atelier, en particulier à Isabel Diaz et à Aurélie Brossa pour leur bienveillance, leur accompagnement et leur accueil toujours chaleureux dans les immenses tours de La Défense.

Nous tenons à remercier également Sylvain Reverchon et Nadia Bourraud, de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir, qui ont porté et animé la démarche auprès des acteurs du territoire, et ont été nos interlocuteurs tout au long de ce projet, avec une grande disponibilité. Nous remercions aussi toute l'équipe du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Perche d'Eure-et-Loir, son Président Jean-Pierre Jallot, son directeur Jérôme Clément et ses chargés de mission Marion Decraemere, Cyril Leclerc, Elodie Roche. Nous remercions particulièrement M. le Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou pour son suivi et sa présence lors des différentes étapes de l'atelier. Leur investissement dans notre étude et la pertinence de leurs remarques nous ont sans cesse permis de la faire avancer.

Nos remerciements les plus chaleureux vont tout particulièrement à notre tutrice Mathilde Hervier. Un grand merci pour ses précieux conseils, ses encouragements, et le temps qu'elle nous a accordé sans compter tout au long de ce projet collectif.

Merci également à la Direction de l'Ecole Urbaine de Sciences Po, à Brigitte Fouilland et Irène Mboumoua pour leur encadrement pédagogique, leurs conseils et leurs relectures, ainsi qu'à Béatrice Susana-Delpech, pour ses fidèles encouragements au détour de l'ascenseur et les innombrables salles réservées pour nous.

Ce travail n'aurait pas été possible sans l'implication et la disponibilité des personnes du territoire, qui nous ont donné un aperçu chaleureux de l'identité percheronne. Nous remercions donc particulièrement les élus, les acteurs associatifs, économiques et institutionnels, ainsi que les habitants, pour les riches échanges que nous avons pu avoir avec eux lors de nos visites sur le territoire, et lors de nos entretiens.

Nous adressons aussi nos remerciements aux chercheurs et chercheuses, ainsi qu'aux autres équipes-projet qui accompagnent la démarche Atelier des Territoires, et qui ont enrichi notre réflexion par leur expérience et leurs travaux respectifs. Un merci particulier à Denis Crozier du CEREMA pour ses remarques éclairantes sur notre travail.

Sommaires

- Avant-Propos
 PARTIE 1 : INTRODUCTION
 PARTIE 2 : FICHES ACTIONS
 Thème 1 : Consolider la gouvernance à toutes les échelles
 Thème 2 : Renforcer l'attractivité du cadre de vie en cen tre-bourg
 Thème 3 : Développer les activités économiques locales
 CONCLUSION
- 126 ANNEXE
- 127 Liste des entretiens
- 128 Sources bibliographiques
- 136 Liste des benchmarks
- 138 Crédits

REVITALISER LES CENTRES-BOURGS DU PERCHE: QUELLE PLACE POUR L'ACTION PUBLIQUE?

Avant-propos

Les récentes réformes territoriales en faveur de l'intercommunalité et des métropoles (lois ALUR¹, NOTRE² et MAPTAM³) et la prise en compte croissante des enjeux transversaux de développement durable dans les projets de territoire viennent bouleverser l'organisation et les rapports entre les différents échelons de collectivités locales. Le développement parallèle des intercommunalités et des métropoles, enclenché au niveau national, complexifie les échelles de gouvernance et fait évoluer les rapports centre-périphéries à plusieurs échelles. En effet, les territoires ruraux sont de plus en plus envisagés sous l'angle de l'influence urbaine, tout en apprenant à travailler de concert au sein des intercommunalités. Le rôle de l'Etat et de ses services déconcentrés évolue aujourd'hui vers une posture de soutien pour accompagner, en tant que "nouveau conseil aux territoires", cette transition et la nouvelle répartition des compétences entre les collectivités. L'élaboration des politiques publiques territoriales doit ainsi tenir compte de ce nouveau contexte de gouvernance, et s'envisager de manière concertée entre les différents acteurs du territoire, afin de servir un projet territorial concerté et cohérent.

C'est pour répondre à ce besoin que la Direction Générale de

l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) propose pour la neuvième fois une démarche originale d'accompagnement à travers les Ateliers des Territoires. Le thème "Mieux vivre ensemble dans le périurbain" engage ainsi une vaste réflexion sur l'avenir des territoires périurbains et des rapports entre villes et campagnes, en y associant à la fois élus, chercheurs et services de l'Etat tout en prenant appui sur une écoute approfondie de la parole habitante. Cinq territoires ont été retenus lors de l'appel à projet pour l'atelier: La Métropole Caennaise, Nozay, Le Bassée-Montois, Troyes, Tulle. Le territoire du Perche fait quant à lui l'objet d'un accompagnement expérimental par une équipe d'étudiants en première année de Master Stratégies Territoriales et Urbaines de l'Ecole Urbaine de Sciences Po, dans le cadre d'un projet collectif.

Le SCOT qui est en cours d'élaboration sur le territoire percheron représente en effet une opportunité pour engager une réflexion sur les modalités de co-construction d'un projet de territoire et sur la place de l'action publique, notamment appliquée à la problématique de la revitalisation des centres-bourgs, qui est l'un des enjeux structurants de ce territoire.

- 1 Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- 2 Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- 3 Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Ateliers des territoires

PARTIE 1: INTRODUCTION

L'ATELIER DES TERRITOIRES, UNE DÉMARCHE VISANT À FAIRE NAÎTRE UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERTÉ À PLUSIEURS ÉCHELLES

1. Un accompagnement en trois temps

L'Atelier des Territoires est une démarche nationale portée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN, qui dépend du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable), en partenariat avec le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires). Son objectif est d'accompagner et de rassembler les acteurs de différents territoires en France autour d'une problématique commune. Il s'agit d'une démarche de projet pilotée et animée par l'Etat à travers les Directions Départementales des Territoires (DDT), en partenariat avec les élus locaux et les réseaux territoriaux (agences urbaines, parcs naturels etc.). Une équipe projet pluridisciplinaire extérieure au territoire accompagne tout le processus afin d'engager la réflexion sur la problématique identifiée avec un regard neutre, mais aussi pour fédérer les acteurs autour des grands enjeux identifiés, et faire émerger collectivement une stratégie de territoire.

Ces ateliers s'organisent généralement en trois temps :

- Un Atelier 1 (A1), qui débute par une journée en bus au cours de laquelle les élus et les acteurs locaux présentent leur territoire et les enjeux auxquels ils font face à l'équipe projet. Cette dernière travaille ensuite en chambre "à chaud", le soir même, afin de présenter une première restitution qui définit et valorise les atouts du territoire puis expose les thématiques retenues et les pistes d'action potentielles à approfondir le lendemain matin aux élus.

Le but de cette restitution est de valider la vision du territoire et les pistes de travail à approfondir à l'issue de ce premier temps, dans la perspective de l'Atelier 2 et du rapport qui s'ensuit.

- Un Atelier 2 (A2), c'est-à-dire un atelier de restitution avec supports visuels, est basé sur l'interactivité et les échanges. Il s'agit de présenter et faire valider les pistes d'action et les potentialités de développement travaillées pendant la période inter-atelier. Cette présentation est ensuite discutée, en laissant une part de modulation importante aux élus, qui peuvent nuancer certains éléments et en introduire d'autres, qui seront présentés dans le rapport final. La modération est effectuée par les services déconcentrés de l'Etat.
- Un Atelier 3 (A3), soit l'atelier final qui restitue l'ensemble du travail, fournit et expose en détails la mise en œuvre des actions proposées.
- Entre chaque atelier, une période inter-atelier sert à approfondir la réflexion sur la vision du territoire dégagée et sur les pistes de travail. Après l'Atelier 1, elle se caractérise notamment par la réalisation d'entretiens avec les acteurs locaux et prend la forme d'un rapport provisoire, présenté lors de l'Atelier 2 et modifié à la suite de ce dernier pour former le rapport final.

A la suite de ces trois temps, un rapport écrit est formalisé, qui servira de support aux services de l'Etat pour entretenir les motivations et les solutions nées de la démarche de l'Atelier des territoires et les diffuser.

2. L'objectif de la démarche : faire naître un projet de territoire partagé

La démarche vise à susciter ou consolider des synergies territoriales entre acteurs, et décideurs afin d'élaborer un projet de territoire ancré dans ses dynamiques propres, notamment en incluant les différentes initiatives citoyennes. De ce fait, ce dispositif d'animation du débat politique et de pilotage opérationnel permet d'enclencher une action coordonnée et négociée afin de co-produire les politiques publiques locales dans un cadre de coopération, aussi bien horizontal — au sein des bassins de vie et des systèmes territoriaux — que vertical, en facilitant une gouvernance efficace à différents niveaux.

La DGALN a insisté sur les attentes et objectifs suivants dans son appel à candidature :

- Accompagner les territoires dans la mise en place des politiques publiques, partager un projet de territoire pour éclairer les décisions d'aménagement de court terme ;
- Penser autrement son territoire, mettre en place des actions et des politiques plus proches des situations vécues et faciliter ainsi leur appropriation pour en assurer la pérennité;
- Etre accompagné par des praticiens et acteurs, mobilisés dans une dynamique collective et concernés par les problématiques du périurbain, de la participation habitante, des transitions énergétiques et territoriales..., afin d'expérimenter de nouveaux outils de gouvernance de projet en lien direct

avec le territoire;

- Dans le contexte de la nouvelle organisation territoriale (création des nouvelles régions, fusions et intercommunalités, nouveau schéma territorial régional), un projet commun partagé peut aider à la redistribution des rôles de chacun;
- Conforter les services de l'Etat dans leur rôle d'accompagnement des acteurs locaux avec l'appui d'une équipe projet pilotée par un concepteur (architecte, urbaniste, paysagiste);
- Profiter d'un réseau animé par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), dont l'objectif est de valoriser et d'appuyer les projets des territoires.

LE PERCHE, UN TERRITOIRE EMBLÉMATIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CAMPAGNES FRANÇAISES

1. De la problématique du périurbain à celle de la revitalisation des centres-bourgs

Dans sa typologie de 2011, la DATAR établit trois catégories de campagnes françaises selon des indicateurs démographiques, économiques, relatifs au cadre paysager etc. : "les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées", "les campagnes agricoles et industrielles" et "les campagnes vieillies à très faible densité". Environ ¾ du territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Perche d'Eure-et-Loir est classé dans la catégorie des « campagnes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine » qui sont entre autres caractérisées par une faible densité de population, une certaine fragilité économique (chômage et faible niveau de qualification des emplois), la prépondérance des sphères agricoles et industrielles etc. Par ses relations avec la métropole parisienne ainsi qu'avec les pôles urbains de Chartres, Dreux, Le Mans, grâce aux réseaux de transport et aux flux domicile-travail, le Perche est un territoire aux caractéristiques rurales, mais néanmoins sous influence métropolitaine, qui pourrait être considéré comme un territoire périurbain à moyen-long terme. Le phénomène périurbain est complexe à définir, car il peut prendre différentes formes d'un territoire à l'autre. Dans la définition statistique de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), il s'agit de territoires interdépendants des pôles urbains, dans lesquels travaillent plus de 40% des actifs résidant sur le territoire. Néan-

moins, certaines caractéristiques et dynamiques qui semblent propres au périurbain peuvent être relevées comme la faible densité du bâti, l'interpénétration entre espaces agricoles et naturels et urbanisés, la déconcentration de certaines fonctions et activités urbaines comme les zones commerciales... S'il n'est pas encore considéré comme périurbain, le territoire du Perche fait face à des problématiques territoriales qui découlent des dynamiques de métropolisation et de périurbanisation.

Doté d'un riche patrimoine historique, naturel et bâti, le territoire du Perche eurélien possède une identité forte, aujourd'hui valorisée par le tourisme et par son rattachement au Parc Naturel Régional du Perche. Créé en 2016, le PETR est l'entité administrative qui regroupe les trois nouvelles intercommunalités formées par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de 2015 : les Forêts du Perche, les Terres du Perche, le Perche. L'élaboration d'un SCOT, portée par le PETR est aujourd'hui l'occasion de s'interroger sur les évolutions et dynamiques à l'œuvre sur le territoire. La croissance démographique du territoire, positive depuis la fin des années 1960 a connu une légère baisse de 2007 à 2012. Elle repose principalement sur le solde migratoire, alors que le solde naturel décline suite au vieillissement de la population et au faible taux de natalité, et se

traduit différemment d'une commune à l'autre. Le territoire peine cependant à attirer de jeunes familles et des profils de cadres, tandis que de nombreux retraités viennent s'y installer.

La désindustrialisation et les évolutions du monde agricole ont affaibli l'offre d'emplois sur le territoire, qui connaît aujourd'hui des difficultés à proposer des postes localement. Quelques grandes entreprises industrielles constituent le socle de l'offre d'emplois sur le territoire autour de Nogent-le-Rotrou, ainsi qu'un tissu de TPE et PME, mais les jeunes restent peu sur le territoire et sont particulièrement touchés par le chômage. Les résidences secondaires représentent 13% du parc de logement, mais les centres-bourgs connaissent des problèmes de vacance résidentielle et commerciale, du fait d'un habitat vétuste, inadapté aux nouveaux besoins. A l'inverse, les lotissements en périphérie des bourgs offrent un produit "maison-jardin" recherché, mais consommateur de foncier agricole, ce qui menace les paysages.

L'enjeu de revitalisation des centres-bourgs naît donc d'une double volo-

nté de renforcer l'attractivité du territoire pour attirer de nouvelles populations dans les centres-bourgs et dynamiser l'économie locale, tout en valorisant les ressources existantes du territoire, dont l'habitat afin de lutter contre la vacance et l'étalement urbain. En attirant de nouvelles populations, notamment par la qualité de vie sur le territoire, se pose la question de l'intégration des nouveaux arrivants et du maintien d'une certaine cohérence sociale sur le territoire, à la fois en termes de générations, de catégories socio-professionnelles, mais aussi de rapports au territoire (touristes, résidents secondaires, néo-ruraux, locaux...). Il s'agit donc de favoriser les conditions d'un vivre-ensemble harmonieux, par une réflexion sur un cadre et un mode de vie qualitatifs qui répondent aux besoins des habitants et usagers du territoire.

Néanmoins, les situations citées ci-dessus sont à relativiser car elles ne se traduisent pas de manière uniforme sur le territoire, et font l'objet de perceptions différentes et parfois contradictoires de la part des acteurs locaux.

2. Les différentes visions du territoire qu'on a pu entendre

L'enjeu de revitalisation des centres-bourgs est communément admis et partagé par les différents acteurs du territoire. L'ensemble des acteurs rencontrés sur le terrain à différentes reprises s'est accordé également à dire

que l'identité du territoire était un élément à préserver et passait par une valorisation du patrimoine bâti et du paysage caractéristiques du Perche. Néanmoins, les échanges avec les acteurs locaux et les habitants nous ont

permis de comprendre que malgré une volonté commune pour préserver et valoriser le patrimoine bâti et le paysage, les élus locaux font face à de nombreuses contradictions. En effet, le paysage est aujourd'hui menacé par l'étalement urbain et la construction de lotissements, ainsi que par le déclin de l'élevage au profit des grandes monocultures céréalières. Les élus locaux font donc face à un dilemme, entre une ouverture à l'urbanisation pavillonnaire, plus accessible et attractive que l'habitat ancien et dégradé des centres-bourgs, et la consommation de terres agricoles

L'économie du Perche dépend historiquement des activités industrielles, qui demeurent très importantes en nombre d'emplois sur le territoire. Néanmoins, la désindustrialisation et les restructurations des années 1980 ont affaibli ce secteur. Cette étude montre qu'il existe des leviers de développement économique qui peuvent être mobilisés à travers des filières économiques alternatives, basées sur les ressources endogènes du territoire. Celles-ci demandent généralement un soutien particulier des acteurs publics pour pouvoir se structurer, et pour veiller à une complémentarité plutôt qu'un conflit avec les modes de production conventionnels (agriculture, réhabilitation des bâtiments).

La mixité sociale devient également un enjeu majeur. En cherchant à attirer de nouveaux arrivants, des profils de population riches et variés, en termes d'âges, de revenus et de classes socio-professionnelles cohabitent sur le territoire. Cette diversité induit toutefois des écarts de niveau de vie, mais aussi des attentes et des besoins qui ne vont pas toujours dans le même sens, notamment dans les pratiques de consommation et

l'appropriation du territoire. Tous ces aspects posent alors d'importants enjeux en termes de cohésion sociale.

Le territoire est soutenu par différents échelons et entités administratives : collectivités locales, Etat, Union Européenne. L'élaboration d'un projet de territoire à travers le SCOT représente donc une opportunité pour insérer le territoire dans une approche multi-scalaire, et jouer sur les différentes échelles à travers la coopération et le travail en commun des acteurs. Il s'agit de s'appuyer sur le SCOT pour exposer les différentes représentations et contradictions du territoire, afin de choisir collectivement un modèle de développement prospectif.



IMAGINER UN MODÈLE DE REVITALISA-TION

1. Une redéfinition des rapports villes-campagnes

Selon la typologie des espaces ruraux de 1999 établie par l'Observatoire des Territoires, le périmètre correspondant au PETR du Perche est qualifié de territoire « rural en transition », sauf dans le cas de Nogent-le-Rotrou « petite ville rurale ». 12 ans plus tard, la typologie est revue et si les ¾ du territoire percheron appartiennent aux « campagnes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine », les bourgs-centres du territoire sont eux dans la classe des « campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée » (La Loupe, Senonches, Thiron-Gardais, Fontaine-Simon, Meaucé, Margon, Nogent-le-Rotrou). L'influence urbaine est donc reconnue sur le territoire, et les rapports entre centre et périphérie s'envisagent à plusieurs échelles : par rapport aux grandes agglomérations et métropoles (Paris, Le Mans, Chartres, Dreux) mais aussi au sein du territoire, entre bourgs-centres (Nogent-le-Rotrou, La Loupe, Senonches, Thiron-Gardais) et villages environnants. La campagne n'est donc plus définie de manière fixe et isolée, mais comme un espace en connexion permanente avec les territoires urbains qui l'entourent.



2. Le Perche eurélien de 2030 sous l'angle du scénario des « campagnes dans les mailles des réseaux de ville »

A partir des enjeux présentés dans le diagnostic du rendu intermédiaire et identifiés grâce aux entretiens et aux visites sur le terrain, il s'agit de proposer un scénario possible de développement territorial du Perche. En se basant sur les scénarios prospectifs proposés par O.Mora, E.Heurgeon et L.Gauvrit dans un rapport de l'INRA de 2008⁴, il semble que le scénario des « Campagnes dans les mailles des réseaux de ville » est pertinent pour penser l'évolution du territoire Percheron d'ici 2030. En effet, le territoire présente déjà plusieurs signaux forts qui vont dans cette direction. Dans ce scénario, les villes-centres du territoire s'organiseraient en réseaux de villes et de bourgs, où se concentrent les logements, les équipements et services et les emplois afin de limiter la périurbanisation résultant du développement de la métropole parisienne et des zones urbaines de Chartres, Dreux, Le Mans. Les habitants s'installent sur le territoire pour des périodes précises de leur parcours de vie : installation de couples avec enfants et de retraités, et départ des jeunes pour leurs études ou leur premier emploi. Les nouveaux arrivants ont en partie découvert le territoire grâce au tourisme, ou à une expérience professionnelle sur place. L'attractivité du territoire repose sur la qualité de vie de la campagne, et la diversité des activités économiques offertes. En effet, d'ici 2030, un équilibre serait trouvé entre secteurs primaires, secondaires et tertiaires, tous représentés sur le territoire avec des emplois localisés dans les petites villes, créant une économie à la fois résidentielle (fortement redistributive) et productive, renforcée ponctuellement par le tourisme. Des filières locales spécifiques pourraient ainsi se structurer, même à petite échelle (artisanat, services...). L'industrie garde une place importante, notamment à travers l'agro-alimentaire. Le numérique et les TIC permettraient de désenclaver le territoire et de favoriser le travail à distance, ainsi que l'implantation d'entreprises innovantes qui cherchent à s'attacher à l'image de la campagne et du territoire pour valoriser leurs produits.







Des activités économiques spécialisées dans le service aux entreprises se développeraient également. Le territoire deviendrait alors un espace « multi-polarisé » caractérisé par un équilibre entre ville et campagne, avec des centres-bourgs dynamiques et densifiés, proches d'espaces ouverts desservis par les réseaux urbains, et disposant d'un paysage naturel préservé. L'agriculture joue pour cela un rôle particulier et entretient les paysages et les milieux naturels par un maillage avec des espaces préservés de nature, réservoirs de biodiversité. Différentes filières agricoles coexistent, depuis l'agro-industrie aux circuits-courts et vente locale. Face à ces différents « usages et usagers du territoire », la gouvernance territoriale se renouvelle et adopte un « mode projet » afin de fédérer les acteurs territoriaux, et permettre de conserver cet équilibre entre les populations et leurs usages et pratiques. L'interterritorialité, c'est-à-dire l'articulation et la concertation entre différents échelons territoriaux est au cœur de l'action publique, et permet une meilleure efficacité de celle-ci. Ainsi, le rôle du Parc Naturel Régional du Perche serait amené à s'accroître, afin d'assurer la préservation du patrimoine naturel, en insérant très largement les agriculteurs dans le projet de territoire. La mobilisation des acteurs locaux pour co-construire le projet de territoire est importante et repose sur la « force des liens faibles », c'est-à-dire la concertation entre élus et société civile, pour aller même au-delà des dispositifs réglementaires. En contrepartie, l'Etat vient renforcer localement l'ingénierie territoriale à travers des politiques nationales et des outils de planification qui visent à renforcer l'inter-territorialité, et accompagne les territoires par des politiques de redistribution financière.

4 INRA, « Prospective : les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030 », Rapport du groupe de travail Nouvelles ruralités, Juillet 2008.

L'ATELIER DES TERRITOIRES DANS LE PERCHE : UNE DÉ-MARCHE EXPÉRIMENTALE POUR ACCOMPAGNER UNE PÉRIODE STRATÉGIQUE POUR LE TERRITOIRE



Le territoire du PETR du Perche Eurélien est actuellement dans une période particulièrement charnière pour l'élaboration de son projet de territoire. La création du PETR en 2016, sa prise de compétences notamment pour l'élaboration d'un SCOT et d'un plan climat air énergie territorial (PCAET), ainsi que le contrat régional de solidarité territoriale, le contrat de ruralité, la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et le programme LEADER Perche 2.8 sont autant de soutiens pour construire un projet de territoire concerté et engager une réflexion sur les atouts du territoire à valoriser et sur les évolutions à anticiper. La candidature du Perche a été portée par la DDT et le PETR, en lien avec Mme puis M. le Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou. Il est donc attendu que la démarche de l'Atelier des Territoires vienne nourrir le projet de territoire, en articulation avec les différentes démarches engagées. Les élus attendent de la démarche qu'elle ouvre la réflexion sur des thématiques telles que la revitalisation des centres anciens, la valorisation du foncier et de l'immobilier vacant, l'accueil de nouvelles populations et la valorisation de l'image du territoire, avec une réflexion transversale sur le rôle et les moyens du PETR pour piloter ces actions. Les attentes de la DDT et du PETR mentionnées dans leur candidature pour l'Atelier des Territoires sont relatives à la sensibilisation des acteurs du territoire et à leur mise en synergie autour d'une stratégie partagée pour le développement du territoire, qui valorise les démarches et outils existants, tout en proposant des pistes d'analyses

et des scénarios d'évolution du territoire pour alimenter l'élaboration du SCOT, et proposer des actions à mener.

Si Le Perche n'a pas été retenu pour la démarche nationale en raison du caractère trop faiblement périurbain du territoire, qui est plutôt rural bien que sous influence des différents pôles urbains environnants, la qualité de sa candidature et le contexte particulier du territoire ont retenu l'attention de la DGALN. Elle a alors lancé une démarche expérimentale, avec un accompagnement par une équipe d'étudiants du Master Stratégies Territoriales et Urbaines de l'Ecole Urbaine de Sciences Po dans le cadre de leur projet collectif, tutoré par Mathilde Hervier, Architecte-Urbaniste. Compte-tenu du caractère rural du territoire et de ses problématiques spécifiques, le thème de la « Revitalisation des centres-bourgs » a été retenu pour cette démarche. Les étudiants ont assisté aux Rendez-vous de l'Atelier des Territoires organisés avec les autres équipes projet de l'Atelier des Territoires mises en œuvre.

La spécificité de la formation des étudiants réside dans l'analyse de l'action publique et dans la compréhension des jeux d'acteurs qui accompagnent l'élaboration des politiques publiques territoriales. Leur approche du territoire se situe donc sous un angle davantage stratégique moins opérationnel que les autres équipes pluridisciplinaires de professionnels, qui sont

plus en capacité de proposer des aménagements morphologiques sur le territoire, mais. Les atouts et spécificités de leur formation leur permettent en effet d'associer de manière originale des références académiques et scientifiques à la compréhension fine des enjeux spécifiques du territoire afin de faire émerger les différentes visions et représentation du territoire portées par les élus et acteurs locaux, d'en tirer les enjeux stratégiques et de proposer des fiches actions problématisées directement en lien avec la réflexion menée dans le cadre du SCOT. L'accompagnement par l'équipe d'étudiants faisant également partie de l'objectif pédagogique de leur formation, l'organisation de l'Atelier des Territoires a été adaptée à leur emploi du temps. Ils disposaient d'un jour et demi de travail par semaine, d'octobre à mai, puis d'un mois de travail à temps plein du 15 mai au 15 juin. En tant que tutrice, Mathilde Hervier a été chargée du suivi du travail des étudiants tout au long de l'année. Du fait de ce format particulier, la grande majorité du travail a été effectué depuis Paris, avec seulement quelques déplacements sur le terrain (le 13, 19 et 20 janvier et le 30 mai) ce qui distingue leur démarche de celle des équipes professionnelles qui entreprennent quant à elle un véritable travail de concertation des acteurs sur place à travers l'organisation de réunions et débats. Le format de cet accompagnement original reste toutefois fortement inspiré de la démarche nationale et comme pour les autres ateliers, la démarche a été lancée par la DGALN, commanditaire de ce projet collectif, en partenariat avec la DDT28 et le PETR, qui ont fortement contribué au pilotage de l'Atelier à travers l'organisation des visites sur le terrain et le dialogue avec les élus.

UNE MÉTHODOLOGIE INSPIRÉE DE LA DÉMARCHE NA-TIONALE MAIS ADAPTÉE AU CONTEXTE "EXPÉRIMENTAL" DE L'ÉQUIPE SCIENCES PO

V

La démarche de l'Atelier des Territoires faisant l'objet d'une méthodologie particulière comme nous l'avons vu, elle a dû être adaptée au format original de cet atelier expérimental. A la différence des autres équipes projet de l'Atelier des Territoires, le travail s'est effectué en deux étapes correspondant à l'Atelier 1 et à l'Atelier 3. Une restitution intermédiaire tenant lieu d'Atelier 2 devant la DDT, le PETR et M. Le Sous-Préfet a cependant eu lieu le 7 avril à Paris, afin de présenter les résultats du diagnostic-enjeux établi par l'équipe d'étudiants. Cette démarche expérimentale dans un contexte de formation académique a permis au groupe d'associer la lecture d'articles scientifiques et universitaires à l'analyse des problématiques du territoire, afin de contextualiser les dynamiques observées. Suite aux deux réunions de lancement avec la DGALN et la DDT le 28 en novembre 2016, et avant une visite de terrain en janvier, un travail de recherche bibliographique a été effectué avec des lectures académiques et de la littérature grise des documents du territoire notamment sur la démarche de l'Atelier des Territoires, la thématique du périurbain puis de la revitalisation des centre-bourgs, et du territoire percheron. L'équipe a aussi assisté à un colloque organisé par le PUCA sur le thème« Du périurbain à l'urbain », et a rencontré des chercheurs du Comité d'Orientation de l'Atelier des Territoires, avec la DGALN et les autres équipes projets qui travaillent dans le cadre de la démarche nationale.



1. Pré-visite de terrain et Atelier 1 : identification des grands enjeux du territoire

Le 13 janvier 2017, une première visite de terrain a été organisée avec la DDT 28 afin de pré -visualiser le parcours en bus de l'Atelier 1 et de faire une première observation neutre du territoire, sans la présentation des élus. L'Atelier 1, première étape de la démarche, a eu lieu les 19 et 20 janvier 2017. La première journée a été dédiée au parcours en bus à travers le territoire, avec une présentation des difficultés rencontrées et des atouts du territoire par les élus locaux. La journée du 20 janvier s'est déroulée en deux temps. La matinée, a consisté en un travail en chambre, afin de faire la synthèse de toutes les théma-

tiques identifiées et des enjeux relevés. Les thématiques identifiées ont été les suivantes : agriculture et paysage, habitat, équipement et services, vivre-ensemble, développement économique, concertation des habitants et gouvernance et situation administrative. La restitution des impressions de l'équipe et des enjeux identifiés a eu lieu l'après-mi-di, devant les élus locaux et les acteurs du territoire présents dans le bus la veille. Ces deux demi-journées ont ainsi été l'occasion d'identifier les différents acteurs présents sur le territoire et de synthétiser les visions et représentations du territoire qu'ils portent.

Ateliers des territoires







La visite en bus : Atelier 1







17

2. Entretiens et lecture de la littérature grise sur le territoire

Plusieurs semaines ont ensuite été consacrées à la définition de la commande et des thématiques de travail développées dans le diagnostic-enjeux. A partir des thématiques identifiées sur place lors de l'A1, le groupe a travaillé avec la DDT, le PETR et la DGALN afin de sélectionner les grands axes de notre travail. Sur place, le discours des élus a valorisé des réponses exogènes, tournées vers l'extérieur, pour développer le territoire notamment à travers le tourisme et le numérique, en lien avec la région parisienne. Il a ainsi semblé important de rappeler que la valorisation des ressources locales endogènes, notamment à travers le vivre-ensemble, doit être complémentaire de ces solutions exogènes. Nous avons donc sélectionné deux axes de travail : le vivre-ensemble et le développement de filières économiques alternatives, en intégrant la question de la gouvernance et

du travail concerté des acteurs en "trame de fond" dans les deux thèmes. Il ne s'agit bien sûr pas d'un traitement exhaustif des problématiques du territoire, mais d'une sélection nous permettant de valoriser l'analyse de l'action publique et des dimensions économiques, sociales et juridiques que nous apporte notre formation, tout en l'appliquant à des thématiques au service du projet de territoire. Pour approfondir ces thématiques, et en comprendre les grands enjeux, des entretiens ont été réalisés avec une douzaine d'acteurs locaux, mais également extérieurs au territoire (voir en annexe). Nous avons également réalisé un micro-trottoir au marché de Nogent-le-Rotrou et au Carrefour Market de La Loupe qui nous a permis de recueillir les avis des habitants sur la qualité de vie du territoire et les lieux de rencontre favorables au lien social.

3. Diagnostic-enjeux et fiches-action

Le rendu intermédiaire qui s'est tenu à Sciences Po le 7 avril 2017 a été l'occasion de présenter à la DDT, au PETR et à M. Le Sous-Préfet le diagnostic-enjeux du territoire sous l'angle des thématiques de travail sélectionnées. A la suite de cela, un temps d'échange a permis d'approfondir les enjeux les plus intéressants compte-tenu du contexte territorial et en vue de l'élaboration du SCOT, ainsi que d'identifier certaines visions divergentes du territoire. Un rapport écrit du diagnostic-enjeux a été transmis à la DDT et au PETR et a fait l'objet de retours et de remarques de leur part.

Le présent rendu final propose donc des fiches-actions qui découlent directement de l'ensemble du travail réalisé en amont, et qui intègrent les remarques collectées lors des différentes étapes de l'Atelier. Elles feront l'objet d'une restitution orale finale en juin devant la DGALN, la DDT, le PETR et Sciences Po, afin de clôturer le projet collectif. Le travail produit et le rapport fourni pourront servir à poursuivre la réflexion engagée sur le territoire dans le cadre de l'élaboration du SCOT, et éventuellement être associé aux travaux de la démarche nationale de l'Atelier des Territoires, dans une logique de capitalisation et de partage d'expérience.

Ateliers des territoires

PARTIE 2: FICHES ACTIONS



THÈME 1 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CADRE DE VIE EN CENTRE-BOURG

Axe 1 : Proposer un modèle d'habitat attractif en centre-bourg

Axe 2: Renforcer la connexion entre ville et nature

Axe 3 : Aménager des espaces publics qualitatif



Les centres-bourgs percherons sont dotés d'un patrimoine bâti de qualité, et sont environnés de paysages qui contribuent à l'identité du territoire. Néanmoins, les cœurs de bourgs connaissent une perte de centralité qui se manifeste par la vacance résidentielle et commerciale des maisons de bourgs, et par l'étalement urbain en périphérie qui vient menacer les paysages. Revitaliser les centres bourgs implique donc d'engager une réflexion globale sur le cadre de vie, c'est-à-dire l'ensemble des aménités, équipements, voies de circulation, activités offertes dans les cœurs de bourgs. Il s'agit d'inscrire la question de la revitalisation dans un projet à large échelle pour le développement durable du territoire. La réflexion inclut donc à la fois l'architecture et la forme urbaine, mais aussi la continuité avec la nature. Nos entretiens avec les habitants ont montré que les principaux atouts du Perche résident dans la tranquillité et l'accès à la nature, mais aussi dans la convivialité entre habitants. L'introduction de la nature en ville est donc un des leviers pour rendre les espaces publics plus qualitatifs et constituer un lien entre les différentes échelles du territoire, depuis les cœurs de bourgs jusqu'au grand paysage. C'est un moyen pour encourager la fréquentation et les usages des espaces publics,

et un cadre agréable pour organiser différents événements. Le territoire du Perche dispose d'un véritable levier pour contribuer à l'animation des centres-bourgs à travers la richesse de son tissu associatif. En effet, il contribue à tisser des liens de solidarité entre les habitants du territoire et contribue au maintien de l'équilibre social afin d'en faire une vraie force pour le territoire. Pour maintenir la population et attirer de nouveaux arrivants, l'enjeu est donc d'améliorer la qualité de vie dans les cœurs de bourgs. Cela passe notamment par la requalification du bâti existant pour l'adapter aux nouveaux besoins et proposer un modèle d'habitat attractif en centre-bourg (Axe1). Afin de tirer profit du paysage et des espaces naturels de qualité qui caractérisent le Perche, il s'agit de renforcer la connexion entre ville et nature (Axe 2), en lien immédiat avec l'aménagement d'espaces publics qualitatifs (Axe 3) qui soient animés et conviviaux, et dans lesquels les circulations sont facilitées.

Axe 1

PROPOSER UN MODÈLE D'HABITAT ATTRACTIF EN CENTRE-BOURG

Comme beaucoup de bourgs et petites villes françaises, le territoire du Perche eurélien subit les conséquences de l'urbanisation du XX° siècle, caractérisée par le développement de l'habitat pavillonnaire et de zones commerciales en périphérie des villes et villages, et par la prégnance de la voiture. Aujourd'hui, 8% du parc de logements est vacant1, et les villes-centres du territoire sont particulièrement touchées, avec des taux de vacance dépassant les 11% à Nogent-le-Rotrou, La Loupe et Saint-Victor-de-Buthon². Ce phénomène s'explique notamment par la vétusté du parc, qui n'est plus adapté aux besoins et exigences actuels en termes de confort et d'usages (39% des logements du PETR ont été construits avant 1946³). Or, « la vacance entraîne la vacance et [...] à l'échelle d'un bourg, d'un quartier ou d'une rue, la vacance est à la fois sa propre cause et sa propre conséquence. »⁴ . En effet, cela nuit grandement à l'image et à l'attractivité des centres anciens, et ne contribue pas à attirer de nouveaux ménages. Parallèlement, les lotissements montrent peu à peu leurs limites en menaçant l'identité paysagère (consommation de foncier agricole) et architecturale (logements standardisés) du Perche eurélien. Notre visite de terrain lors de la première étape de l'atelier ainsi que l'étude sur l'habitat et le foncier menée en 2013-2014 par le PETR⁵ a permis de mettre en évidence le fait que la demande pour la construction de logements neufs individuels est moins importante depuis quelques années, avec une diminution du nombre de permis de

construire déposés depuis 2005. Nos entretiens nous ont permis d'identifier que certains ménages cherchent en effet à se rapprocher des services et commerces, notamment les seniors (agriculteurs à la retraite par exemple) et les jeunes couples avec enfants. Il existe donc un potentiel pour attirer de nouveaux habitants dans les cœurs de village, mais cela nécessite de relever le défi de la réhabilitation des maisons de centre-bourg pour les adapter aux nouveaux besoins et usages, et ainsi remettre sur le marché des logements qui ne l'étaient plus. Rendre l'habitat attractif suppose donc une compréhension fine des besoins et attentes des ménages que les communes souhaitent attirer dans leur centre, et une réflexion sur la forme et les caractéristiques des logements. Néanmoins, l'habitat au sens de « l'organisation des habitations sur un espace donné » (Géoconfluences, 2015)⁶ ne peut se résumer aux quatre murs d'un logement, et s'inscrit dans un espace plus large, avec des fonctions sociales, de circulations, de rapports à l'espace public et à la propriété.

Lutter contre la vacance résidentielle pour revitaliser les centres-bourgs ne peut donc se détacher d'une réflexion globale autour des éléments qui contribuent à l'attractivité des villes et villages, qui témoignent de ce que recherchent les ménages. Dans le Perche eurélien, la Mission Habitat-Foncier révèle que le produit le plus recherché correspond au modèle « maison-jardin », pour un budget d'achat allant de 80 à 120 000 euros. La préférence pour des caractéristiques telles que la surface, le nombre de pièces, l'organisation de plain-pied est très variable selon la situation familiale des ménages. Les collectivités territoriales ont donc intérêt à offrir une diversité de typologies de logements, afin de pouvoir répondre aux besoins du plus grand nombre. Le territoire s'est déjà bien emparé de cet enjeu, à travers la réalisation de l'étude Habitat-Foncier, la mission « Politique de réhabilitation des bourgs-pôles du Perche » et des initiatives volontaristes engagées par certains maires du territoire, pour que leur commune prenne elle-même en charge l'acquisition et la transformation de maisons de centre-bourg, afin de les remettre

sur le marché. C'est notamment le cas à La Loupe et à Bretoncelles dans l'Orne, comme on a pu nous l'expliquer lors de notre entretien avec l'EPF Normandie, et de notre visite sur le terrain. Néanmoins, cela pose la question de la capacité des communes à jouer ce rôle, notamment en termes d'ingénierie et de capacité de gestion, par exemple pour des baux en location-acquisition. Nous nous concentrerons donc sur les leviers des collectivités territoriales pour lutter contre la vacance et rendre l'habitat attractif en centre-bourg, en collaboration avec tous les acteurs concernés. Le guide pratique « Résorption des logements vacants »⁷ réalisé par le PNR du Perche en 2016 met ainsi à la disposition des élus et de leurs services techniques une méthodologie pour le recensement des biens vacants, un courrier-type pour prendre contact avec les propriétaires, et enfin recense les différents leviers juridiques et fiscaux des élus pour agir sur des biens vacants. Néanmoins, la vacance étant une problématique partagée par l'ensemble des bourgs-centres du territoire, il pourrait être envisagé de répondre à cet enjeu par une stratégie complète, établie avec l'ensemble des acteurs concernés et active à plus large échelle sur le territoire.

Afin de lutter contre la vacance résidentielle en centre-bourg, nous verrons comment proposer un modèle d'habitat attractif (action 1) puis nous intéresserons à la mise en œuvre d'une démarche rigoureuse pour la réhabilitation du bâti ancien (action 2).

Les ressources existantes du territoire :

- Volontarisme des élus
- Etude Habitat-Foncier 2014, PNR du Perche, Pays Perche d'Eure-et-Loir
- Mission Politique de revitalisation des Bourgs-Pôles du Perche , PNR, EPFN, EPFLI Foncier Cœur de France
- Guide pratique « Résorption des logements vacants », PNR du Perche
- Etude sur le foncier, PETR, Université du Mans

- 1 Parc Naturel Régional du Perche, Rapport de la mission « Politique de revitalisation des bourgs-pôles du Perche », 2016.
- 2 ibidem
- 3 Préfet d'Eure-et-Loir, Direction Départementale des Territoires, « Un parc de maisons anciennes», Eléments de diagnostic SCOT du PERCHE (p.10), Octobre 2016.
- 4 PNR Livradois-Forez, « Habiter autrement les centres-bourgs en Massif Central : l'exemple du Livradois-Forez », 2014. http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/mp_pdf_pour_web_diffusion_et_impression_en_interne_tbd.pdf
- 5 PNR du Perche, Pays Perche d'Eure-et-Loir, Mission Habitat-Foncier, 2014.
- $6\quad G\'{e}o confluences, \\ \text{``Abitat''}, Glossaire et notions g\'{e}n\'{e}rales, 2005. \\ \text{''http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/habitat''}$

Thème 2 : Renforcer l'attractivité du cadre de vie en centre-bourg Axe 1 : Proposer un modèle d'habitat attractif en centre-bourg



Stratégie

Pour rendre l'habitat en centre-bourg attractif, il s'agit de moderniser le bâti existant, pour conserver l'architecture traditionnelle tout en l'adaptant aux nouveaux besoins et exigences en termes de confort et d'usages. Les critères de choix des ménages varient en fonction de leur situation personnelle, comme le montre le tableau ci-dessous, issu du rapport de la mission « Politique de revitalisation des bourgs-pôles du Perche » portée par le PNR. L'enjeu pour les élus des collectivités est donc de construire une connaissance fine de l'état des lieux de l'offre et de la demande, en termes quantitatifs (nombre de logements) et qualitatifs (types de logements, état d'ancienneté...). A partir du calcul du point mort, c'est-à-dire du « nombre de logements à produire pour le maintien de la population en place » 8, des scénarios prospectifs de l'habitat en centre-bourg peuvent être établis selon les

objectifs des élus pour le développement de leur commune ou de leur EPCI (nombre et profil des nouveaux arrivants). Il s'agit de « mettre en œuvre une politique de l'offre » qui soit adaptée aux besoins du territoire et de ses (futurs) habitants.

⁸ DREAL Lorraine, « Lutter contre la vacance : les outils pour agir », Décembre 2015. http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/content/download/11599/84128/file/bo%C3%AEte%20%C3%A0%20outils.pdf

⁹ ibidem

Profil acheteurs		Maison de bourg
Résidences principales	Couples (30-60 ans)	 Une chambre par enfant Plus de 100 m² habitable Jardin Pas de travaux sauf rafraîchissement Budget: 80 000 € - 120 000 €
	Couples retraités ou personne âgée	 Plain pied ou une chambre et une SDB en RDC Petit jardin ou cour Commerces à moins de 150 m Budget: 80 000 € - 120 000 €
	Investisseurs	 Surface de 60 m² Pas forcément de jardin Possibilité de réaliser de gros travaux Budget : petit budget + coût des travaux Budget louable en l'état : 110 000 € maximum
Résidences secondaires		 Surface de + de 150 m² Sont prêts à réaliser de gros travaux Budget : plus de 130 000 €

ACTEURS

Elus des communes et EPCI

Par leur ancrage sur le territoire, c'est eux qui ont la meilleure connaissance de la situation de l'habitat dans leurs centres-bourgs en termes quantitatifs et qualitatifs. Ils semblent donc les plus à même de réaliser la veille sur l'état des lieux de l'habitat, et de définir les objectifs à atteindre en termes de réhabilitation de l'existant et de construction de neuf, à travers les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) et les éventuels Plans Locaux d'Habitat (PLH). Selon la DREAL Lorraine, cette veille et la définition de la « politique de l'offre » doit se réaliser à l'échelon intercommunal « afin d'organiser le développement de l'habitat de manière coordonnée et raisonnée entre les communes, en fonction de leur spécificité propre ».

PETR

Le PETR du Perche eurélien porte le SCOT, et fixe ainsi les grands objectifs stratégiques à atteindre en matière d'habitat, à partir des stratégies de développement du territoire. Il s'agit de veiller à l'équilibre du marché de l'habitat sur le territoire du PETR, et à une certaine cohérence des outils et stratégies mises en œuvre dans les trois communautés de communes du territoire.

Services déconcentrés de l'Etat : DDT et DREAL

A l'image de la « boîte à outils » pour lutter contre la vacance proposée par la DREAL Lorraine, les services déconcentrés de l'Etat se positionnent dans une posture d'accompagnement des collectivités territoriales, en recensant les outils et acteurs à mobiliser aux différentes échelles, pour résorber la vacance et restaurer l'attractivité des centres-bourgs. Leur apport se situe plutôt à un niveau stratégique, en identifiant les acteurs que les collectivités peuvent mobiliser pour la mise en œuvre des mesures proposées. Le PETR a également

contribué à rassembler les données sur le foncier du territoire à travers l'étude Habitat-Foncier de 2014, qui a permis d'identifier les critères de sélection des habitants en termes de logements, et de caractériser les logements vacants à l'échelle de son périmètre administratif.

PNR

Sur le territoire du Perche, c'est le PNR qui s'est positionné comme acteur auprès des communes pour réfléchir à échelle plus large sur la revitalisation des centres-bourgs. Ainsi, c'est le PNR qui a porté la mission « Politique de revitalisation des bourgs-pôles du Perche », en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France. Cette mission a entre autres permis de produire le guide pratique « Résorption des logements vacants » à destination des élus du territoire.

CAUE

Le CAUE d'Eure-et-Loir pourrait être associé à la réflexion sur les formes de logement à privilégier et le type d'aménagements à réaliser pour requalifier le bâti ancien. Il peut notamment intervenir dans la phase de pré-programmation des aménagements à réaliser sur un bâtiment ou un îlot, avec le porteur de projet public ou privé, ou encore directement avec les collectivités le cas échéant, comme cela a été réalisé dans le programme « Habiter autrement les centres-bourgs en Massif central »¹⁰ du PNR Livradois-Forez.¹⁰

OUTILS

Diversifier l'offre de logements

L'étude Habitat-Foncier de 2014 a permis d'identifier les besoins en termes de logement selon le profil des ménages du territoire et d'identifier trois appariements types ménage-logement :

- Appartements en centre-bourg mis en location ou en vente : personnes âgées et jeunes couples
- Pavillons : jeunes couples et couples avec enfants
- Maisons de bourgs : jeunes couples et couples avec enfants

La revitalisation des centres-bourgs par la requalification du bâti nécessite donc de préserver la diversité des typologies de logements disponibles en centre-bourg, afin de s'adapter aux évolutions des besoins en fonction du parcours de vie. En plus des typologies, la diversité des statuts d'occupation (locatifs ou en accession), des types de produits (T1, T2...) et des configurations (collectifs, semi-collectifs...) doit être préservée et équilibrée au sein du bourg. Des aménagements spécifiques pour favoriser la mixité générationnelle et l'accès aux personnes en situation de handicap doivent également être pris en compte dans la stratégie globale de reconfiguration du bâti (rampes d'accès, logements de plain-pied...).

- « Dé-densifier le bâti pour re-densifier la population »
- « Dans tous les cas et quelles que soient leurs priorités, les petites communes rurales ne peuvent généralement pas se lancer dans de très importantes phases de renouvellement de l'habitat en centre-bourg, tant pour des motifs financiers que pour des raisons techniques et pratiques. Dans ce contexte, travailler à l'échelle d'îlots ou de groupes d'îlots modestes est pertinent et favorise le repérage, dans chaque centre-bourg, de petits ensembles de parcelles, privées et/ou publiques, pouvant jouer un rôle moteur pour la reconquête d'espaces urbains plus large » Programme « Habiter autrement les centres-bourgs en

Massif Central¹¹»

Agir sur les ilots pour penser la connexion entre les espaces permet d'inscrire l'habitat dans une perspective plus large que celle du logement, et de le considérer comme une succession d'aménités et de circulations utilisées et pratiquées au quotidien par les habitants. Nos entretiens nous ont permis d'identifier que sur le territoire, l'idéal du jardin privatif domine encore largement par rapport à un jardin partagé. Dé-densifier le bâti pour ouvrir des espaces privatifs extérieurs (jardins, parkings), ou encore améliorer le confort à travers une meilleure luminosité et des volumes plus importants sont donc des moyens de proposer un logement qualitatif, qui corresponde aux exigences de confort des ménages.

Développer l'habitat groupé

Dans le Perche, les habitants nous ont confié être très satisfaits de leur maison individuelle, et venir chercher « le calme, la tranquillité ». Néanmoins, pour limiter la consommation de foncier et recréer une centralité dans les cœurs de bourgs, certains territoires ont opté pour une réflexion sur le développement de l'habitat groupé, comme dans le Massif Central, autour de la notion « d'habiter autrement ». En effet, il existe des formules d'habitat permettant d'associer l'individualisme et l'intimité recherchée par la population, avec des pratiques solidaires, permettant la « mutualisation d'espaces, de savoir-faire et de ressources 12 » que certains nouveaux arrivants viennent aussi chercher en s'installant sur le territoire :

« Ici ça a rien à voir avec Paris, les gens sont ouverts, on se dit bonjour, on se connaît, on se rend service. C'est convivial quoi.» Une habitante de Senonches

L'habitat partagé, ou habitat groupé, peut donc répondre à ce besoin de créer du lien social, tout en conservant son indépendance. Il consiste à élaborer un

projet commun, avec des valeurs communes et à mutualiser des espaces et/ ou des services. Il peut se réaliser en auto-construction par le collectif d'habitants, ou en auto-promotion, c'est-à-dire que le collectif est maître d'ouvrage et mutualise ses ressources pour financer la maîtrise d'œuvre¹³. Cette réflexion a été menée dans le cadre du programme du PNR Livradois-Forez « Habiter autrement dans le Massif Central », dans le village de Bertignat, 520 habitants. La démarche est intéressante car il s'agit également d'un territoire rural, et un travail de communication et de sensibilisation a été fait auprès de la population pour expliquer les avantages de cet habitat alternatif. Néanmoins, cela n'a pas

fonctionné par manque d'habitants motivés pour mener à bien le projet. Il s'agit donc plutôt d'une solution prospective, à envisager à moyen-long terme quand l'idée aura fait chemin dans les mentalités. Ainsi, « l'enjeu pour les décideurs politiques est de « faire accepter» l'habitat groupé aux populations. Le regroupement résidentiel n'est pas en soi une façon nouvelle de concevoir l'habitat. À l'heure de l'individualisme, la convivialité doit re-devenir «un argument vendeur» du vivre ensemble. 14 » . Pour cela, la volonté politique et la pédagogie des élus auprès des habitants sont donc nécessaires.

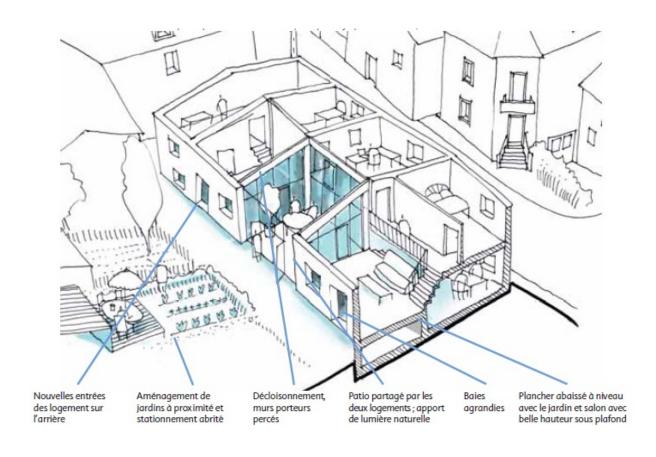
¹⁰ PNR Livradois-Forez, « Habiter autrement les centres-bourgs en Massif Central : l'exemple du Livradois-Forez », 2014. http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/mp_pdf_pour_web_diffusion_et_impression_en_interne_tbd.pdf

¹¹ ibidem

¹² Chambres régionales de l'ESS Auvergne, Bourgogne, Limousin, Languedoc-Roussillon, Rhônes-Alpes et Midi-Pyrénées, « Guide d'accompagnement de projets collectifs dans l'habitat », 2011. http://www.cress-aura.org/sites/default/files/site-massifcentral/guidehabitat.pdf

¹³ Chambres régionales de l'ESS Auvergne, Bourgogne, Limousin, Languedoc-Roussillon, Rhônes-Alpes et Midi-Pyrénées, « Guide d'accompagnement de projets collectifs dans l'habitat », 2011. http://www.cress-aura.org/sites/default/files/site-massifcentral/guidehabitat.pdf

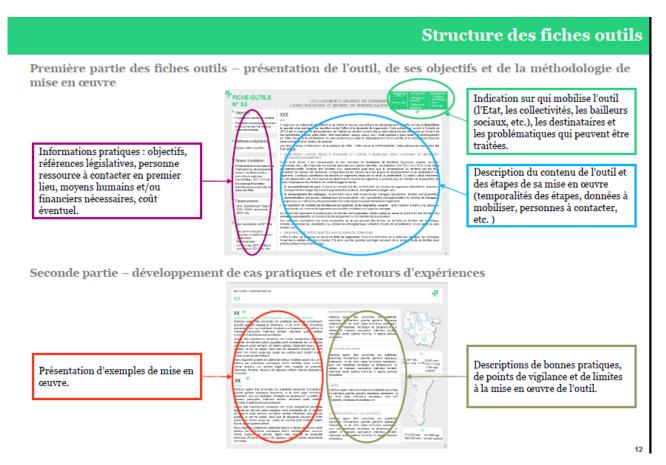
¹⁴ Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Entre maisons individuelles et habitat collectif : comment concevoir des «opérations d'habitat groupé» ? », Atelier-débat inter-Scot, Mars 2008. http://www.urbalyon.org/Inter-Scot/AffichePDF/html_38



Source : PNR Livradois-Forez, « Habiter autrement les centres-bourgs en Massif Central : l'exemple du Livradois-Forez », 2014.

LA BOÎTE À OUTILS « LUTTER CONTRE LA VACANCE : LES OUTILS POUR AGIR » DE LA DREAL LORRAINE

En 2015, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Lorraine a mis en place une « boîte à outils » pour résorber la vacance. Celle-ci a été conçue grâce à une étude d'une agence d'urbanisme pour caractériser les logements vacants du territoire et les moyens de remobilisation. Cette étude a été menée à l'échelle des EPCI, accompagnés par les Directions Départementales des Territoires (DDT) qui ont été associés par la DREAL « afin de partager les constats, mieux comprendre les causes de la vacance et construire ensemble une boîte à outils opérationnels permettant de mobiliser des leviers efficaces et adaptés aux besoins du territoire ». La DREAL Lorrain a ainsi défini cinq familles d'outils à mettre à disposition des élus locaux pour lutter contre la vacance : mesures coercitives et démolition, mesures incitatives, mesures fiscales, outils fonciers et planification, outils d'observation. Très complète, cette boîte à outils se compose de 15 fiches avec une structure identique :



Source: DREAL Lorraine¹⁵, Espacités ¹⁶

DREAL Lorraine, « Lutter contre la vacance : les outils pour agir », Décembre 2015. http://www.meurthe-et-moselle.gouv. fr/content/download/11599/84128/file/bo%C3%AEte%20%C3%A0%20outils.pdf

¹⁶ Espacités, « Etude sur les logements vacants en Lorraine », 2015. http://www.espacite.com/blog/etude_sur_les_logements_vacants_en_lorraine

LE PROGRAMME « HABITER AUTREMENT LES CENTRES-BOURGS DANS LE MASSIF CENTRAL » DU PNR LIVRADOIS-FOREZ LAURÉAT D'UN APPEL À PROJET DE LA DÉLÉGATION À L'AMÉNAGE-MENT DES TERRITOIRES ET À L'ACTION RÉGIONALE (DATAR)

Massif Central et de la région Auvergne, ce projet a été porté par le Conseil Général Puy de Dôme et le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois Forez pour la période 2011-2013,. Il a bénéficié du soutien financier du programme LEADER, de l'Etat, de la Région, du Département du Puy-de-Dôme, du PNR Livradois-Forez et des six communes. Il a été mené dans 6 communes du PNR, avec comme objectif de mettre en œuvre sur ces sites une démarche de projet pour renouveler l'habitat par ilot ou groupe d'ilots, et diversifier l'offre. Il s'agit ainsi de proposer et mettre en œuvre une méthodologie transposable, et de porter une attention particulière à la participation des habitants tout au long du processus, ainsi qu'à l'implication des acteurs publics et privés du territoire. Des équipes pluridisciplinaires (architectes notamment) ont accompagné le territoire tout au long de cette démarche.

Source: PNR Livradois Forez 17

¹⁷ PNR Livradois-Forez, « Habiter autrement les centres-bourgs en Massif Central : l'exemple du Livradois-Forez », 2014. http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/mp_pdf_pour_web_diffusion_et_impression_en_interne_tbd.pdf

Thème 2 : Renforcer l'attractivité du cadre de vie en centre-bourg

Axe 1 : Proposer un modèle d'habitat attractif en centre-bourg



Stratégie

La requalification et la réhabilitation massive du bâti existant nécessite de mettre en œuvre une stratégie reposant sur plusieurs étapes et rassemblant une diversité d'acteurs concernés, à plusieurs échelles, afin de mutualiser les compétences et outils à disposition de chacun. Le territoire du Perche, à travers le PNR, a déjà entamé une réflexion pour lutter contre la vacance résidentielle par la requalification du bâti existant, en travaillant de concert avec des acteurs ressources comme les Etablissements Publics Fonciers (EPF) (EPF Normandie, EPF Local Intercommunal (EPFLI) Foncier Cœur de France), les notaires et agents immobiliers, le CAUE... Notre entretien avec Franck Fourreau, Directeur du Développement à l'EPF Normandie nous a permis d'identifier les grandes étapes autour desquelles se concentrer pour mettre en œuvre une stratégie de réhabilitation des centres-bourgs à l'échelle du Perche Eurélien, à plus large échelle que le volontarisme communal.

ACTEURS

L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et l'Etablissement

Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI). Par leur travail commun avec le PNR lors de la Mission « Politique de revitalisation des bourgs-pôles du Perche », les deux EPF possèdent déjà un ancrage sur le territoire et peuvent travailler de manière complémentaire dans la partie ornaise et eurélienne du Perche. Un partenariat a donc été envisagé entre les deux EPF à la suite de leur collaboration lors de la mission du PNR. L'EPFN travaille en amont pour définir des outils méthodologiques pour réaliser des diagnostics fonciers, des études de faisabilité pour requalifier le bâti existant dans la partie Ornaise du territoire, et les partagera à l'EPFLI qui travaille quant à lui avec les communes adhérentes¹8 du PETR du Perche Eurélien.

Le PNR

Comme expliqué dans l'étude Habitat-foncier de 2014, c'est l'échelon auquel a été élaboré un programme d'actions partagé concernant le foncier, alors que l'habitat a été traité au niveau du PETR.

Les Communautés de Communes

Elles peuvent encourager les initiatives volontaristes des maires pour lutter contre la vacance, et coordonner les actions de réhabilitation de manière équilibrée et cohérente sur leur périmètre. C'est également l'échelon auquel pourraient être mutualisées les compétences d'ingénierie dans le cas où la gestion des biens immobiliers serait assurée par les collectivités territoriales.

Les Communes

C'est l'échelon opérationnel, elles disposent de leviers pour agir sur le renouvellement du centre-bourg et la qualité du cadre de vie, en veillant à la cohérence avec les orientations intercommunale et plus largement à l'échelle du PETR. Elles disposent également d'un lien particulier de proximité avec la population, qu'elles peuvent concerter pour les associer au projet de revitalisation de leur centre bourg, à travers les différentes dimensions concernées (activités économiques, habitat, mobilité, cadre de vie…).

Les CAUE

Ils peuvent fournir conseils et accompagnement aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, notamment pour la requalification du bâti de centre-bourg.

Les opérateurs privés, bailleurs sociaux, SOLIHA

Dans le cadre d'une réhabilitation portée par le secteur public (EPF, collectivités), ils peuvent intervenir pour reprendre la gestion du bien réhabilité, et donc dégager les collectivités de ce rôle. Les trois principaux bailleurs sociaux du territoire sont Nogent Perche Habitat, Habitat Eurélien et SA Eure-et-Loir. SOLIHA est une association nationale avec une antenne à Chartres pour l'Eure-et-Loir. C'est elle qui est l'opérateur d'ingénierie, et réalise l'accompagnement et le conseil pour la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux¹⁹ » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ses actions concernent notamment la réhabilitation accompagnée, la gestion locative sociale et la conduite de projets de territoire.

Notaires, agents immobiliers

En tant qu'opérateurs directs sur le marché de l'immobilier et du foncier, ils sont à associer à la l'élaboration d'une stratégie pour la réhabilitation des

maisons vacantes, notamment pour bénéficier de leurs connaissances sur l'offre et de la demande et pour leur lien direct avec les ménages.

L'Etat: Sous-Préfet, DREAL, DDT

Pour structurer la filière de réhabilitation du bâti, et plus largement la revi-

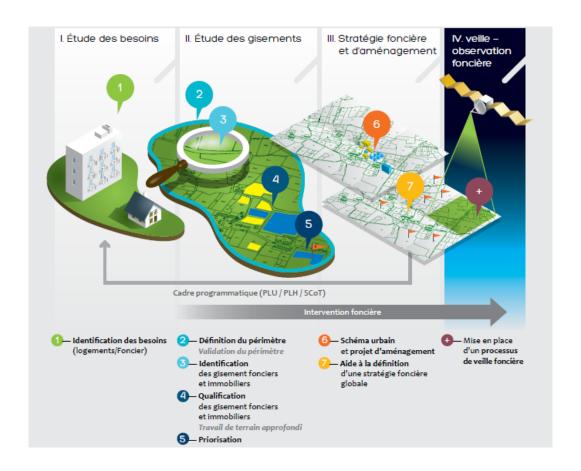
talisation des centres-bourgs, un portage politique fort est nécessaire, et la mobilisation de l'Etat dans les territoires permet d'impulser la dynamique et de décliner localement les outils et dispositifs nationaux existants.

OUTILS

Maîtriser le foncier par un « référentiel foncier et immobilier »

Pour capitaliser sur les études et diagnostics déjà engagés par le territoire à travers la mission « Politique de revitalisation des bourgs-pôles du Perche », l'étude Habitat-Foncier de 2014 et le diagnostic foncier en cours réalisé par des étudiants de l'Université du Mans, les outils développés à destination des communes et EPCI peuvent être rassemblés et ordonnés, afin de constituer un « référentiel foncier et immobilier » porté par l'EPF, comme proposé par l'EPF Bretagne. Ce référentiel permet de détailler les étapes pré-opérationnelles, préalables au portage foncier et à l'intervention pour requalifier le bâti. C'est un « outil d'aide à la décision pour les collectivités et la base préalable à l'élaboration d'une réelle stratégie foncière et immobilière. 20 » . Cette étude de référentiel peut être menée en régie par la collectivité, ou par un prestataire externe, avec l'accompagnement méthodologique de l'EPF tout au long des sept étapes définies dans le schéma ci-dessous. Par le travail déjà accompli, le Perche, à l'échelle du PNR, a déjà recueillir les données de l'étape 1, à propos de l'identification des besoins. La définition des périmètres concernés par la stratégie foncière (étape 2) peut quant à elle être réalisée à l'échelle communale ou intercommunale. Pour la partie eurélienne du territoire, une

définition intercommunale du périmètre supposerait que toutes les communes de l'EPCI aient adhérées à l'EPFLI pour pouvoir bénéficier de son accompagnement. L'étape du recensement a déjà été mise en place dans les six communes sélectionnée pour la mission menée par le PNR et les EPF, et des formulaires types pour réaliser un état des lieux et qualifier le bâti (étape 4) existent déjà. La priorisation (étape 5) des secteurs d'intervention peut là encore être décidée à l'échelle intercommunale ou communale, et constitue « la partie politique » de la démarche, avec une « prise de décision de la part de la collectivité »²¹ . L'esquisse (étape 6) consiste à mettre en relation les différents espaces du tissu urbain sélectionné, et à proposer le volume et la répartition des nouveaux logements, ou des logements réhabilités dans chaque secteur. Des études de faisabilité complémentaires peuvent être réalisées (par l'EPF par exemple). A partir des 6 étapes précédentes, un choix d'outils (étape 7) peut-être réalisé par la collectivité (maîtrise du foncier par le droit de préemption, définition d'une orientation d'aménagement ou de programmation annexée au document d'urbanisme etc). Nous ne reviendrons pas ici sur le détail de ces outils, puisque les études précédentes ont déjà permis d'identifier les leviers des collectivités territoriales pour maîtriser l'acquisition d'un bien ou d'un terrain.



- 18 L'intervention d'un EPF local sur un territoire est conditionnée par l'adhésion volontaire de la commune sur laquelle il agit. Cette adhésion se traduit par une cotisation, à travers la taxe spéciale d'équipements.
- 19 Le programme Habiter Mieux est une aide financière nationale de l'ANAH accordée aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de travaux de réhabilitation énergétique
- 20 EPF Foncier de Bretagne, « Le référentiel foncier et immobilier : un outil pour identifier le potentiel en renouvellement urbain » Les fiches ressources de l'EPF. http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_de_mobilisation_des_possibilites_de_renouvellement_urbain_et_de_densification_cle0f2eb4-1.pdf
- 21 ibidem

Identifier un opérateur

D'après notre entretien avec M. Fourreau, Directeur du Développement à l'EPF Normandie, trouver des opérateurs privés souhaitant investir dans la réhabilitation de logements existants en centres-bourgs dans le Perche est compliqué, du moins dans un premier temps, faute d'attractivité du territoire. Il proposait ainsi de se tourner provisoirement vers d'autres opérateurs potentiels, capables d'acquérir les biens dès la phase pré-opérationnelle, ou bien après les travaux de réhabilitation réalisés lors du portage par l'EPF par exemple. Dans l'étude Habitat-Foncier de 2014, aucune piste d'action n'avait été proposée avec les bailleurs sociaux du territoire. Or, d'après notre entretien, les logements sociaux en centre-bourg sont particulièrement recherchés et rapidement occupés. Cependant, les bailleurs sociaux craignent parfois que cela leur fasse de l'auto-concurrence, en « vidant » de leur population les logements sociaux construits en périphérie et sont peu encouragés par la petite taille des opérations. Les collectivités peuvent néanmoins les rassurer en les informant sur la demande potentielle pour ce genre de produits, et favoriser l'introduction de logements sociaux dans les centres-bourgs, comme l'a fait la communauté de communes du Val d'Ille en Ille et Vilaine, qui s'est dotée de la compétence « logement social en cœur de bourg²² » . Des initiatives volontaristes d'élus, comme à La Loupe et Bretoncelles, positionnent

la commune comme l'opérateur de la réhabilitation, depuis l'acquisition du bien, aux travaux et à la remise sur le marché du bien, avec la gestion le cas échéant. M. Fourreau note néanmoins un manque d'ingénierie des communes pour assumer ce rôle, ce qui pose la question sur la pertinence de cet acteur pour assumer la réhabilitation.

Remettre sur le marché

Pour remettre le bien sur le marché à des prix attractifs, il existe plusieurs dispositifs. L'association SOLIHA propose par exemple une action de conventionnement locatif privé ²³ dans des logements locatifs privés vacants, en incitant les bailleurs à « Louer responsable », c'est-à—dire que SOLIHA leur offre des services en contrepartie d'engagements sociaux. SOLIHA engage alors une « intermédiation locative ²⁴» , c'est-à-dire qu'elle crée le lien entre propriétaires et ménages modestes. Bien que son action se concentre surtout sur les zones urbaines tendues, il pourrait être intéressant d'engager une réflexion avec cet acteur. Des dispositifs de bail en location-accession peuvent également être proposés, notamment dans le cas où c'est une collectivité territoriale qui porte la gestion du bien.

- 22 Communauté de Communes Val d'Ille, « La politique habitat ». http://www1.valdille.fr/environnement/la-politique-habitat.html
- 23 Le conventionnement locatif privé consiste à ce que le propriétaire-bailleur s'engage à louer le bien à des prix inférieurs à ceux du marché, pour une durée minimum de 6 ans, à des locataires sous des conditions de ressources, en échange d'une déduction fiscale. (source : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL), mars 2007. https://www.anil.org/documentation-experte/etudes-eclairages/2007/le-conventionnement-du-parc-locatif-prive/
- $24 \quad Louer \ Responsable, \ \textit{``est quoi?'} \textit{``http://www.louer-responsable.fr/fr/rubrique/notre-action and the proposable of the propo$

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VAL D'ILLE SE DOTE DE LA COMPÉTENCE « LOGEMENT SOCIAL EN CŒUR DE BOURG »

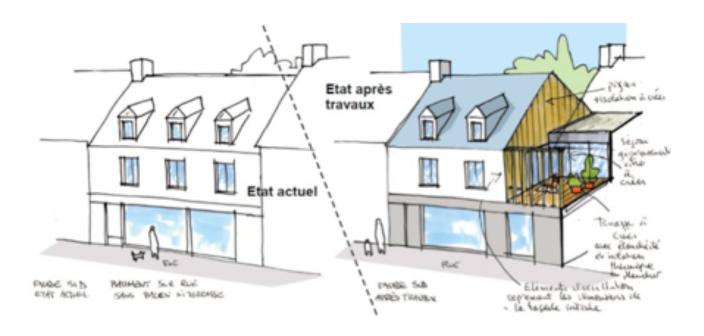
Cette communauté de communes regroupant 10 communes pour 19 000 habitants a décidé de prendre la compétence « création de logements sociaux locatifs en centre bourg nécessitant l'acquisition de biens immobiliers » en 2011. La communauté de communes acquiert le foncier, bâti ou non (dents creuses) en cœur de bourg, et choisit un bailleur social pour qu'il construise ou aménage des logements sociaux. Elle se substitue donc aux communes pour acquérir des biens immobiliers, à l'amiable ou par délégation de leur droit de préemption en cas de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Les bailleurs sociaux ne reçoivent plus d'aides pour des projets en périphérie, afin de les inciter à investir dans les centres-bourgs. La CC du Val d'Ille s'appuie pour cela sur son Plan Local de l'Habitat (PLH) et travaille en partenariat avec l'EPF Foncier de Bretagne, qui réalise le portage foncier d'opérations communales ou intercommunales, à la condition qu'ils comportent au moins 50% de logement locatif social.

Source: BRUDED²⁵ et Communauté de Communes Val d'Ille²⁶

LE RÉFÉRENTIEL FONCIER ET IMMOBILIER DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) FONCIER DE BRETAGNE

Depuis 2015, l'EPF Foncier de Bretagne s'est saisi de l'enjeu de revitalisation des bourgs, notamment du problème de vacance du patrimoine bâti, et a réalisé plus de 200 opérations d'acquisition dans des communes. Fort de cette expérience, l'EPF a réalisé un guide méthodologique à destination des élus pour les accompagner dans l'élaboration d'une stratégie foncière. Il s'est positionné comme un acteur central de la revitalisation des centres bourgs, par la mise à disposition d'outils méthodologiques auprès des élus, par l'apport d'ingénierie en matière d'études de faisabilité et de diagnostic.

Source: EPF Foncier de Bretagne²⁷



- 25 Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable (BRUDED), « Compétence logements locatifs sociaux en cœur de bourg sur la CCVI (35) ». http://www.bruded.org/competence-logements-locatifs-sociaux-en-coeur-de-bourg-sur-la-ccvi-35.html
- 26 Communauté de Communes Val d'Ille, « La politique habitat ». http://www1.valdille.fr/environnement/la-politique-habitat.html
- 27 EPF Foncier de Bretagne, « Le référentiel foncier et immobilier : un outil pour identifier le potentiel en renouvellement urbain » Les fiches ressources de l'EPF. http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_de_mobilisation_des_possibilites_de_renouvellement_urbain_et_de_densification_cle0f2eb4-1.pdf

Axe 2

RENFORCER LA CONNEXION ENTRE VILLE ET NATURE

Comme l'affirme la restitution de la rencontre sur le thème « Biodiversité et paysage à la croisée des centres-bourgs » organisée le 1er décembre 2015 au Paradou (Parc naturel régional des Alpilles) , la « nature en ville » est un des angles-morts des politiques de revitalisation des bourgs et reste trop peu prise en compte dans les politiques et les cadres d'action publique, notamment au sein des parcs naturels régionaux. Elle peut pourtant représenter une fort potentiel et une importante plus-value, à condition de bien saisir et adapter ses usages aux territoires ruraux.

Le territoire du Perche eurélien présente à ce titre de nombreuses qualités mais plusieurs acteurs du territoire nous ont indiqué lors des entretiens menés pendant notre phase de diagnostic que ces atouts étaient souvent à mieux exploiter ou à développer. Par ailleurs, comme nous l'ont affirmé plusieurs habitants pendant notre temps d'échange à La Loupe et à Nogent-le-Rotrou le 30 mai dernier, les bourgs du Perche restent très minéraux malgré des paysages environnant agricoles. Les enjeux de préservation et de connexion avec les milieux existants sont en outre souvent majeurs dans les espaces périurbains et ruraux, comme nous l'avons précédemment souligné dans notre diagnostic (rapport intermédiaire du 7 avril).

Il s'agit alors ici de trouver des pistes pour redynamiser les centres-bourgs du Perche eurélien sous l'angle d'approche de la nature, liée de près à la qualité de

vie, et d'intégrer du paysage au projet de revitalisation. L'attractivité d'un territoire renvoie en effet fortement à la notion d'image, tant en termes d'offre sociale et culture développée que de qualité et d'esthétique des espaces bâtis.

Il conviendrait alors d'une part d'introduire ou de réintroduire la nature au cœur des centres-bourgs (action 1), et d'autre part de renforcer les liens entre les centre-bourgs et la nature (au sens de grand paysage) en périphérie (action 2).

Ressources:

- -Musée de la forêt et projet de jardins familiaux à Senonches
- -Points d'eau : Huisne etc.
- -Politique « Espaces Naturels Sensibles »
- -PNR qui élabore la Trame verte et bleue
- -Qualité paysagère et environnementale et aménagements au sein du PETR : 629 km de sentiers, multiples circuits de randonnées (pédestre, équestre, cyclo)
- -Sites Natura 2000
- -Tourisme vert : Huttopia

Thème 1 : Renforcer l'attractivité du cadre de vie en centre-bourg Axe 2 : Renforcer la connexion entre ville et nature



Stratégie

Notre temps d'échange avec les habitants de La Loupe et de Nogent-le-Rotrou le 30 mai 2017 nous a permis de constater une réelle attente des habitants en matière de « nature en ville », mais aussi concernant des espaces urbains davantage connectés aux espaces de nature, comme le laissait penser l'étude d'Antoine Fleury sur les espaces publics exposée dans notre diagnostic du territoire (rapport intermédiaire du 07/04). Certains habitants ont ainsi regretté des cœurs de bourgs très minéraux, peu arborés et peu végétalisés alors que tous ont décrit le paysage et la nature environnante comme l'un des atouts principaux du territoire. Ces aspects participent en effet au cadre de vie et peuvent en partie déterminer les choix résidentiels des habitants. Une note du CEREMA propose à ce titre d'en faire un élément structurant de la programmation urbaine, au

même titre par exemple que l'habitat. Outre la conception d'espaces verts, il s'agirait ainsi de penser et intégrer la nature à échelle d'un projet global, dans tous les types d'opérations entreprises. La rencontre sur le thème « Biodiversité et paysage à la croisée des centres-bourgs » organisée le 1er décembre 2015 au Paradou (Parc naturel régional des Alpilles) précédemment citée a par ailleurs mis en avant trois principes par ordre de priorité en matière d'intégration de la nature en ville : préserver, restaurer et développer.

ACTEURS

Tout projet sur le volet nature en ville nécessite une gouvernance adaptée et une prise en compte de divers acteurs tout au long de son processus :

Elus

Une bonne gouvernance de projet sur l'intégration de la nature en ville s'appuie avant tout sur une forte volonté politique. Notre visite en bus du territoire le 19 janvier dernier nous a confirmé la présence d'un fort investissement de la part des maires dans ce domaine, notamment à Senonches et La Loupe comme l'ont montré les présentations et projets exposés au cours de la journée des maires respectifs de ces deux communes. Cette volonté politique doit également passer la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'aménagement autour du triple objectif de préservation, restauration et développement de la nature en centres-bourgs.

Acteurs institutionnels et associatifs

Les acteurs institutionnels (DDT, PETR, PNR) et associatifs (associations de sensibilisation environnementale etc.) peuvent appuyer la mobilisation portée par les élus. Ils sont par ailleurs autant de source d'informations (données

locales, réglementation etc.) et de conseils qui permettent de soutenir les projets de nature en ville. Le PETR a par ailleurs un rôle majeur à jouer, puisqu'en charge de l'élaboration du SCOT, document censé penser le rapport entre bâti, rural et grand paysage.

Gestionnaires des espaces verts, experts (paysagistes, architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, écologues, entreprises du paysage, entreprises du Bâtiment et Travaux Publics...)

L'association de ce type d'acteurs permet de contribuer à la pérennité des aménagements réalisés dès l'amont du projet et d'en anticiper les éventuels futures problèmes. Ils peuvent également être des sources d'informations et de conseils majeures.

Citoyens

Il convient de consulter, d'impliquer et d'inclure la société civile aux différents projets de nature en ville et leur entretien afin d'enclencher une réelle dynamique, répondre à leurs attentes et garantir le succès et la pérennité de ces projets.

OUTILS

<u>Insérer des espaces de respiration en cœur de bourg qui répondent aux usages et attentes des habitants</u>

L'intégration de la nature dans un projet d'aménagement urbain, véritable processus, doit démarrer par plusieurs études préalables (étude sur les ressources naturelles et la biodiversité du territoire, étude concernant les besoins, attentes et usages des habitants, étude de faisabilité/opportunité...). Cette démarche doit être continue tout au long du projet. Les habitants et acteurs du projet peuvent également être sensibilisés via des ateliers de travail et des chartes ou plaquettes d'informations sur le sujet mises à disposition afin de créer les conditions nécessaires à la mise en place d'une culture commune. Selon la fiche « La nature comme élément du projet d'aménagement urbain » élaborée par le CEREMA précédemment citée, l'identification des

enjeux qui interférent avec « la nature en ville » et le travail sur des réponses intégrées pourront être un axe de travail important dans le cadre d'ateliers de travail.

La réalisation d'études apparaît également nécessaire pour le territoire du Perche puisqu'il nous a par exemple été indiqué lors de la journée en bus du 19 janvier dernier que les parcs des communes étaient généralement peu fréquentés. Une habitante au marché de La Loupe, mère d'une petite fille, nous a par exemple indiqué qu'elle ne fréquentait pas les parcs en raison du manque d'espaces de jeux pour enfants, qu'elle a fortement regretté. Dans le cadre de son programme « Habiter autrement les centres-bourgs », le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez a engagé une démarche de dé-densification en lien avec l'introduction de la nature et d'espaces de respiration en cœur de bourgs. Plusieurs projets ont alors émergé, notamment celui de « jardin pour ceux qui n'en ont pas ». Il s'agit de solutions alternatives auxquelles peuvent recourir les collectivités afin de proposer des jardins aux habitants des centres, dont peu de maisons disposent d'un jardin attenant. Si notre temps d'échange avec les habitants le 30 mai dernier a mis en avant une nette tendance à préférer les jardins individuels, ce type d'initiatives peut enfin pallier le manque en centre-bourg et des parcelles non bâties en périphérie de bourg peuvent également être converties en jardins privés ou partagés. Des initiatives de ce type sont déjà en projet dans le Perche eurélien ¬¬¬¬— notamment à Senonches et son projet de jardins familiaux (parcelles potagères gérées par une association et mises à disposition de jardiniers moyennant une cotisation versée annuellement) — et pourraient donc être à développer. De telles initiatives nécessite par ailleurs une collaboration étroite entre la collectivité, qui doit encourager la réhabilitation, les propriétaires, qui doivent accepter de vendre ou louer leurs parcelles, et les usages tenus d'en assurer l'entretien. Toujours d'après l'expérience et le programme du Livradois-Forez cœur de bourg, la collectivité peut agir en centre-bourg en

dédiant des espaces publics à des jardins de qualité, qu'aussi bien les adultes que les enfants pourront s'approprier sans être importunés par le mode de circulation automobile.

D'autres espaces de respiration peuvent être envisagés, notamment des micro-parcs, des places, des traversées mais aussi des potagers, des vergers, des jardins en cœur d'îlot et des chemins agréables afin d'élaborer une continuité verte et établir une relation plus poreuse entre système urbain et système naturel. . . «

Faire vitrine » : valoriser le cadre de vie et rappeler le paysage environnant en cœur de bourg

La restitution de la rencontre sur le thème « Biodiversité et paysage à la croisée des centres-bourgs » organisée le 1er décembre 2015 au Paradou (Parc naturel régional des Alpilles) a par ailleurs mis en avant l'importance de « faire vitrine » dans le cadre d'un projet cherchant à introduire des éléments de nature dans les centres-bourgs. La première tâche d'une politique urbaine en centre-bourg est donc de « faire reconnaître aux visiteurs et permettre aux habitants de s'y reconnaître », de s'approprier l'image du centre pour éventuellement finir par y vivre au quotidien. Dans le cas du Perche eurélien, l'introduction de la nature en centres-bourgs au service de leur revitalisation peut également être le moyen de faire émerger l'idée d'un « mode de vie percheron » fondée un cadre et une qualité de vie remarquables.

Le fleurissement peut largement contribuer à établir cette vitrine et ce cadre de vie agréable. Comme l'a montré la commune de Chédigny (Centre-Val de Loire) et son programme « Une voirie pour tous » avec pour vocation de devenir un « village jardin » , il s'agit en effet d'un moyen peu coûteux de modifier l'image d'une commune et de lui faire retrouver son animation. Selon Emmanuel Boutefeu Certu , une volonté de fleurissement de cen-

tre-bourg passe nécessairement par l'adoption d'un plan de végétalisation. Celui-ci, en tant que document d'orientation, doit « donner du sens au fleurissement : orienter les choix, exprimer les priorités, construire un projet de paysage », mais aussi donner une cohérence au traitement végétal de la commune. Dans le cadre de son « Opération cœur de village », la commune de Chédigny a notamment réalisé un travail de fleurissement des façades, réduisant le nombre de façades dégradées et cachant dans un premier temps les façades fermées avant que celles-ci ne soient réinvesties. Dès 2001, des premières plantations ont été réalisée en cœur de bourg en partenariat avec des fournisseurs locaux. La commune est aujourd'hui métamorphosée : classée premier « village jardin » de France, elle possède trois fleurs au label Villages fleuris.

Dans sa note « Des fleurs aux paysages » , Emmanuel Boutefeu Certu a par ailleurs donné plusieurs conseils afin de réussir un fleurissement paysagé :

- -penser le fleurissement sur les quatre saisons et prolonger le décor végétal en autonome et en hiver
- -adopter une ligne et une signature végétale rappelant les liens de parenté avec le paysage environnant
- -dimensionner les plantations dès l'amont de la conception des aménagements
- -privilégier les massifs en pleine terre et limiter les jardinières hors sol
- -mettre l'accent sur les grands équipements publics très passagers (aéroports, gares, écoles, hôpitaux).

Le fleurissement des espaces donnant sur la voie publique, visibles par tous, peut donc embellir les centres-bourgs souvent très minéralisés. Il doit avoir un profond impact sur la qualité de l'espace public (propreté, articulation des fonctions et des usages, ligne des mobiliers etc.) et peut donc être un levier

majeur pour améliorer le cadre de vie des habitants, mais aussi requalifier des paysages urbains. La végétalisation et le fleurissement implique la participation des citoyens et passe donc par une forte sensibilisation, par exemple à travers les labels, le label Villages fleuris étant déjà bien connu des habitants avec qui nous avons échangé. Un suivi photographique est également fortement encouragé.

Thème 1 : Renforcer l'attractivité du cadre de vie en centre-bourg Axe 2 : Renforcer la connexion entre ville et nature



Stratégie

Afin de rendre plus poreuse la relation entre système urbain et système rural, il convient également de renforcer plus largement les liens entre centre-bourg et nature environnante. Le Perche eurélien bénéficie d'un grand paysage très souvent cité comme étant l'un des atouts principaux du territoire mais plusieurs personnes (dans le cadre de nos entretiens pendant notre phase de diagnostic ou pendant notre échange avec les habitants de La Loupe et Nogent-le-Rotrou) nous ont en effet indiqué que les connexions entre ces deux systèmes se faisaient mal. L'un des enjeux majeurs est donc de recréer des liaisons douces vers l'extérieur et d'établir une synthèse végétale autour des communes. Cette continuité verte permettrait alors de pallier les obstacles et les ruptures de connectivité.

ACTEURS

Acteurs institutionnels

Par leur compétence en matière de Trame Verte et Bleue (2015) et concernant le PCAET, le PNR et le PETR ont un rôle primordial dans le traitement de la frange entre rural et naturel et dans la réflexion autour du lien entre ces deux éléments, comme indiqué par l'accord cadre du « Contrat de ruralité / Le Perche attractif ¹» .

Gestionnaires des espaces verts, experts

Intégrer les compétences spécifiques en écologie des gestionnaires des espaces verts et experts dans l'équipe-projet peut faciliter une bonne prise en compte des enjeux. Des experts peuvent notamment être associés pour réaliser un diagnostic écologique, une expertise pendant la phase de conception

mais aussi pour rédiger des prescriptions en termes de biodiversité ou suivre la réalisation des travaux.

Habitants et acteurs sociaux

Les associations naturalistes peuvent par ailleurs jouer un rôle d'expertise durant le projet. Les acteurs sociaux et les habitants sont également à impliquer pour garantir la pertinence, le succès et la pérennité des actions.

Acteurs économiques

Certains acteurs économiques peuvent également intervenir dans le projet de connexion au grand paysage, projet au service de l'attractivité du territoire et favorisant le développement du tourisme notamment.

OUTILS

Repenser les connexions avec les espaces de nature dans la programmation urbaine

Avant d'entamer tout projet, le CEREMA, dans sa fiche précédemment citée², recommande avant toute chose de mener des études préalables visant à une meilleure connaissance du sol, des milieux mais aussi des espèces faunistiques et oristiques. Une analyse des continuités écologiques est également incontournable. Ce diagnostic doit prendre en compte toutes les échelles spatiales mais aussi hiérarchiser les enjeux associés. Il s'agira ensuite de recruter et de mobiliser des experts qualifiés sur des missions bien définies

tout en rassemblant les informations existantes auprès des acteurs locaux. Il conviendra alors d'identifier les éléments qui renforcent les continuités écologiques et ceux qui les menacent. La programmation urbaine permettra par la suite définir les grands objectifs du projet et les grands axes d'organisation spatiale (milieux à préserver et à créer localisés et décrits, continuités écologiques à créer/renforcer/préserver déterminées). Pour cette phase de programmation, il conviendra, toujours selon la fiche du CEREMA :

• d'analyser les orientations d'aménagement et les contraints d'urbanisation édictées dans le PLUi, la carte communale, le POS (coefficient d'occupation

du sol, conditions d'implantation du bâti etc.) : importance des documents d'urbanisme pour recréer des liaisons douces vers l'extérieur

- de recueillir les attentes des riverains/habitants
- de recueillir l'avis et les attentes du futur gestionnaire
- de prévoir des compétences en matière de paysage et d'écologie lors des missions de conception

Pour reprendre l'étude de cas de Chédigny, la municipalité s'est intéressée dès 2014 au lien entre le bourg et le grand paysage. Elle s'est notamment occupée des six entrées de bourg en y limitant la vitesse à 30 km/h et en y implantant de nouvelles plantations pour créer des « chemins agréables ».

Développer les usages récréatifs et les aménagements des sites au bord de l'eau

La valorisation de l'eau peut également être un levier d'attractivité pour le Perche, compte-tenu de la présence de l'Huisne et de nombreux étangs sur le territoire. Les aménagements de sites au bord de l'eau pour des usages récréatifs, notamment ceux entrepris à Fontaine-Simon, sont en ce sens à consolider à développer. Il s'agirait de rendre les rives des points d'eau

accessibles afin de devenir des lieux de promenade et de circulation, favorisant aussi bien la pratique de la marche à pied que celle du vélo. La mise en valeur de tels espaces naturels peut en effet contribuer à changer l'image du Perche et de nombreuses potentialités nous ont été indiquées en entretien, particulièrement autour d'une valorisation de l'Huisne. La Ferté-Bernard a également été cité comme « le bon élève », avec une ville ouverte à son environnement naturel et des aménagements liés au passage de l'eau dans la ville. Plusieurs habitants nous ont par ailleurs indiqué que le Margon était une commune particulièrement appréciée pour son plan d'eau. La trame verte et bleue est en ce sens une ressource importante, puisqu'elle a pour but d'intégrer au sein d'un même projet territorial les espaces verts urbains et les zones rurales et naturelles, mais aussi les zones humides et le réseau hydrographique. En plus de bénéfices liés à l'écologie et à la biodiversité, la mise en place de cette trame peut par ailleurs avoir des effets sur les services économiques, en augmentation l'attractivité du territoire (tourisme) mais aussi en créant des emplois pour l'entretien et la restauration des différents milieux.

 $^{1 \}quad http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/BlobServer?blobkey=id\&blobnocache=true\&blobwhere=1250170199030\&blobheader=application\%2Fpd-f\&blobcol=urldata\&blobtable=MungoBlobs$

² Cerema - Nature en ville 10/16 Fiche n°01 - « La nature comme élément du projet d'aménagement urbain », novembre 2015.



Figure 1 Aménagement des entrées de bourg à Chédigny



Figure 2 : Mettre en valeur les espaces naturels au service de l'attractivité du territoire, l'exemple de l'étang à Fontaine-Simon

TEMPORALITÉ

-A court terme : réaliser des études d'opportunité/de faisabilité et un diagnostic ; élaborer une programmation urbaine en lien avec la trame verte et bleue -A moyen et long terme : établir des continuités vertes, repenser les entrées de bourgs et mettre en valeur les espaces naturels (valorisation de l'eau)

Axe 3

AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS QUALITATIFS

Renforcer l'attractivité du cadre de vie passe d'une part par le paysage et la biodiversité — comme nous venons de le voir ¬— et d'autre part par l'investissement humain et social dans le bourg et la participation des habitants, dans l'optique d'une approche intégrée. Il est également à noter que la nature en ville est un sujet transversal, méritant d'être incorporé dans l'ensemble des approches du projet de revitalisation des centres-bourgs (comme préconisé par la fiche réalisée par le CEREMA), du paysage, aux usages des espaces publics en passant par le développement économique local et les modes de circulation douce. L'introduction de la nature en ville et la mise en réseau des espaces verts est ainsi fortement liée à l'aménagement des espaces publics et au développement d'un réseau de déplacements en mode doux. Notre diagnostic nous a permis de constater que les centre-bourgs étaient presque uniquement « pensé pour la voiture », pour reprendre les termes d'une habitante, principalement dans le but d'un usage uniquement fonctionnel.

Il s'agirait alors dans un premier temps de penser les espaces publics selon plusieurs usages, et plus le seul usage fonctionnel lié à la voiture, en en faisant des lieux de convivialité et d'animation (action 1) puis de développer les modes de transports doux dans les centres-bourgs afin d'accompagner ces usages qualitatifs (action 2).

Ressources du territoire

- -Nombreux projets en termes d'espaces publics (par exemple à La Loupe) qui témoignent de la volonté des maires
- -Riche tissu associatif
- -Les Cafés du Perche
- -Initiatives habitantes
- -Potentialités du territoire pour développer les modes de circulation douce (notamment en aménageant le chemin de fer désaffecté entre La Loupe et Senonches)

Thème 1 : Renforcer l'attractivité du cadre de vie en centre-bourg Axe 3 : Aménager des espaces publics qualitatifs



Stratégie

Rendre attractif le cadre de vie en centre-bourg passe indéniablement par l'animation de ce dernier. Il s'agirait ainsi de repenser les usages des espaces publics, pour intégrer des usages plus qualitatifs aux traditionnels usages fonctionnels. Un des moyens de faire en sorte que les espaces publics soient réinvestis dans le centre-bourg, et deviennent des vrais lieux de rencontre au lieu d'être cantonnés à des lieux de passage, pourrait passer par l'évènementiel. Comme nous l'a indiqué en entretien Denis Crozier, chercheur du CEREMA¹, il s'agit en effet d'un moyen efficace pour redonner vie au centre-bourg, de façon adaptée et à moindre coût. Cette solution est d'autant plus pertinente pour le territoire du Perche eurélien qui, comme nous l'avons vu lors de notre phase de diagnostic, dispose d'un riche tissu associatif et d'une large offre culturelle qu'il conviendrait de valoriser afin d'en tirer profit. La démarche de réinvestissement des espaces publics passerait alors à la fois par le végétal, l'immobilier (avec par exemple du mobilier éphémère dans le PNR du Livradois-Forez afin de tester les usages à moindre coût, comme nous l'a affirmé en entretien Claire Butty, responsable au sein du PNR) et l'événementiel en posant à chaque fois la question de l'usage.

ACTEURS

Acteurs institutionnels

La volonté des élus est de nouveau primordiale. Les acteurs institutionnels (PTER notamment) peuvent appuyer et soutenir l'action des élus par des opérations de communication, de sensibilisation et de soutien à l'activité événementielle.

Tissu associatif et habitants

Par sa richesse et sa diversité, le tissu associatif du Perche peut être un atout

majeur la réappropriation de l'espace public par les habitants et les riverains.

Acteurs économiques locaux

Les commerçants (cafés, bars...) peuvent eux-aussi participer au réinvestissement de l'espace public en collaborant avec d'autres acteurs du territoire, notamment culturels et associatifs, afin de proposer une offre culturelle ou événementielle en plus de leur activité principale.

OUTILS

Permettre la rencontre en s'appuyant sur le tissu associatif

Dans son programme « Habiter autrement les centres-bourgs ²» , le PNR du Livradois-Forez a mis en avant l'importance de valoriser les espaces publics, en créant des « espaces publics de qualité, réfléchis et conçus dans le respect des caractéristiques urbaines et architecturales du centre-bourg » afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Vitrines du centre-bourg, ces lieux seraient à envisager à la fois comme des lieux de passage et des lieux rencontre, accueillant autant des activités économiques que des activités de type flânerie.

Outre la réalisation d'études afin de déterminer de façon précise les attentes et besoins des habitants en termes d'espaces publics (notre temps d'échange le 30 mai dernier avec eux nous a par exemple permis d'en partie expliquer le manque de fréquentation des jardins dans les communes, notamment lié à l'absence de jeux pour enfants), tout un travail de promotion et d'actions

d'animation auprès de la population —mais aussi des touristes — pourra être effectué par des acteurs associatifs. Les acteurs institutionnels pourront appuyer et accompagner une telle démarche, par exemple en rendant plus visible l'offre associative, notamment en lui permettant de réinvestir des espaces vacants en cœurs de bourg (en lien également avec la création de tiers-lieux comme lieu de rencontre et de partage, cf. fiche action sur les porteurs de projet). Dans le cas du programme « Une voirie pour tous » précédemment cité, la commune de Chédigny et son maire ont par exemple engagé plusieurs chantiers et actions participatifs en lien avec le fleurissement du centre-bourg et appuyés à la fois par des acteurs privées (paysagistes, pépiniéristes) que des associations. Le bourg a alors retrouvé tout son sens, pour redevenir, au-delà du lieu où l'on peut habiter, un endroit où l'on « vit » et où la population se rencontre et discute. La reconquête de l'espace public dans la commune s'est donc fait par la végétalisation mais aussi de façon participative, avec appui associatif.

LA VIE ASSOCIATIVE













Une Voirie pour Tous - Evreux 24 novembre 2106

Chédigny Village Jardin

Figure 1 : La vie associative comme levier de réappropriation de l'espace public par les habitants, l'exemple de Chédigny. http://www.chedigny.fr/festival-des-roses-de-chedigny-article-9-0-94.html

Réinvestir par l'événementiel

Un moyen peu coûteux et approprié aux usages de l'espace public — espace public à appréhender bien plus en termes de pratique que de réalité matérielle comme indiqué par les chercheurs du PUCA lors du colloque « Du périurbain à l'urbain » qui s'est tenu les 7 et 8 novembre derniers — serait d'autre part de le réinvestir par l'événementiel. En lien avec la vie associative

et la végétalisation, la commune de Chédigny a ainsi organisé un bio-événement autour de la rose, le « Festival des Roses » ainsi que plusieurs célébrations et repas permettant aux habitants de définitivement se réapproprier le centre-bourg et de faire de la chaussée un réel lieu propice à la rencontre et à l'échange, tout en suscitant une certaine attractivité et en créant du tourisme. Les « Cafés du Perche » sont en ce sens une démarche intéressante à

poursuivre dans le but de devenir un des leviers de l'attractivité renouvelée du territoire. En mêlant fonction économique et citoyenne, activités économiques et culturelles (concerts etc.), les espaces publics peuvent ainsi devenir de véritables lieux de convivialité et de rencontre, totalement appropriés et pratiqués par les habitants.

- 1 Art. cit.
- 2 http://www.parc-livradois-forez.org/Habiter-autrement.html

LES BISTROTS EN MILIEU RURAL PNR DES GRANDS CAUSSES

Les Parcs du Massif Central se sont interrogés sur les questions de l'intégration et du lien social dans les territoires ruraux : comment s'intègre-t-on aujourd'hui quand on est un nouvel arrivant ? Comment vit-on ensemble à la campagne, ou comment fait-on société ensemble ?

- -Des études menées en 2011 et en 2012 qui ont notamment mis en lumière la disparition des lieux de rencontres et d'échanges
- -Les Parcs du Massif Central, au sein de l'association IPAMAC, se sont alors concentrés sur les bistrots (= petits commerces qui sont souvent le cœur du village mais qui meurent peu à peu alors qu'il s'agit du lieu typique de sociabilité en milieu rural)
- →3 actions menées à l'échelle du Massif central
- Programmation musicale

Une programmation culturelle dans les bistrots qui s'inspire du succès des Bistrots d'Hiver, événementiel proposé par l'association Pays'Sage sur le Parc de Millevaches. Soirée composée de 3 temps forts : un apéro-tchatche avec un intervenant, un repas avec des produits locaux, un concert

Exposition photographie

Exposition photo itinérante « Un bistrot sinon rien ! Grands espaces et petits lieux du Massif Central » réalisée par Pierrick Bourgault et diffusée dans différents bistrots du massif Central (aujourd'hui à la disposition au Parc)

• Guide pratique

Un guide né de l'étude socio-économique menée en 2013 sur 8 territoires du Massif Central par une équipe pluridisciplinaire (sociologue, géographe, économiste, photographe). Ce guide se compose de 16 fiches pratiques pour faire vivre son bistrot, à travers 16 portraits de bistrots du Massif Central. Pour les Grands Causses, l'auberge Lou Paouzadou à Buzeins et l'hôtel du Nord à Cornus ont ouvert leur porte à toute l'équipe qui participait au projet. Ce guide est par ailleurs disponible sur le site du PNR des Grands Causses. Il s'adresse au porteur d'un projet de bistrot, à un élu qui souhaite rouvrir ou créer un bistrot, au bistrotier qui souhaite renouveler son offre en proposant une programmation musicale ou en diversifiant son activité et aux structures d'accompagnement

L'édition 2014 s'est déroulée dans 4 bistrots (Sainte-Eulalie-de-Cernon, Cornus, Buzeins et Saint-Beauzély) avec des groupes venus des 4 coins du Massif Central. Près de 200 personnes ont participé à cette tournée.

Thème 1 : Renforcer l'attractivité du cadre de vie en centre-bourg Axe 3 : Aménager des espaces publics qualitatifs



Stratégie

En lien avec un territoire encore largement pensé pour la circulation automobile seule, des lacunes en termes d'alternatives à la voiture et de mobilités douces ont été citées à de nombreuses reprises par les habitants lors de notre temps d'échange avec eux. Beaucoup ont par exemple regretté l'absence d'emplacements pour stationnement vélos à La Loupe et à Senonches. De nombreux habitants ont également souligné le manque de voies vélo, qui pourraient pourtant relier les bourgs entre eux, et rendre moins dépendants les enfants vis-à-vis de leurs parents ou faciliter la mobilité et les activités des jeunes sans permis qui arrivent sur le territoire (dans le cadre de leur formation ou d'une opportunité professionnelle). D'autres lacunes concernant la valorisation et l'exploitation optimale des potentialités du territoire nous ont également été indiquées en entretien, lors de notre phase de diagnostic. Le manque de prise en compte la ligne de chemin de fer désaffectée entre Senonches et La Loupe a par exemple été cité, celle-ci pouvant pourtant accueillir un projet de développement de vélorails. Le développement de modes de circulation plus doux dans des espaces fonctionnels réservés à la voiture est donc aujourd'hui un enjeu primordial pour le Perche. Il s'agira lors d'engager

une réflexion globale pour repenser les zones de circulation à l'échelle du bourg.

« Le problème quand on habite à 4 km de Nogent c'est qu'il faut avoir deux voitures, les cars ne viennent pas jusque dans les bourgs environnants. (...) Il y aurait une voie bicyclette entre chez moi Champron et Nogent, 4 km, ce serait génial ! Mais y en n'a pas. Y a des grands trottroies mais y a pas de voies cyclables. Ça ce serait intéressant aussi. » Une habitante à la sortie du Leclerc de Nogent-le-Rotrou, 30/05/17.

ACTEURS

Cette réflexion globale afin de repenser la circulation doit être le fruit d'une action publique forte et engage nécessairement une multiplicité d'acteurs : Le PETR et le PNR, en charge d'élaborer la Trame Verte et Bleue, mais aussi les acteurs institutionnels (élus des communes et des EPCI, DDT), les acteurs associatifs et les habitants.

OUTILS

<u>Penser des usages autres que fonctionnels en centre-bourg et rationnaliser le stationnement</u>

Toute une réflexion et un diagnostic concernant la circulation, en lien avec la végétalisation du centre-bourg, ont notamment été engagés par la commune de Chédigny dans son programme « Une voirie pour tous : de la voie circulée à la voie habitée ». La circulation automobile a ainsi été limitée en entrées de bourgs, mais aussi en cœur de bourg. Grâce à l'action publique et la volonté de son maire, le plein centre a par exemple été limité à 15 km/h dès 2001 et la municipalité a décidé de renforcer la sécurité routière dans la commune. Le centre-bourg est devenu « zone de rencontre », limitée à 20 km. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée, sans stationner, et bénéficient de la priorité sur les véhicules. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. Une vignette pour les voitures des habitants a également été créée afin d'emprunter la rue principale.

Le PNR du Livradois-Forez a par ailleurs engagé une démarche de dé-densification du centre-bourg, au sein de laquelle des parkings ont pu être créer en aménageant des zones de bâti délaissées.

Offrir des alternatives à la voiture

Notre temps d'échange avec les habitants nous a permis de constater une forte demande concernant l'offre de mobilités alternatives. Le manque de transports entre les communes, le filibus ne fonctionnant pas selon la plupart d'entre eux, a notamment justifié leur revendication d'une utilisation sécurisée des vélos, dans les bourgs et entre les bourgs, avec des espaces de circulation partagée. Beaucoup ont également regretté le manque de stationnements pour vélos, notamment près de la piscine à Fontaine-Simon. L'absence de rampes dans les gares a aussi été soulignée, les gares pouvant par ailleurs accueillir de nouveaux usages et elles-aussi comporter des stationnements vélos voire un local pour les vélos afin de permettre notamment aux jeunes d'êtres plus autonomes et de lier les bourgs entre eux. Toute une action a été engagée à Chédigny en ce sens, l'ensemble des chaussées étant à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Un pédibus a également été mis en plus, facilitant par exemple la circulation des enfants à la sortie de l'école en centre-bourg. Selon la fiche du CEREMA

concernant la nature en ville précédemment citée, certaines villes ont aussi mis en place des « corridors verts », qui deviennent des axes privilégiés des modes de circulation doux (promenade à pied ou vélo) à l'écart de la circulation automobile. Dans certains cas, ces corridors peuvent également intégrer des fonctions de proximité comme des parcours sportifs et des parcours

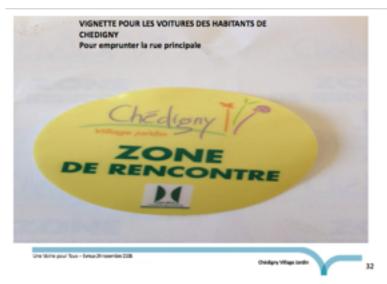
découvertes. Ces corridors verts et leur agencement peuvent alors occuper une place importante dans les continuités pour le déplacement. Il est également primordial d'engager une action d'information sur les infrastructures et les services disponibles auprès des habitants (cf. encadré sur la Plateforme internet des mobilités alternatives du SCOT des Vosges).

Repenser la circulation en centre-bourg : l'exemple de Chédigny (source : « Une voirie pour tous », commune de Chédigny)









TEMPORALITÉ

- -A court terme : engager les élus dans une réflexion collective à l'échelle du bassin de mobilité.
- -A moyen et long terme : rationnaliser le stationnement et développer les modes de circulation alternative (vélo route, vélo électrique, rabattement etc.) afin d'offrir des alternatives crédibles à la voiture individuelle

LA PLATEFORME INTERNET DES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES :

Afin d'inciter les habitants à recourir plus souvent aux modes de déplacements alternatifs à la voitures, le SCoT des Vosges Centrales pilote la création d'une plateforme Internet où seraient regroupées toutes les informations locales utiles sur les infrastructures, les services et les produits d'animation proposés pour faciliter la mobilité à pied, en vélo ordinaire ou électrique, mais aussi pour encourager les pratiques d'auto-partage ou de co-voiturage, notamment dans le cadre de PDIE ou PDIA. Il s'agit d'un projet partenarial avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le Pays d'Epinal Coeur des Vosges, la DDT auxquels pourraient progressivement être associées l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés.

Cet outil d'information sera évolutif pour permettre l'intégration progressive d'applications interactives diverses, telles que la mise en relation des entreprises ou des administrations pour faciliter le co-voiturage et intensifier leurs plans de déplacements respectifs.

http://www.scot-vosges-centrales.fr/page/Promotion-de-I-Eco-mobilite-83.html



THÈME 2 DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

Axe 1 : Structurer les initiatives d'alimentation en circuits courts

Axe 2 : Soutenir la filière de réhabilitation énergétique

Axe 3 : Innover pour faciliter l'implantation de commerces et d'acteurs économiques



Historiquement industrielle et agricole, l'économie du Perche eurélien s'est vue fragilisée avec la désindustrialisation et les mutations du monde agricole. Elle se caractérise aujourd'hui par la prégnance du secteur tertiaire, avec 34% des emplois dans l'administration publique/enseignement/action sociale¹. Le territoire rencontre des difficultés à maintenir et attirer des jeunes, notamment parce qu'ils sont particulièrement touchés par le chômage (26,7%, INSEE 2012) et que les emplois qualifiés sont peu nombreux. Paradoxalement, les entreprises peinent à recruter localement leurs employés, faute de qualification appropriée, notamment dans l'industrie, qui demeure un secteur important d'emplois pour le territoire (23% en 2012)². Le territoire a entrepris depuis plusieurs années un travail de promotion du tourisme, avec le développement de nombreux circuits de randonnées mais aussi par une offre d'établissements d'hébergements et de restauration. Pour attirer de nouvelles populations et développer l'économie locale afin de contribuer au dynamisme des centres-bourgs, il s'agit de valoriser les ressources locales existantes. La structuration de filières économiques alternatives comme la réhabilitation énergétique, le numérique et l'alimentation en circuits courts sont des leviers pour renforcer l'attractivité du territoire. De plus,

ce sont des activités permettant de « structurer des réseaux économiques ancrés dans le territoire »³. Le soutien de ces filières alternatives renforce le dialogue entre initiative privée et soutien public et institutionnel. La valorisation des ressources locales nécessite ainsi une action concertée et complémentaire des différents acteurs du territoire. Maintenir et attirer des entreprises suppose également de mettre en œuvre une politique d'accueil à l'échelle du territoire, avec un soutien à l'installation et à la structuration des porteurs de projet. Enfin, l'insertion professionnelle dans ces filières alternatives passe par la mise en place d'une formation adaptée aux besoins du marché. Nous verrons dans cette partie comment la structuration de filières comme les circuits courts (Axe 1) et la réhabilitation énergétique (Axe2) peuvent contribuer à l'attractivité économique locale par la création d'emplois et la diversification des activités des structures existantes, avec des retombées positives en termes de valorisation des ressources locales et de l'identité du territoire. Enfin, nous verrons qu'attirer et maintenir les commerces en centre-bourg ainsi que renforcer la contribution du co-working à l'animation locale sont des leviers pour revitaliser les centres-bourgs (Axe 3).

- 1 Préfet d'Eure-et-Loir, Direction Départementale des Territoires, « Un nombre d'emplois en baisse, notamment au Sud », Elements de diagnostic SCOT du PERCHE (p.7), Octobre 2016.
- 2 ibidem
- 3 Centres-Bourgs, programme de revitalisation. http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/dynamiser-l-economie-r44.html

Axe 1

STRUCTURER LES INITIATIVES D'ALIMENTATION EN CIRCUITS COURTS

Contexte – L'agriculture : une ressource endogène à valoriser pour l'attractivité du territoire

Avec 70,7% de sa surface occupée par des terres agricoles1, le PETR du Perche d'Eure-et-Loir est doté d'importantes ressources, qui participent à ses caractéristiques paysagères et économiques, puisque le secteur agricole représente 5,4% des emplois et 17% des établissements économiques du territoire². Les limites des grandes monocultures céréalières en termes d'impact environnemental (paysages, eaux souterraines) et l'émergence de nouveaux modes de production et de consommation engagent aujourd'hui la réflexion sur de nouveaux moyens de valoriser les ressources agricoles locales. La population locale, présente à l'année ou ponctuellement (résidents secondaires, touristes) est sensible à la consommation de produits locaux, comme nous avons pu le remarquer lors de nos micros-trottoirs. Ainsi, même les personnes interrogées à l'entrée du E.Leclerc de Nogent-le-Rotrou mentionnent s'approvisionner régulièrement (autant que possible en produits locaux (ventes à la ferme, marchés). Des réseaux de vente collectifs comme les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), la Ruche qui dit Oui et le Collectif Percheron constituent autant de ressources du territoire pour le développement des circuits courts. Enfin, l'association MIL Perche, basée en Orne, constitue une première expérience pour développer un moyen de livraison mutualisé auprès des acteurs de la restauration collective et professionnelle,

qui contribue à valoriser les produits locaux issus de l'agriculture biologique et raisonnée.

Objectifs - Les circuits courts comme levier de développement territorial

Les circuits courts représentent un des leviers pour encourager la diversification des modes de production (plan Barnier, 2009 3) et positionner les agriculteurs et artisans valorisant les produits locaux comme de véritables acteurs du développement territorial, avec des impacts économiques, environnementaux et en termes de lien social. La démarche des circuits courts fait l'objet d'une définition officielle donnée par Michel Barnier en 2009, alors Ministre de l'Agriculture « mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2014⁴) . Cette définition ne fait pas référence à une distance géographique et recouvre donc différents modes d'organisation (vente à la ferme, marchés locaux, vente en ligne). Nous insisterons ici sur la valorisation des artisans intermédiaires locaux entre producteurs et consommateurs, et sur une consommation locale des produits. En effet, la démarche des circuits cours s'inscrit dans un objectif de valorisation et de renforcement des ressources existantes (acteurs et produits), mobilisateur quant à l'identification au territoire et à son animation. Sans être exhaustif sur l'ensemble des producteurs du territoire, le Parc Naturel Régional du Perche identifie sur son périmètre 58 producteurs⁵ engagés dans des démarches de vente à la ferme ou sur les marchés, et bénéficiant d'un label de qualité et d'origine ou d'une marque collective attestant que le producteur maîtrise le parcours du produit de la production à la commercialisation. Pérenniser les circuits courts, les développer et favoriser l'implantation de nouveaux producteurs peut donc à long terme contribuer à dynamiser l'activité économique locale, à la fois directement auprès des producteurs, et indirectement à travers des emplois dans la transformation, la commercialisation et la restauration.

Par souci de cohérence, le territoire de référence rassemble le Perche Ornais et Eurélien, dont la complémentarité des producteurs est nécessaire pour garantir une offre locale de produits agricoles diversifiée et en quantité suffisante. La démarche des circuits courts repose donc directement sur le lien et l'engagement des acteurs privés du territoire : agriculteurs, artisans de la transformation, consommateurs.

Des actions concrètes pour développer la filière des circuits courts :

Pour structurer la filière, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des artisans et porteurs de projet qui s'y engagent (action 1). C'est l'un des leviers à mobiliser pour contribuer au développement du territoire à partir de ses ressources propres, susceptible de contribuer à l'animation du territoire (action 2).

Les ressources existantes du territoire :

- Le Comité de Dynamisation Economique du PETR : guichet d'accueil des porteurs de projet

- Accompagnement du PNR : Espace-test agricole et Pôle Valorisation des Ressources
- AMAP (Le Collectif Percheron)
- Fantine en cuisine : Traiteur à domicile, transformation et vente de produits locaux en boutique
- Ventes à la ferme
- Marchés hebdomadaires
- Labels et marques de qualité (PNR, Terres d'Eure-et-Loir, Baguettes du Perche...)
- MIL Perche : Marché d'Intérêt Local. Association de producteurs bios et raisonnés pour livrer les restaurateurs, les commerces de bouche, restauration collective en produits locaux.
- Le Perche au Menu : catalogue du PNR en partenariat avec les Chambres d'Agriculture d'Eure-et-Loir et d'Orne.
- Projet « Derniers commerces » du PETR
- Pépinières d'entreprises pouvant offrir des locaux pour des artisans
- 1 Préfet d'Eure-et-Loir, Direction Départementale des Territoires, « Des établissements concentrés sur 3 secteurs », Elements de diagnostic SCOT du PERCHE (p.8), Octobre 2016.
- 2 ibidem
- 3 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Rapport du groupe de travail « circuits courts de commercialisation », [En ligne], Mars 2009. http://agriculture.gouv. fr/sites/minagri/files/documents/pdf/rapport_du_gt_circuits_courts0409.pdf
- 4 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Consommation : manger local partout en France » [En ligne], Juillet 2014. http://agriculture.gouv.fr/consommation-manger-local-partout-en-france
- 5 Parc Naturel Régional du Perche, Le Perche : produits fermiers du Perche, [En ligne], 2017. http://fr.calameo.com/read/002490474d092e1335475

Thème 2 : Développer les activités économiques locales Axe 1 : Structurer les initiatives d'alimentation en circuits courts



Stratégie

Les circuits courts s'organisent selon la chaîne production-transformation-commercialisation. Lorsque des producteurs s'engagent dans cette démarche, ils doivent donc développer des compétences de transformation (abattage, découpe, cuisine) et de vente en plus de leur activité de production, et réfléchir à des modalités de collecte et des lieux de transformation pour fournir par exemple la restauration collective. Nos entretiens avec des acteurs en posture d'accompagnement auprès des producteurs et qui connaissent donc particulièrement leurs problématiques ont montré que les exploitants n'ont pas toujours le temps ou les compétences nécessaires pour assumer le suivi des produits tout au long de cette chaine, et que les artisans à même de transformer les produits doivent être pleinement inclus dans la chaîne de production. Ainsi, des initiatives de porteurs de projet comme « Fantine en cuisine » ou encore l'association MIL Perche reconnaissent la grande qualité de l'accompagnement à l'installation proposé par le PNR et les deux PETR, mais sont à la recherche d'un soutien et de conseils pour le développement de leur activité à

plus long-terme, notamment pour la gestion quotidienne de leur entreprise. Deux axes stratégiques pour renforcer l'accompagnement des artisans qui transforment les produits locaux sont donc : -La mise en place d'un réseau de parrainage multi-professionnel entre artisans à l'image de ce qu'a mis en place le Pays Sud-Bourgogne pour les métiers artistiques (cf encadré plus bas). - Une réflexion sur la mutualisation des outils de collecte et des ateliers de transformation à destination à la fois des producteurs et des artisans de la transformation.

ACTEURS

Le PETR

Grâce à ses contacts privilégiés avec les porteurs de projet au sein du Comité de Dynamisation Economique et sa connaissance fine du réseau d'artisans locaux, le PETR peut porter la mise en œuvre du système de parrainage, soit directement, soit en déléguant à une association composée d'artisans comme c'est le cas dans le Pays Sud-Bourgogne, qui est investie dans le Conseil de Développement du PETR.

Le PNR

Du fait de son rôle d'accompagnement à l'installation des agriculteurs, c'est l'acteur pertinent pour réaliser un travail commun avec les deux PETR et mener une étude fine des besoins des agriculteurs et des artisans concernant la mutualisation des outils de collecte et des ateliers de transformation.

La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture peut contribuer à promouvoir les circuits courts en s'associant au PETR pour la mise en place du système de parrainage, grâce au recensement des professionnels agricoles, ou à travers des formations aux démarches collectives de production, de collecte et de transformation. La Chambre

d'Agriculture d'Eure-et-Loir propose déjà des formations continues notamment en management, en gestion économique d'exploitation agricole, en agriculture biologique et pourrait développer des sessions spécifiques aux circuits courts comme le fait par exemple la Chambre d'Agriculture Manche⁶, notamment pour transformer ses propres produits et développer la vente de ses produits en circuit court.

Les exploitants agricoles

La démarche des circuits courts s'inscrit dans une problématique plus générale d'alimentation de qualité, à faible impact environnemental. Les producteurs en agriculture biologique sont donc généralement privilégiés. Cependant, l'objectif est d'associer peu à peu des agriculteurs conventionnels prêts à évoluer vers des modes de production « raisonnés », qui adhèrent à des chartes d'engagement pour la qualité des produits transformés au sein des CUMA.

Les artisans

Nous entendons ici par artisans l'ensemble des professionnels qui contribuent à transformer et commercialiser les produits locaux : artisanat alimentaire (boucherie, boulangerie, traiteur...), cuisiniers, chauffeurs-livreurs.

OUTILS

Un réseau de parrainage multi-professionnel

Sur le principe du réseau de parrains du Pays Sud Bourgogne, il s'agirait pour le PETR du Perche de mettre en œuvre une structure relais (soit portée directement par le PETR soit par une association) qui s'inscrirait dans la continuité de l'accompagnement à l'installation offert par le PETR et le PNR. Il faudrait alors constituer une équipe d'artisans professionnels de la transformation des produits locaux, c'est-à-dire des bouchers, charcutiers, boulangers, qui deviendraient des « référents de proximité » pour le PETR. Leur rôle serait de prendre le relais de l'accompagnement du PETR pour l'installation de porteurs de projet, afin d'aider à leur intégration sur le territoire, de partager des expériences et des connaissances. Cela peut notamment se traduire par la transmission de bonnes pratiques qui relèvent de l'expérience et du parcours personnel, de manière plus informelle et personnalisée, en complément du service des professionnels (comptables par exemple). Dans certains cas, cela pourrait même aller jusqu'à un partage de fichiers clientèle entre des artisans susceptibles d'avoir une offre complémentaire, ou encore par une aide à la communication et promotion des activités sur le territoire, par l'intégration à des réseaux professionnels existants. Le réseau des artisans d'art du Pays Sud Bourgogne est guidé par l'idée que « la rencontre favorise les projets » et par une charte de valeurs de « solidarité, entraide, partage, mise en réseau, rencontre, convivialité, dans le respect des techniques et du temps de chacun. ».

Ateliers de transformation en CUMA et mutualisation de la distribution

Afin de fournir les professionnels de la restauration collective et les restaurateurs, des ateliers de découpe et de première transformation des produits peuvent être gérés collectivement par les agriculteurs sous la forme d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Cela permet aux agriculteurs de contrôler leurs produits tout au long de la chaîne, et de s'investir dans l'étape de transformation s'ils le souhaitent ou bien de s'associer pour créer un emploi dédié à cette tâche. Ces CUMA peuvent, à l'exemple de la CUMA « De la Terre à l'Assiette »⁷ de Puceul en Loire-Atlantique, devenir des points relais pour la distribution aux restaurateurs et professionnels de la restauration collective, épiceries et autres commerces, voire des lieux de vente directe aux consommateurs. Pour la distribution, le Perche dispose d'une ressource locale prometteuse, à travers l'association MIL Perche qui rassemble des producteurs pour livrer collectivement les professionnels de l'alimentation. L'accompagnement du PETR peut alors se concentrer sur le parcours logistique des produits locaux, tout au long des trois étapes de production, transformation et distribution. En plus d'un accompagnement à la structuration du groupe de producteurs désireux de s'associer, le PETR peut aider à trouver des locaux ou du foncier pour implanter des CUMA d'ateliers de transformation, ou encore des espaces de stockage situés de façon optimale tout au long du parcours de distribution.

- 6 Chambre d'Agriculture Manche, Emplois et formations : circuits courts, agritourisme, [En ligne], 2017. http://www.chambre-agriculture-50.fr/emploi-formation/circuits-courts-agritourisme/
- 7 Des Champs à l'Assiette, De la Terre à l'Assiette : découpe et transformation de viande multi-espèces, Fiche n°3, [En ligne], 2014. http://paysdegueret.info/leader/Pr%C3%A9sentations%20Forum%20DCA/Transformation-DelaTerre%C3%A0lAssiette.pdf

TEMPORALITÉ

Des actions à moyen-terme

- 1. Lancement d'études de faisabilité complémentaires
- Une étude de faisabilité de la logistique de distribution
- Une étude sur les besoins en mutualisation d'équipements de transformation et sur les locaux disponibles
- 2. Accompagnement des acteurs locaux
- Un parrainage pour les 3 à 5 premières années d'activité

LE RÉSEAU DE PARRAINS DE L'ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES EN CLUNISOIS (DACC)

Le but de ce réseau de parrains est de faciliter l'installation d'artisans d'art (sculpteurs, potiers, couturiers) sur le territoire du Pays Clunisois. Ce réseau a été mis en place il y a une quinzaine d'années et a accompagné depuis plus d'une soixantaine d'artisans. Le principe consiste à mettre en relation des artisans implantés depuis un certain temps sur le territoire (les parrains) avec les artisans qui viennent s'installer (les parrainés). C'est un accompagnement informel, qui consiste surtout à faire sortir de l'anonymat les nouveaux arrivants, à les insérer dans les réseaux locaux, à les aider dans leur installation, sous forme d'échange d'expérience et de bonnes pratiques. Cela vient en complément de l'accompagnement administratif du Pays pour les porteurs de projet. Par ailleurs, l'association travaille en partenariat avec le groupement d'employeur constitué par certains de ses membres, et qui permet de partager les tâches administratives et les services aux entreprises au sein des adhérents. Ce système a permis l'installation de quelques artisans sur le territoire de manière définitive, et pour ceux qui ne s'y sont pas installés, ils ont gardés des liens proches et y reviennent régulièrement à l'occasion de manifestations ou d'événements. L'Association DACC travaille également de concert avec les élus, pour installer des artisans dans les locaux libres. Elle était également très investie dans le conseil de Développement du Pays lors de la mandature précédente.

Source: Association DACC⁸ et entretien avec Mme Chantal Tramoy, présidente de l'association

⁸ Association Développement des Activités Culturelles en Clunisois (DACC), « Un réseau de parrainage au service des artistes », http://www.association-dacc.org/charte.html

LA COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE (CUMA) « DE LA TERRE À L'ASSIETTE » À PUCEUL, LOIRE-ATLANTIQUE

La CUMA « De la Terre à l'Assiette » est un atelier de découpe et de transformation de viande ouvert depuis 2006. 200 utilisateurs ont recours aux lieux (dont 120 adhérents) dans un rayon de 50km pour transformer 200 tonnes de viande issues d'une agriculture raisonnée ou biologique destinée à une vente locale. La CUMA est née de la réflexion d'un groupe d'une dizaine d'agriculteurs, qui se sont structurés en association pour lancer une pré-étude (2002) avant de créer une Société à Responsabilité Limitée (SARL) et une CUMA en 2004. Les deux entités juridiques sont complémentaires. La CUMA est propriétaire du matériel et gère, avec les agriculteurs, le transport des animaux à l'abattoir puis de l'abattoir à l'atelier de transformation, avec deux employés en contrat aidé. La création d'une SARL de 10 éleveurs en complément permet de gérer l'activité commerciale et emploie actuellement 8 salariés. La SARL contribue à 94% du chiffre d'affaires. Ensemble, la SARL et la CUMA ont permis d'ouvrir 10 ETP (Equivalents Temps Plein), dont 3 bouchers et une personne chargée de la logistique. La vente des produits se fait soit dans la boutique attenante à l'atelier, soit par livraison et vente directe aux professionnels de la restauration et autres clients.

Thème 2 : Développer les activités économiques locales Axe 1 : Structurer les initiatives d'alimentation en circuits courts



Stratégie

En plus de renforcer l'économie locale, l'alimentation en circuit court contribue à valoriser l'image du territoire en l'associant à un terroir, c'est-à-dire à « la combinaison entre milieu local et savoir-faire qui donnent ses spécificités à une production » (Géo-confluences, 2017), donc à des produits et des hommes. La consommation de produits locaux doit donc s'inscrire dans une démarche globale d'investissement dans le territoire. S'il existe déjà des AMAP, des marchés, des épiceries et d'autres points de vente grâce aux projets de « derniers commerces », des animations autour des circuits courts peuvent être imaginées pour contribuer à réinvestir le territoire comme lieu de vie associé au terroir local et pour développer le sentiment d'appartenance au territoire, pour tous. Le programme du PNR de Scarpe-Escaut pour développer les circuits alimentaires de proximité donne ainsi une large place à l'animation du territoire et à la solidarité envers les plus précaires pour démocratiser l'accès aux circuits courts.

ACTEURS

Le PETR

Si pour le département du Nord, c'est le PNR de Scarpe-Escaut qui porte et anime la démarche directement auprès des communes, le PETR du Perche d'Eure-et-Loir pourrait ici porter le projet, notamment grâce à l'ouverture d'un axe commun entre le PCAET et le Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour s'assurer d'un accès démocratisé aux produits locaux, en accompagnant particulièrement les populations avec le moins de moyens financiers, ou les plus isolées, en partenariat avec les élus et les acteurs sociaux du territoire.

Le PNR

La filière agricole et les producteurs en circuit court sont principalement envisagés à l'échelle du Parc Naturel, qui est par ailleurs très actif sur le volet sensibilisation, communication et promotion du territoire.

Les élus locaux

Nos entretiens avec les artisans qui transforment ou livrent en circuit court mettent en avant l'importance du discours et de l'engagement des élus locaux en faveur de la consommation alimentaire de produits du territoire pour lancer pleinement la filière. Ils peuvent notamment agir pour maintenir les marchés locaux et encourager les cantines scolaires à se fournir localement. Cette volonté des élus est déjà bien visible sur le territoire, mais pour déboucher sur des actions concrètes, elle doit s'accompagner d'une compréhension fine et au cas par cas des besoins de chacun (niveau d'équipement d'une cantine, besoins spécifiques des restaurateurs pour le conditionnement…) et d'une mise à disposition d'outils adaptés (équipements adaptés pour travailler sur des produits bruts par exemple).

Les acteurs de la santé, du social et de l'enseignement

La sensibilisation aux bienfaits d'une alimentation de qualité passe par une communication et des dispositifs adaptés à chaque public. L'angle de la santé et de la nutrition permet d'associer les professionnels du domaine aux travailleurs sociaux et au corps enseignant pour diffuser l'alimentation en produits locaux auprès du plus grand nombre, notamment par des animations comme les potagers pédagogiques.

Les associations

Les associations servent de relais entre les habitants et les acteurs institutionnels, et jouent un rôle clé dans l'animation et l'organisation d'événements sur le territoire. Le tissu associatif contribue également fortement à nouer des liens de solidarité sur le territoire. Elles peuvent être mobilisées pour l'organisation des journées de visite ou d'événements particuliers.

Les producteurs et commerçants

Pour contribuer à la communication et à la valorisation de leurs produits, les producteurs et commerçants doivent être impliqués dans les animations et dans les démarches solidaires, en étant informés et sensibilisés sur les retombées positives que cela peut générer pour leurs activités.

Les habitants

Les habitants sont bien entendu au cœur de cette démarche de sensibilisation et de communication. Par la promotion de l'alimentation locale, il s'agit de renforcer leur attachement et leur investissement au quotidien dans le territoire. Tous les habitants doivent pouvoir en bénéficier, quel que soit leur âge, leurs revenus.

OUTILS

Ateliers pédagogiques, visites sur site, carnet de recettes l'exemple du PNR Scarpe-Escaut

Le PNR de Scarpe-Escaut a recensé les différentes structures liées à l'alimentation , et a conçu un programme de formation pour 45 personnes, en partenariat avec l'association « Les sens du Goût » qui promeut des programmes d'éducation sensorielle et l'autonomie dans la consommation alimentaire⁹. Ces formations ont fait naitre un réseau d'acteurs capables de promouvoir une alimentation locale saine et équilibrée à travers différents moyens de communication et d'animation (jardinage, ateliers cuisine...). Un carnet de recettes pour les produits locaux, animé par le PNR à l'image du territoire de Scarpe-Escaut profite de chaque recette pour valoriser un produit, une saison et une initiative du territoire.

Des randonnées familiales « Un territoire ça se mange » ou encore les « Balades du Goût » organisées avec l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) sont l'occasion de visiter des exploitations et goûter des produits, auprès d'un public large, qui découvre en même temps le patrimoine.

Des « Week-Ends Gourmands » réunissent quant à eux producteurs, artisans, restaurateurs, associations et habitants autour de la valorisation d'un produit spécifique du territoire (comme la pomme pour le Perche, ou encore le boudin noir) à partir d'ateliers cuisine, de visites d'exploitation et de randonnées gourmandes, avec des événements festifs. Ces événements sont ainsi l'occasion de valoriser un produit, mais aussi des savoir-faire, un terroir et un territoire.

Paniers solidaires

Afin de rendre accessible les produits locaux au plus grand nombre, le PNR

de Scarpe-Escaut s'est appuyé sur les travailleurs sociaux en contact avec les ménages modestes pour proposer un dispositif de « paniers solidaires », en partenariat avec une commune qui concentre une population relativement précaire. Les paniers sont livrés sous conditions de revenus, et de participation régulière aux ateliers de cuisine, dans une démarche de sensibilisation à une cuisine familiale avec des produits frais. Ces ateliers sont organisés mensuellement, portés par le PNR, en partenariat avec les élus de la commune, qui donnent accès aux locaux, avec une ferme qui fournit les produits, avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF), le Comité d'Action pour l'Education Permanente (CAPEP) et en lien avec le programme EPODE. Une démarche similaire est en cours d'étude dans le Pays de Lunel (Hérault), portée par une association qui fournit des paniers à tarif dégressifs sous conditions de revenus, et avec une gamme de produit variée : bios et raisonnés, hors calibre, excédents... Dans le cadre du PNR de Scarpe-Escaut, ce type de démarche a contribué à le rendre visible et légitime auprès des habitants, ce qu'on pourrait ici répliquer avec le PETR du Perche eurélien.

<u>Vente itinérante et camions-magasins : l'exemple des Boucheries du Bocage dans le département du Nord</u>

Dans le département du Nord, la coopérative de transports d'animaux CEVINOR a développé une unité de transformation « Agriviande » ainsi qu'une franchise « Les Boucheries du Bocage »¹⁰ avec un réseau de magasins de vente directe et deux camions-magasins. Cette vente en itinérance permet d'apporter le service dans les plus petits villages qui n'ont pas de boucherie, et crée une dynamique locale. Les clients s'y rencontrent et discutent en attendant l'arrivée du camion aux horaires prévues, et les vendeurs en profitent pour communiquer sur leur métier qui recouvre l'ensemble de la chaine de production de la viande. La vente directe « ancre la coopérative dans son

territoire » (COOP de France, 2016) en informant la clientèle de la provenance locale de la viande et du fonctionnement d'une coopérative, tout en permettant aux coopérateurs de développer un sentiment d'appartenance au territoire, grâce à une marque visible. Ces camions-magasins s'arrêtent le matin dans les marchés hebdomadaires, et circulent l'après-midi dans les villages du

territoire sur des plages-horaires de 2 à 3 heures. Ce mode de commercialisation vient en complément de l'activité en boutiques, et nécessite des études de marché précises, une phase de test des emplacements de 3 mois, et une coopération très fine avec les élus des villages pour obtenir un soutien local.

TEMPORALITÉ

- 1. Des actions à court-terme
- Des événements ponctuels, mensuels ou pluriannuels pour l'animation, à intensifier en haute saison touristique
- Des livraisons hebdomadaires de paniers ou de produits en vente par camions-magasins, à des horaires précis et réguliers
- 2. Des actions à moyen-terme :
- Identifier les publics cibles et les meilleurs moyens de sensibilisation avec les acteurs socio-éducatifs

⁹ Centre de Ressources du Développement Durable (CRDD), Scarpe-Escaut : des circuits alimentaires de proximité, 2016.

¹⁰ COOP de France, « Coopératives et Circuits Courts et de proximité : créer de la valeur en créant du lien », THEMA, 2016.

LES CIRCUITS COURTS DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE SCARPE-ESCAUT

Le Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut a développé la filière des circuits courts sur son territoire, mais selon un angle spécifique, en partant des consommateurs plutôt que des producteurs comme c'est souvent le cas. Leur réflexion s'est orientée sur le fait de créer une dynamique de consommation des produits locaux sur le territoire, qui encourage l'implication citoyenne, avec un volet social et solidaire pour rendre accessible les produits locaux aux plus démunis. Pour cela, ils ont engagé un travail important avec les acteurs de la santé et de l'alimentation, notamment des associations comme Les Sens du Goût, et les travailleurs sociaux. Ces acteurs participent à des formations pour développer leurs outils pédagogiques et d'animation, ainsi que sur le principe des circuits-courts, de la saisonnalité des aliments etc. Une fois formés, ce sont eux qui se font les relais des différents dispositifs et animations proposés sur le territoire : Balades du Goût, Paniers solidaires... Leur objectif est de diffuser les circuits courts grâce à « l'apprentissage d'une cuisine familiale à base de produits frais ».

Source : Centre de Ressources du développement Durable (CRDD) 11

11 Centre de Ressources du Développement Durable (CRDD), Scarpe-Escaut : des circuits alimentaires de proximité, 2016.

Axe 2

SOUTENIR LA FILIÈRE DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE

Le patrimoine bâti du Perche eurélien est une réelle ressource pour le territoire, du fait de sa qualité architecturale et des techniques et matériaux traditionnels utilisés. Néanmoins, 43% des communes du PETR sont classées dans la typologie des « ménages cumulant tous les facteurs de précarité énergétique » (classe E*)1 , un taux bien plus élevé qu'à l'échelle départementale (16%)². La précarité énergétique correspond à la situation d'une « personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »³ . C'est donc une problématique directement liée à la qualité de l'habitat, mais aussi à des enjeux sociaux et sanitaires. Réhabiliter le bâti ancien relève donc à la fois d'une adaptation aux nouveaux besoins et usages des ménages (cf. Thème II- Axe A : Proposer un modèle d'habitat attractif en centre-bourg) et il s'agit aussi de travaux de réhabilitation ou de rénovation énergétique, utilisés dans ce contexte comme des synonymes (contrairement à la différence marquée dans le champ des politiques de la ville entre rénovation urbaine « démolir pour reconstruire » et réhabilitation « rénover sans détruire » (Géoconfluences, 2005))⁴. Ces travaux de réhabilitation énergétique peuvent être réalisés entièrement par des artisans du bâtiment, ou bien partiellement par le propriétaire ou l'occupant du bâtiment, en auto-réhabilitation. L'auto-réhabilitation est un moyen de lutter contre la précarité énergétique, en rendant accessible les travaux de rénovation, selon le budget des ménages. Il existe différentes façons de pratiquer l'auto-réhabilitation, en fonction des publics concernés. Dans le cas de publics précaires «cumulant des problèmes liés au logement et des difficultés sociales et économiques », on parle plutôt d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA), dans laquelle le ménage prend part aux travaux, à travers « une intervention sur le bâti qui s'effectue en présence d'un technicien ayant aussi une mission d'accompagnement » (Foultier, Rémy, 2007)⁵, avec un fort objectif de réinsertion sociale, de revalorisation de soi. Pour autant, l'auto-réhabilitation n'est pas une solution réservée aux plus précaires, et de plus en plus de ménages s'y intéressent, et ont recours à de l'auto-réhabilitation « hybride », c'est-à dire qu'ils font eux-mêmes un maximum de travaux, tout en ayant recours à des entreprises pour certaines étapes du chantier, nécessitant des techniques spécifiques. Leurs motivations sont à la fois économiques, mais aussi par « envie de faire soi-même » (PREBAT-PUCA, 2013)6 , dans une logique proche de celle du bricolage (PREBAT-PUCA, 2013)⁷, et enfin guidées par une certaine défiance envers la qualité des travaux réalisés par des entreprises artisanales. Dans les deux cas, il s'agit d'encourager la réhabilitation énergétique par les ménages, et ainsi agir à la fois sur l'attractivité du bâti et sur l'emploi local. Cet enjeu d'une réhabilitation massive et à moindre coût a également été soulevé lors de l'Atelier 1, notamment compte-tenu du revenu modeste d'une partie de la population et du grand nombre de maisons anciennes, avec 39% du parc immobilier du territoire construit avant 19468. Le territoire dispose pour cela de ressources intéressantes, notamment grâce à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Eco-Pertica, basée dans l'Orne mais active également

dans la partie eurélienne du territoire. Cet acteur propose ainsi des actions de sensibilisation et de formation à l'éco-construction à travers l'utilisation de matériaux biosourcés locaux (chanvre, liège, terre crue). Il organise également des chantiers participatifs d'auto-réhabilitation, met en relation les artisans compétents dans ce domaine et dispense des conseils tout au long du chantier. A Nogent-le-Rotrou, la Coopérative Synergies propose également des travaux de rénovation et d'éco-construction, regroupant plus d'une centaine d'artisans. Néanmoins, nos entretiens avec des acteurs de la filière de la réhabilitation énergétique ont fait ressortir une dichotomie et une tension entre des structures artisanales « militantes » et des entreprises « conventionnelles » du bâtiment. Les premières inscrivent leur activité dans des valeurs de solidarité, de transmission et de valorisation des ressources locales, avec des motivations qui ne sont pas purement économiques, à l'image d'Eco-Pertica. Les secondes craignent que l'auto-réhabilitation ne vienne leur faire concurrence, comme dans le cas de la Coopérative Synergies ou d'artisans indépendants. Il est donc nécessaire de communiquer autour de la plus-value que représentent les chantiers hybrides d'auto-réhabilitation pour les entreprises, comme nous le verrons ci-dessous. L'auto-réhabilitation permet en effet de contribuer au développement de la filière de réhabilitation énergétique, qui correspond à un vrai besoin sur le territoire. C'est donc un des leviers à mobiliser pour soutenir le développement économique local et la création d'emplois, directs et indirects, et développer une économie « verte » sur le territoire. Une démarche pilote d'auto-réhabilitation accompagnée est actuellement menée dans le Pays du Perche Ornais, financée par le Pays, le Département et l'Union Européenne pour la période 2017-2019. Pour l'instant,

trois familles bénéficient de ce dispositif et ont reçu une visite conseil ainsi qu'un accompagnement à la réalisation des travaux par un artisan professionnel, réalisés par Eco-Pertica. L'achat des matériaux reste à la charge du ménage, mais l'accompagnement par l'artisan est pris en charge, et un chantier participatif avec des bénévoles peut être proposé et organisé par Eco-Pertica. Afin de soutenir la filière, nous verrons quels outils de réhabilitation énergétiques développer en fonction des publics ciblés (action 1) puis nous nous intéresserons au développement de la filière des matériaux biosourcés (action 2).

Les ressources existantes du territoire :

- SCIC EcoPertica
- Plateforme J'EcoRenov' dans le Perche
- Enveloppe « Logement » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- Réseau d'artisans (dont la Coopérative Synergies de Nogent-le-Rotrou)
- Production de bio-matériaux locaux (chanvre, bois, terre crue)
- Projet Eco'Réhab du Pays du Perche ornais
- Etablissement Notre-Dame d'Apprentis d'Auteuil au Château des Vaux

- Préfet d'Eure-et-Loir, Direction Départementale des Territoires, « Vulnérabilité énergétique des Ménages», *Elements de diagnostic SCOT du PERCHE* (p.14), Octobre 2016.
- 2 ibidem
- 3 Loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art.11.
- 4 « Réhabilitation, Restauration, Rénovation urbaine », *Géoconfluences*, Juillet 2005. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rehabilitation-restauration-renovation-urbaine
- 5 FOULTIER C., REMY J., « L'auto-réhabilitation accompagnée, une philosophie d'intervention à la croisée de l'action sociale et de l'amélioration de l'habitat », *Recherche sociale*, n°183, été 2007.
- PREBAT, PUCA, « Amélioration énergétique du patrimoine rural : quelles parts et perspectives pour l'auto-réhabilitation », *Appel à propositions de recherche évaluative et exploratoire*, Juillet 2013.
- PREBAT, PUCA, « L'accompagnement des projets d'auto-réhabilitation par les magasins de bricolage : état des lieux et prospective pour l'amélioration énergétique de l'habitat en milieu rural », Juillet 2015. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_partie_1.pdf
- Préfet d'Eure-et-Loir, Direction Départementale des Territoires, « Un parc de maisons anciennes», *Elements de diagnostic SCOT du PERCHE* (p.10), Octobre 2016.

Thème 2 : Développer les activités économiques locales Axe 2 : Soutenir la filière de réhabilitation énergétique



Stratégie

En milieu rural, les spécificités du bâti ancien, qui est composite et diversifié, ainsi que les coûts engendrés par des travaux, rendent difficile une réhabilitation massive de l'habitat. L'enjeu est donc de proposer une diversité de micro-solutions adaptées aux besoins des ménages, qui permettent à la fois de préserver le caractère architectural du bâti, tout en améliorant son confort thermique et sa consommation énergétique, à moindre coût. Nous reprendrons ici la distinction entre travaux d'auto-réhabilitation accompagnée à vocation « très sociale » et l'auto-réhabilitation « tous publics » (PREBAT, PUCA, 2013)⁹ qui propose un « hybride » entre travail par soi-même et recours aux artisans professionnels locaux. Dans le cas d'une ARA à vocation « très sociale », nous nous intéresserons particulièrement à la démarche Enerterre mise en œuvre dans le Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin¹⁰. Pour l'auto-réhabilitation hybride, nous soulèverons différents outils pour développer ce type de travaux à partir des recherches menées par le PUCA et PREBAT en 2013, sur l'au-

to-réhabilitation « tous publics » 11 et sur le rôle des magasins de bricolage, grossistes et négociants dans l'accompagnement des projets d'auto-réhabilitation 12 .

ACTEURS

Associations

Dans le cas d'ARA à vocation sociale, les associations peuvent être les interlocuteurs fédérateurs pour organiser le chantier, et rassembler artisans, bénévoles, travailleurs sociaux et bénéficiaires, comme cela a été fait dans le cas d'Enerterre. Leur rôle est alors de sensibiliser à l'auto-réhabilitation, de conseiller et d'accompagner le chantier participatif en planifiant les étapes, en apportant un soutien administratif etc.

Habitants

Qu'ils s'agissent de bénéficiaires (propriétaires ou occupants d'un logement) ou de bénévoles, les habitants sont au cœur du processus de réhabilitation. Il est important qu'ils soient bien sensibilisés et informés sur les différentes techniques et matériaux, sur les aides et dispositifs d'accompagnement afin d'entreprendre en toute connaissance de cause des travaux de réhabilitation de leur logement. C'est également à eux de définir la hauteur de leur investissement dans les chantiers, soit en délégant totalement à des entreprises, soit par un modèle hybride d'auto-réhabilitation accompagnée. Pour les ménages les plus vulnérables, isolés socialement, un accompagnement particulier peut être mis en place avec des travailleurs sociaux afin d'engager un travail de réinsertion sociale en plus de l'amélioration de l'habitat. Dans le cas d'Ener-Terre, les chantiers d'habitat participatif avec des bénévoles et le Système d'Echange Local (voir ci-dessous) ont contribué à créer du lien social.

Artisans et entreprises du bâtiment

Les artisans et entreprises du bâtiment sont également des acteurs stratégiques de la filière de réhabilitation énergétique. Sur le territoire du Perche, EcoPertica, la coopérative Synergies et l'ensemble des artisans et entreprises

du bâtiment doivent être pleinement associés à la structuration de la filière, notamment en les sensibilisant sur le potentiel et non pas la concurrence que représente l'auto-réhabilitation. Le rapport PREBAT-PUCA note ainsi un investissement particulier d'entreprises et artisans qui « jouent le jeu avec bienveillance » et accompagnent les projets d'auto-réhabilitation selon des modalités d'intervention différentes, avec de réelles opportunités pour développer leur activité, dans une logique plus complémentaire que concurrente entre auto-réhabilitation et chantiers de rénovation classiques, entièrement délégués à l'entreprise.

Grossistes, négociants et grandes surfaces de bricolage (GSB)

L'étude du PUCA-PREBAT réalisée auprès des grandes surfaces de bricolage propose de renforcer leur rôle de conseil auprès des clients souhaitant s'engager dans l'auto-réhabilitation, afin de fournir les bons outils et les insérer dans la filière.

Plateforme J'Eco-Renov' dans le Perche

Portée par le PETR en lien avec le Centre-Info Energie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Département d'Eure-et-Loir, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, cette plateforme a vocation à devenir l'interlocuteur pour conseiller et mettre en relation les particuliers et les professionnels du bâtiment. Elle peut également organiser des sessions de formation aux entreprises, accompagner les particuliers pour obtenir des financements et coordonner les chantiers. Elle découle de l'action de l'Etat en faveur de la réhabilitation énergétique à travers le Plan national de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH), et de l'engagement de la Région en ce sens, et constitue un acteur ressource du territoire pour promouvoir la réhabilitation énergétique et le développement de la filière.

Les travailleurs sociaux

Dans le cadre d'opérations d'auto-réhabilitation accompagnée à vocation sociale, les travailleurs sociaux (assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale) sont les interlocuteurs pour identifier les potentiels

bénéficiaires et les informer sur le dispositif, leur présenter la démarche d'accompagnement, comme c'est le cas dans le dispositif Eco'Réhab du Pays du Perche Ornais, financé par le Pays et le Département.

OUTILS

Accompagnement (conseils et formation) à la conduite de chantiers d'auto-réhabilitation : organisation, choix des techniques et des matériaux

Pour encourager l'auto-réhabilitation « hybride » qui permet à des particuliers de porter eux-mêmes la rénovation de leur logement tout en ayant recours à des artisans professionnels, l'étude réalisée par PREBAT-PUCA montre que les besoins en accompagnement se concentrent surtout sur la phase de planification et d'organisation des travaux. En effet, la plupart des ménages qui s'engagent dans un projet d'auto-réhabilitation disposent déjà d'un réseau social suffisamment large pour recueillir des avis et conseils sur les techniques spécifiques et la nature des travaux à réaliser, savent s'informer sur internet, par des magazines ou auprès de professionnels et de plateformes existantes (notamment pour les dispositifs d'aides financières). Par contre, évaluer le budget global et identifier les étapes réalisables par soi-même et celles où il faudra faire appel à des artisans professionnels leur fait parfois défaut, et un appui extérieur pourrait faciliter les choses pour la conception et la préparation du chantier. Cela est déjà en partie proposé par la plateforme J'Eco-Rénov' dans le Perche ainsi que par Eco-Pertica dans le cadre des projets d'auto-réhabilitation accompagnée à vocation sociale, mais peut être la partie audit énergétique et conseil sur l'organisation du chantier pourrait-elle être assurée par Eco-Pertica dans le cas d'auto-réhabilitation

« hybrides » comme une prestation payante à des tarifs attractifs pour des ménages disposant de plus de ressources ?

Appui logistique

Un des freins à l'auto-réhabilitation par des particuliers en dehors d'un dispositif d'accompagnement social est l'acquisition de matériel lourd pour effectuer les travaux (bétonnière, remorque...), ainsi que trouver des espaces de stockage de matériaux. Le PETR pourrait ainsi mettre en place, en lien avec les artisans et la plateforme J'Eco-Renov un système de prêt de matériel, et un recensement des espaces dans lesquels déposer les gravats ou stocker les matériaux.

<u>Coordonner la répartition professionnels/particuliers pour ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises</u>

L'étude réalisée par PREBAT-PUCA montre que loin de faire de la concurrence aux entreprises et artisans professionnels, l'auto-réhabilitation leur procure au contraire un complément d'activité. En effet, les ménages qui s'engagent dans l'auto-réhabilitation n'auraient pas eu les moyens ou la

volonté de déléguer le chantier à des entreprises. Il s'agit donc d'identifier précisément les tâches et les étapes pour lesquelles les particuliers nécessitent un appui technique professionnel à travers un devis détaillé. Lorsque la répartition est bien définie, les entreprises profitent souvent de leur intervention pour dispenser des conseils et établir une relation de confiance, ce qui leur permet de consolider leur réputation, de « mettre en œuvre les valeurs de transmission qu'elles ont en elles et de recevoir des signes de reconnaissance quant à la qualité de leur travail » (PREBAT, PUCA, 2013)13 . La convivialité et les valeurs humaines hors du champ marchand associées aux chantiers d'auto-réhabilitation permettent généralement une promotion des artisans qui s'y engagent grâce au bouche à oreille, notamment parmi le réseau mobilisé par le ménage maître d'œuvre. Une communication de la part des collectivités locales (intercommunalités, communes, PETR) et de la plateforme J'Eco-Renov' auprès des habitants et des artisans permettrait d'encourager la multiplication de démarches d'auto-réhabilitation « hybrides », dans lesquelles le ménage maître d'œuvre travaille en relation étroite avec les entreprises.

Insérer les grossistes, négociants et grandes surfaces de bricolage (GSB)

Une piste d'action proposée est de développer une expertise partagée entre GSB, grossistes et négociants à travers une formation commune sur le conseil et l'expertise en magasin dispensée par le Centre-Info-Energie ou la plateforme J'Eco-Rénove dans le Perche afin d'éviter une dispersion des conseils pour les ménages.

- 9 PREBAT, PUCA, « Amélioration énergétique du patrimoine rural : quelles parts et perspectives pour l'auto-réhabilitation », Appel à propositions de recherche évaluative et exploratoire, Juillet 2013.
- 10 Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, « Enerterre, lutte contre la précarité énergétique », http://www.parc-cotentin-bessin.fr/fr/enerterre-lutte-contre-la-precarite-energetique-gc257.html
- PREBAT, PUCA, « L'accompagnement à l'auto-réhabilitation du logement « tous publics » et l'émergence d'un nouveau métier du bâtiment », Programme PREBAT Amélioration énergétique du patrimoine rural : quelles parts et perspectives pour l'auto-réhabilitation ?, Juillet 2014. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/1_pades_prebat_hybrides_final.pdf
- 12 PREBAT, PUCA, « L'accompagnement des projets d'auto-réhabilitation par les magasins de bricolage : état des lieux et prospective pour l'amélioration énergétique de l'habitat en milieu rural », Juillet 2015. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_partie_1.pdf
- PREBAT, PUCA, « L'accompagnement à l'auto-réhabilitation du logement « tous publics » et l'émergence d'un nouveau métier du bâtiment », Programme PREBAT Amélioration énergétique du patrimoine rural : quelles parts et perspectives pour l'auto-réhabilitation ?, Juillet 2014. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/1_pades_prebat_hybrides_final.pdf

LE PROGRAMME ENERTERRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Quoi ? Un programme d'auto-réhabilitation énergétique accompagnée sous forme de chantier participatif encadré par un formateur professionnel, avec un Système d'Echange Local (SEL) bénévole (le bénéficiaire s'engage à proposer autant d'heures de bénévolat pour un autre chantier qu'il en a reçu pour ses propres travaux, ou bien à fournir des outils ou services de valeur similaire).

Qui ? L'association Enerterre, un animateur du PNR, les artisans locaux, les bénéficiaires, les bénévoles

Combien ? 30 chantiers réalisés depuis 2012, 70 familles impliquées 100 participants (bénévoles et bénéficiaires)

Moyens ? 200 000 euros, avec l'appui du Ministère de l'Environnement, la Fondation de France, la Fondation Macif, l'ADEME, le Conseil Régional Basse-Normandie, le Conseil Général de la Manche, le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, les centres médico-sociaux, la Préfecture de la région, la DREAL, la DDTM, l'ANAH, les associations locales, le GRETA, les opérateurs habitat.

Source : Bâtiment durable Normandie¹⁴, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin¹⁵, Le Mondial du Bâtiment¹⁶

¹⁴ Bâtiment Durable Normandie, « Enerterre, programme de lutte contre la précarité énergétique » http://www.batiment-normandie.ademe.fr/enerterre-programme-de-lutte-contre-la-precarite-energetique

¹⁵ Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, « Enerterre, lutte contre la précarité énergétique », http://www.parc-cotentin-bessin.fr/fr/enerterre--lutte-contre-la-precarite-energetique-gc257.html

¹⁶ Le Mondial du Bâtiment, « Ensemble, la rénovation énergétique est possible! »http://www.lemondialdubatiment.com/ensemble-renovation-energetique/

Thème 2 : Développer les activités économiques locales Axe 2 : Soutenir la filière de réhabilitation énergétique



Stratégie

« Les matériaux biosourcés sont, par définition, des matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale. Ils couvrent aujourd'hui une large gamme de produits et trouvent de multiples applications dans le domaine du bâtiment et de la construction, en tant qu'isolants (laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille, etc.), mortiers et bétons (béton de chanvre, de bois, de lin, etc.), panneaux (particules ou fibres végétales, paille compressée, etc.), matériaux composites plastiques (matrices, renforts, charges) ou encore dans la chimie du bâtiment (colles, adjuvants, peintures, etc.) ». Cette définition du Ministère de la Cohésion des Territoires¹⁷ montre tout le potentiel des matériaux biosourcés pour contribuer à la réalisation ou la réhabilitation de logements à faible consommation énergétique. Insérés dans le « tryptique agriculture-industrie-bâtiment »¹⁸, le recours aux matériaux biosourcés est l'occasion de valoriser économiquement les ressources locales du Perche (terre crue, chanvre, bois, liège), et de créer des synergies entre acteurs économiques et collectivités locales. Il s'agit donc d'en-

courager le recours aux matériaux biosourcés dans les travaux de réhabilitation énergétique, afin de contribuer à la structuration d'une filière économique autour de ces matériaux, à l'image de ce qui a été entrepris par les Pays Sisteronais-Büech et Gapençais dans la région PACA, grâce au programme LEADER¹⁹.

ACTEURS

PETR

En tant que Groupe d'Action Locale (GAL) du programme LEADER, le PETR du Perche Eurélien peut consacrer certains axes au développement de la filière de l'éco-construction, à l'image de ce qu'ont fait les Pays Sisteronais-Büech et Gapençais, en région PACA.

Union Européenne

Soutien au développement de la filière à travers le programme LEADER.

Parc Naturel Régional

Les matériaux biosourcés font partie des ressources naturelles du territoire, et les valoriser permet également de renforcer l'image et l'identité du territoire. Le Parc Naturel Régional du Perche. Ce travail d'information, de communication et de sensibilisation autour des matériaux biosourcés peut donc être animé par le PNR, comme c'est le cas dans le PNR des Vosges du Nord. Le PNR du Perche s'est déjà en partie lancé dans cette démarche par l'organisation du Salon de l'Eco-Habitat dans le Perche en 2007, 2009 et 2015.

Le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) porté par EcoPertica

Par son statut de PTCE en région Normandie depuis 2015, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) EcoPertica permet de mettre en réseau les acteurs de l'éco-construction, publics et privés, associés à des organismes de recherche.

Instances de formation : Château des Vaux, GRETA, formations continues de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Pour développer l'usage des matériaux biosourcés parmi les artisans du bâtiment, des formations spécifiques doivent être proposées, afin d'informer et de rassurer quant à leur usage et à leur qualité, mais aussi de former aux techniques de pose et d'utilisation.

Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

La Région Centre a produit en 2010 un guide des Eco-matériaux, en partenariat avec les CMA départementales, dont celle de l'Eure-et-Loir. La CMA d'Eure-et-Loir contribue également à la promotion des matériaux biosourcés par des guides de sensibilisation à l'utilisation des éco-matériaux, en recensant les produits disponibles sur le territoire, en valorisant les entreprises artisanales à travers l'annuaire régional²⁰.

Universités pour la recherche

Notre entretien avec EcoPertica a identifié la difficulté à certifier les matériaux biosourcés (ici le chanvre) comme l'un des freins au développement de la filière. Un chercheur du Laboratoire de l'Université de Lorient travaille ainsi avec eux pour identifier les caractéristiques techniques du chanvre et le faire certifier, afin de pouvoir offrir l'assurance décennale aux artisans qui emploient ce matériau.

Plateforme J'EcoRénov' dans le Perche

Comme expliqué précédemment (cf Action 1 du même Axe « Diversifier les outils de réhabilitation énergétique en fonction des publics ciblés »), la plateforme J'EcoRénov' permet d'informer, de conseiller et de mettre en relation particuliers et professionnels.

OUTILS

Plateforme commune d'information

Le territoire du PETR du Perche eurélien peut mobiliser une multitude de ressources pour développer le recours aux matériaux biosourcés. Différents acteurs et organismes ont en effet mis en œuvre des outils d'information, de formation et de mise en relation : PNR, CMA, EcoPertica. Le territoire gagnerait donc à élaborer une plateforme commune, qui permette de réunir en un seul portail l'ensemble des dispositifs existants, à l'image du site internet « Eco-rénover dans les Vosges du Nord ». Dans le cas du Perche, ce portail pourrait être conçu par la Plateforme J'Eco-Rénov', qui a cette même vocation d'information et de mise en contact, en partenariat étroit avec le PNR et la Région qui ont déjà mis en œuvre des dispositifs d'information et d'animation, en partenariat avec les acteurs du territoire (EcoPertica, artisans locaux, architectes...).

Formation professionnelle initiale et continue

Pour accompagner la structuration de la filière éco-matériaux en complément des actions menées avec le programme LEADER dans les Pays Sisteronais-Büech et Gapençais, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a ouvert un Centre Régional de Formation Professionnelle (CRFP) « Métiers

de l'éco-construction et du bois ». De plus, l'association « Liens, Enseignements, Sens et Autonomie » du Pays Sisteronais-Buech propose des sessions de formations en lien avec le Groupement d'Etablissements (GRETA) Alpes-Provences, débouchant sur une certification du Système Européen de Crédits d'Apprentissage pour l'Enseignement et la Formation (ECVET) « décorateur en enduit de terre »21. Compte-tenu du savoir-faire et de l'expertise de certains acteurs du Perche comme Eco-Pertica et les artisans avec lesquels ils travaillent, il serait intéressant de développer une offre de formation reconnue et certifiée. Par exemple, développer une filière dédiée à l'éco-construction au centre de formation professionnelle du Château des Vaux serait un moyen d'intégrer l'usage des matériaux biosourcés dans les différents corps de métier du bâtiment, dès la formation initiale des artisans. Pour la formation continue, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat peut développer des sessions de formation spécifiques à certaines techniques ou matériaux, comme cela est fait par les Chambres de l'Agriculture dans le cas des circuits courts. Le GRETA de Nogent-le-Rotrou pourrait également s'associer aux journées de formation proposées par EcoPertica pour établir une certification reconnue.

- 17 Ministère de la Cohésion des Territoires « Matériaux biosourcés », 2016. http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/produits-de-construction-et-materiaux-bio-sources
- Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, « Les filières des matériaux de construction biosourcés : Plan d'actions, avancées et perspectives », Constructions et bioressources, Novembre 2013. https://fr.slideshare.net/Ecima/synthese-travaux-biosources-novembre 2013
- 19 Les pays Sisteronais-Büech et Gapençais de la région PACA se sont structurés en un Groupe d'Action Locale pour obtenir des fonds du programme LEADER pour développer la filière des éco-matériaux sur le territoire, sur la période 2009-2013 puis 2014-2020.
- 20 Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, « Promouvoir l'Eco-construction sur son territoire ». http://www.cma28.fr/fiche/promouvoir-l-eco-construction-sur-son-territoire
- 21 Pays Sisteronais, « LESA ». http://www.pays-sisteronais-buech.fr/energies-positives/initiative/lien-sens-autonomie/

LE SITE INTERNET« ECO-RÉNOVER DANS LES VOSGES DU NORD »

Quoi ? Ce site internet est une plateforme dédiée à l'éco-rénovation du patrimoine local, en lien avec le programme « Habiter Autrement ». Il rassemble des conseils pédagogiques pour sensibiliser et expliquer en quoi consiste l'éco-rénovation, des bonnes pratiques, un annuaire des professionnels, un agenda des événements du territoire relatifs à l'éco-construction, répertorie les aides et financements disponibles et les contacts utiles, diffuse des fiches techniques sur des thématiques liées à l'habitat et à la construction (efficacité énergétique, occupation du sol)

Le programme « Habiter Autrement » : c'est un programme d'animations porté par le PNR, qui a pour objectif de « rapprocher les habitants des maîtres d'œuvre et des artisans pour contribuer à l'émergence de nombreux projets exemplaires innovants en réhabilitation et de développer une architecture contemporaine durable de qualité »²². Il organise pour cela des temps de rencontre dédiés : stages pratiques, rencontres-débats « cafés bavards », portes ouvertes, expositions itinérantes.

Qui ? Ce site est porté par le Syndicat de Coopération pour le PNR des Vosges du Nord (SYCOPARC) et réalisé en partenariat avec les professionnels du territoire. Il a été réalisé par l'agence de communication La Couleur du Zèbre, afin de le rendre facile d'accès. Le programme Habiter Autrement est organisé par le PNR, en partenariat avec le Conseil Départemental Bas-Rhin et la Région Alsace-Lorraine.

Moyens? Ce portail a été réalisé avec le soutien financier de la Région Grand Est et de la DDT du Bas-Rhin, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) "développer l'économie de l'habitat durable" porté par le PNR des Vosges du Nord. Ce PER a reçu une enveloppe globale

- 22 PNR des Vosges du Nord, «Eco-rénover dans les Vosges du Nord, Programme 2015 Habiter Autrement », 2015. http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/upload/documents/AGENDA/Prog-Hab-Autr-2015_WEB.pdf
- 23 PNR des Vosges du Nord, « Labellisation du Parc naturel régional des Vosges du Nord, Pôle d'Excellence Rural n° D067856 "Développer l'économie de l'habitat durable" », Communiqué de Presse, 2013. http://www.parc-vosges-nord.fr/medias/File/_doc_dyn/french/bat-innovant_suite_-per1361454818.pdf

LE CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRFP) DES MÉTIERS DE L'ÉCO-CONSTRUCTION DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)

Quoi ? Inauguré en 2015, il répond à une mission de service public et offre des formations qualifiantes et professionalisantes à destination des demandeurs d'emplois. Les formations sont certifiées (diplôme, titre, certificat) et gratuites, prises en charge par la région. Les sites de formation sont répartis sur deux départements, et peuvent accueillir au total 227 apprentis dans les différentes formations

Parmi les formations proposées ²⁴

- Ouvrier professionnel en éco-construction
- Ouvrier professionnel en restauration du patrimoine
- Constructeur bois
- Vendeur conseil en magasin spécialité éco-construction
- Producteur de matériaux biosourcés

- ...

Qui ? La région PACA a confié sa gestion à l'antenne régionale de l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA). Les demandeurs d'emploi sont adressés par la Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Grand Sud.

Moyens? Le CRFP est financé par la région PACA

Sources: BATIRAS²⁵, Région PACA²⁶, Fréquence Mistral ²⁷

LES FORMATIONS CERTIFIÉES DE L'ASSOCIATION « LIENS, EN-SEIGNEMENTS, SENS ET AUTONOMIE « (LESA)

Basée dans le Pays Sisteronais-Buech, l'association est un centre de formation spé cialisé en éco-construction qui propose des formations prioritairement pour des artisans du bâtiment, et des demandeurs d'emploi (sous conditions de place). Ces formations donnent lieu à une Validation des acquis de l'expérience (VAE) après examen et débouchent sur une certification du Système Européen de Crédits d'Apprentissage pour l'Enseignement et la Formation (ECVET). Elles concernent notamment la construction en terre et en paille. Certaines formations sont réalisées avec le GRETA Alpes-Provence.

Source: Association LESA 28

- 24 BATIRAS, « Les formations du CRFP en détail ». http://www.batiras.fr/project/les-formations-du-crfp/
- 25 ibidem
- 26 Région PACA, « Les espaces territoriaux d'accès à la qualification (ETAQ) », http://www.orientationpaca.fr/Contenu/espaces-territoriaux-acces-qualification
- 27 Fréquence Mistral, « A Manosque, l'éco-construction a désormais son centre de formation », Interview radio, 2015. http://www.frequencemistral.com/A-Manosque-l-eco-construction-a-desormais-son-centre-de-formation_a2163.html
- 28 Association LESA, http://asso-lesa.com/

Axe 3

INNOVER POUR FACILITER L'IMPLANTATION DE COMMERCES ET D'ACTEURS ÉCONOMIQUES

La restructuration industrielle et le faible nombre d'emplois qualifiés affaiblit l'attractivité économique dans le Perche eurélien, qui peine à attirer et maintenir de nouveaux arrivants, particulièrement les catégories socio-professionnelles supérieures et les professions créatives. Le territoire connaît également une période de transition au cours de laquelle de nombreuses entreprises sont à reprendre, soit autant d'occasions pour installer de nouveaux porteurs de projet ou de nouveaux entrepreneurs. Le développement des filières innovantes apparaît alors aujourd'hui crucial, afin de faciliter l'implantation de commerces et d'acteurs économiques. L'énergie et la créativité des porteurs de projet et des entrepreneurs du territoire peut animer le territoire et révéler et accompagner ces énergies constituent un enjeu stratégique en termes de promotion du territoire, tant auprès de nouveaux arrivants, d'entrepreneurs ou de touristes. Selon Guillaume Ladvie, les porteurs de projet, indépendants du numérique en particulier, jouent en effet un rôle majeur dans la formation « d'écosystèmes ruraux qui retrouvent leur attractivité », particulièrement à un moment où l'avantage économique des villes perd considérablement de sa substance avec la révolution numérique. De nombreux citadins sont en effet en quête d'une meilleure qualité de vie que les territoires ruraux désormais connectés peuvent leur offrir. Ainsi, une nouvelle dynamique démographique du monde rural se met progressivement en place.

Une première action viserait alors à affirmer la position des porteurs de projets

économiques comme acteurs du territoire, en prenant en particulier l'exemple du co-working. Alors que les centres-bourgs sont de plus en plus affectés par la vacance commerciale au profit des grandes surfaces à proximité, une seconde action se concentrerait quant à elle sur le maintien et le renforcement des commerces existants, dans une logique de soutien par les habitants. Lors de notre temps d'échange au marché de la Loupe et à la sortie du Leclerc de Nogent le Rotrou le 30 mai dernier, les habitants se sont en effet en majorité déclarés prêts à jouer le jeu et à soutenir artisans et petits commerçants.

Les ressources du territoire :

- -Le Comité de dynamisation du PETR (guichet unique, programme Ambassade du Perche)
- -La Mutinerie Village
- -Le PNR dans la promotion du territoire
- -Le programme LEADER
- -UCIAL de Nogent-le-Rotrou (Union des Commerçants, Industries, Artisans et professions Libérales)
- -Wild Code School (école du numérique à La Loupe)

Thème 2 : Développer les activités économiques locales Axe 3 : Innover pour faciliter l'implantation de commerces et d'acteurs économiques



Stratégie

Comme l'indique le mémoire professionnel réalisé par Camille Giordani-Caffet , la création des « tiers-lieux de travail » ¬ ¬— lieux, entre espaces privés et espaces de travail, qui brassent des individus, des compétences et des informations jusqu'à devenir de véritables « laboratoires » au sein desquelles se créent des idées nouvelles et des projets innovants très divers ¬— est de plus en plus encouragée par les collectivités, dans un objectif de soutien à l'activité économique et l'innovation locales mais aussi dans la perspective d'un développement durable du territoire. La promotion de modes de vie et consommation durables est en effet très souvent à l'œuvre dans ces espaces. Une étude récente réalisée en partenariat avec la Caisse des dépôts et les Parcs naturels régionaux de France a par ailleurs montré que ces tiers-lieux, les espaces de coworking en particulier, présentent de nombreux avantages pour les communes rurales et périurbaines situées sur le périmètre d'un parc naturel régional : ils contribuent à l'appropriation des outils numériques et la diffusion de la culture numérique aux personnes sociales fragilisées et géographiquement isolées, à la pérennisation et au développement des services de proximité mais aussi à la dynamisation de la vie sociale et culturelle

de ces territoires. En valorisant des projets innovants, ils favorisent aussi le maintien et la création d'activités professionnelles ainsi que l'installation de nouveaux actifs sur le territoire. Lors de notre visite de la Mutinerie Village à Saint-Victor-de-Buthon le 30 mai dernier, William van den Broek, co-fondateur de cet espace de coworking et « coliving » nous a ainsi indiqué que 5 à 6 personnes s'étaient installées sur le territoire après y avoir séjourné dans un contexte de télétravail. Cette visite ainsi que plusieurs entretiens réalisés lors de notre phase de diagnostic ont également mis en avant le fort potentiel de cet espace en termes d'animation et de lien social au sein du territoire : constitution de réseaux mobilisant les ressources et les compétences locales, organisation d'une fête des voisins à venir.

ACTEURS

L'Etat, les collectivités territoriales, le PETR

Par leur position et les actions déjà entreprises en ce sens, ces trois acteurs ont un rôle majeur dans la promotion des tiers-lieux auprès du grand public et des financeurs, mais aussi dans l'implantation des porteurs de projet, qu'ils peuvent faciliter et valoriser. Le Comité de dynamisation économique au sein du PETR, chargé de l'animation économique du territoire et de l'accompagnement des élus pour installer des porteurs de projet, représente en particulier un atout de proximité pour les porteurs de projets économiques. Il est également nécessaire pour les collectivités d'impliquer toutes les parties prenantes dans la conception et création de ces lieux afin de garantir leur succès. La Communauté de communes de la Brie des Morin (Seine-et-Marne) a notamment mis à profit sa connaissance du territoire afin de mobiliser en amont les acteurs les plus pertinents dans la réalisation de tels projets (Chambre des métiers et d'artisanats, associations etc.) et dans l'optique de toucher le plus grand nombre de citoyens.

Organismes de soutien à l'activité économique et à l'emploi

De nombreuses organismes de soutien à l'activité économique et à l'emploi, en particuliers les chambres consulaires (Chambre des Commerces et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) mais aussi les clubs entrepreneurs et les associations de commerçants peuvent concevoir le coworking comme un relai de leur action, en tant que structure encourageant la création d'entreprises et favorisant l'innovation. Ils peuvent ainsi concevoir ces espaces comme des lieux de travail mais aussi comme des lieux de formation.

Usagers, société civile et associations

Le succès et l'ancrage de telles initiatives passe nécessairement par l'implication de la société civile et des associations locales. Un travail de sensibilisation est alors à effectuer auprès de ce public, par les collectivités pour les sensibiliser au coworking en général, et par les porteurs de projet et usagers eux-mêmes, afin de les sensibiliser plus particulièrement à leur projet personnel et y inclure de nouveaux acteurs.

OUTILS

Mutualiser les services compte-tenu des faibles densités

A l'image de la Mutinerie Village qui affiche l'ambition de fédérer les travailleurs indépendants ¬— aussi bien les créatifs que les artisans etc. ¬— autour d'un lieu « hybride » qui propose un espace de coworking mais aussi un atelier « makerspace », il s'agirait de créer des points de rencontre

favorisant les échanges tout en permettant d'avoir une haute qualité de service. Ces points de rencontre permettraient ainsi le croisement d'initiatives, de ressources et de compétences diverses sur un même milieu ou à distance via l'utilisation des outils numériques. En facilitant les contacts, échanges, réseaux de connaissances et en encourageant la coopération des travai-

lleurs indépendants, ces espaces pourraient donc considérablement accroître les occasions de sociabilisation et à terme considérablement développer la créativité et l'innovation sur le territoire. La réalisation d'études visant à évaluer l'opportunité de créer des espaces favorisant le télétravail peut permettre d'identifier les utilisateurs potentiels des espaces de coworking, leurs attentes ainsi que leurs besoins. Accompagnée par LBMG Worklabs, la Communauté de communes de la Brie des Morin a par exemple invité plusieurs acteurs à relayer une enquête en ligne par leurs réseaux pour identifier les utilisateurs potentiel d'un futur lieu de coworking et comprendre leurs attentes. Cette enquête a permis de faire ressortir une vingtaine d'habitants ou organisations intéressées à proposer leurs services ou compétences pur animer le lieu et éventuellement participer à sa gestion. Une réunion publique a ensuite permis aux plus intéressées de se rencontrer et d'échanger sur le projet, permettant par la même occasion de sécuriser le projet en favoriser le rayonnement sur le territoire.

Collaborer au niveau local

Les porteurs de projet de coworking peuvent constituer un levier majeur dans la dynamisation de l'économie locale. L'étude précédemment citée réalisée par Camille Giordani-Caffet révèle en effet une tendance à privilégier l'économie locale dans les achats et la recherche de solutions des porteurs de projet, qui préfèrent par exemple avoir recours autant que possible aux artisans locaux pour leur aménagement. Des liens étroits unissent souvent espaces de coworking en milieu rural et économie collaborative, avec notamment la promotion d'une consommation plus responsable via la livraison hebdomadaire de paniers de produits locaux et/ou bio aux coworkers. Les porteurs de projet peuvent donc aussi être porteurs d'un développement plus durable et accroitre la visibilité de ces nouveaux modèles de consommation et de production. La

Mutinerie organise déjà en ce sens plusieurs animations de sensibilisation à destination des coworkers et des riverains. Selon la co-fondatrice d'Arrêt Minute Lucile Aigron, le rôle de « médiateur avec le territoire » des porteurs de projet est primordial et doit être développé, particulièrement en milieu rural. Cette idée est notamment soutenue par Initiatives Télécentres 77 qui affirme que les tiers-lieux doivent être « en interaction avec leur environnement ». Cette interaction passe par exemple par une implantation à proximité des lieux de vie et des commerces, des liens avec les associations locales ou par le fait d'être des relais d'informations sur les services et les animations locales. En développant des services et des activités complémentaires à leur vocation primaire d'espace de travail collaboratif, la Mutinerie Village témoigne aussi d'une volonté claire d'étendre son impact aux populations riveraines, d'où un fort enjeu de cohésion entre nouveaux arrivants coworkers et . C'est également le cas de Comptoir Numérique à Saint-Etienne, espace de coworking qui propose également des formations aux pratiques numériques pour les séniors, les chercheurs d'emplois, les associations et les jeunes riverains. Certaines collectivités y voient alors l'occasion de développer des solutions intéressantes en termes de services à la personne en milieu rural, à l'image d'Initiatives télécentres 77 qui a mis en place une formation à distance (e-learning) ainsi que des usages culturels et touristique en lien avec le coworking. Des formations peuvent également être organisées en collaboration avec les entreprises locales.

Promouvoir le territoire et les nouveaux modes de travail afin d'attirer les porteurs de projet

Afin d'assurer le succès de telles initiatives, il est également nécessaire que les institutions s'engagent en amont dans l'accueil des nouveaux arrivants mais aussi favorisent l'adaptation des acteurs locaux à ces nouvelles initiatives. Une grande campagne de marketing territorial (communication interne, élus, com-

munication externe) portée par l'association « Auvergne Nouveau Monde » a notamment été lancée en Auvergne dans un but de valorisation des atouts de la région, souvent négativement associée à la « diagonale du vide ». Il s'agirait aussi de favoriser le dynamise économique et l'emploi local via des politiques publiques adaptées, facilitant l'implantation, la création et le développement d'activités liées à des travailleurs indépendants et des petites entreprises. Ces politiques viseraient à réaliser le triple objectif d'attirer de nouveaux porteurs de projet et usagers, de faire connaître le coworking (et plus largement ses valeurs) et de faire bénéficier le territoire des compétences qu'il est susceptible d'héberger. Il conviendrait également d'encourager le télétravail salarié afin d'assurer sur le territoire le maintien des travailleurs pendulaires (et donc leurs dépenses) quelques jours par semaine et mettre à disposition. Les organismes de soutien à l'activité économique et à l'emploi du territoire pourront considérer ces lieux comme des espaces de travail mais aussi comme des espaces de formation via plusieurs outils : mise à disposition de locaux, communication, sponsoring financier, dispositifs de formation partagées et co-construits. Le territoire pourra s'appuyer sur le programme LEADER afin d'investir dans la rénovation, l'aménagement et le raccordement très haut débit de bâtiments destinés à l'installation d'espaces de coworking.

Il semble par ailleurs primordial de poursuivre la dynamique enclenchée par le PETR, avec son guichet unique, la plateforme de valorisation du territoire « Perche entreprendre » et le programme « l'Ambassade du Perche » destiné aux porteurs de projets parisiens. Cela peut passer le développement de clubs ou associations d'entrepreneurs ¬— afin de fédérer les forces économiques en présence et maintenir un espace de gouvernance partagée pour les acteurs du territoire — et d'importantes actions en termes d'animation (animations destinées aux coworkers et ponctuellement au grand public : repas, ateliers, présentations de projets, conférences etc.)

TEMPORALITÉ

- -A court terme : réaliser des études et des enquêtes d'opportunité et de faisabilité ; identifier les espaces d'accueil ; organiser des formations et des actions de sensibilisation
- -A moyen terme : investir dans la rénovation, l'aménagement et le raccordement très haut débit des bâtiments destinés à l'installation d'espaces de coworking
- -A long terme : assurer un développement endogène et promouvoir le territoire via des actions de marketing territorial

Thème 2 : Développer les activités économiques locales Axe 3 : Innover pour faciliter l'implantation de commerces et d'acteurs économiques



Stratégie

Maintenir et renforcer les commerces de proximité est enjeu qu'il est inévitable de traiter quand on parle de la revitalisation des centres-bourgs, puisqu'elles y créent de la vie et l'animation. Néanmoins, comme partout en France, la vie des habitants présuppose l'usage des voitures, surtout pour faire des achats. Une enquête financée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) « Commerces de centre-ville et de proximité et modes non motorisés », s'intéresse à l'impact de la mobilité active sur la structure commerciale et selon cette enquête les modes actifs (les piétons, les cyclistes et les usagers de transports publics) sont réellement des atouts pour les commerces de proximité. Les résultats de cette enquête menée plusieurs villes de France montrent que les modes actifs dépensent moins par achat que les automobilistes mais consomment plus par semaine en se rendant davantage dans les commerces de proximité. Les piétons et les cyclistes sont des acteurs-clé qui font vivre les commerces de proximité par la fréquence des achats en animant en même temps les rues. Donc, pour faire face à cet enjeu de maintenir et renforcer les commerces existants, Il faut pro-

poser aux habitants d'autres modes de transports que l'usage excessif des voitures individuelles. Dans le Perche Eurélien, les Communautés de Communes sont en train d'élaborer leur PLUi. Il s'agit donc d'intégrer cette réflexion dans les PLUi.

ACTEURS

Communautés de Communes :

Assumant les responsabilités d'élaborer les PLUi, elles jouent un rôle principal pour les politiques de transport.

Communes:

Elles sont demandées de travailler sur les études sur la mobilité alternative.

La coopération entre plusieurs communes peut aussi être envisageable.

Commerçants et habitants :

Elle assume les responsabilités de faire un projet de territoire avec les autres acteurs. Surtout les habitants doivent être conscients d'être responsables de maintenir et renforcer les commerces existants.

OUTILS

Mener des études sur l'usage de la mobilité alternative

Notre proposition est donc de définir une politique basée sur les modes de transports alternatifs, à l'image de la démarche de la Communauté de Communes du Guillestrois. Elle a réalisé un schéma de déplacement dont la mission s'est déroulée en trois phases ;

- l'analyse des états des lieux pour un diagnostic des déplacements de habitants (pour domicile-travail, pour les loisirs), des coûts des transports...etc.
- l'analyse des besoins pour définir les liens cycle, mobilité interne aux centres-bourgs

- l'élaboration d'un schéma de mobilité douce en lien avec le centre-bourg.

Dans le Perche l'échange avec les habitants mené sur le territoire nous ont permis d'apprendre que beaucoup souhaiteraient voir plus d'emplacements de vélos. Les plus âgés souhaiteraient plus de transport public. Il semble nécessaire de mener une réflexion sur les modes de transport de proximité, vecteurs de lien social et de revitalisation des commerces en centre-bourgs. Il s'agit donc de mener des études sur la mobilité alternative à l'échelle intercommunale.

TEMPORALITÉ

objectif à court terme : Mener des études sur l'usage de la mobilité alternative

objectif à long terme : Changer le mode de transport des habi-

tants, notamment par le développement de la mobilité alternative. Fidélisation des habitants aux commerces de proximité (avec la mise en place des autres actions telles que la création de la monnaie locale)



THÈME 3 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE À TOUTES ÉCHELLES

Axe 1 : Renforcer les liens entre les différentes entités percheronnes par une collaboration partenariale

Axe 2 : Équilibrer les potentiels des territoires au sein de l'intercommunalité

Axe 3 : Co-construire un projet de territoire avec tous les acteurs ressources en place



Le socle commun de l'identité historique, paysagère et patrimoniale du Perche à l'échelle du PNR et des deux PETR du Perche Ornais et Eurélien qui le composent semble être communément partagé par les acteurs du territoire et les habitants qui y résident. Néanmoins, les échanges nous a permis de savoir qu'il y avait un certain décloisonnement entre les acteurs. La question est, en premier lieu, de savoir comment renforcer le partenariat entre le PETR du Perche Eurélien, le PNR et le PETR du Perche Ornais. Ensuite, au sein du PETR Eurélien, trois Communautés de communes cherchent à renforcer leur rôle, pour la solidarité du territoire ainsi qu'à la revitalisation des centres-bourgs. Néanmoins, la superposition des différents périmètres et entités administratives du territoire est quant à

elle beaucoup moins comprise et appropriée par les habitants, d'autant plus avec les fusions récentes des intercommunalités. Les habitants ont en effet des usages et une représentation du territoire qui va au-delà de ces découpages territoriaux. L'enjeu est donc de la concertation et la transparence de l'information pour l'appropriation du territoire par les habitants. Pour répondre à ces enjeux, nous proposons trois axes suivants. Nous verrons dans cette partie trois axes suivants ; Renforcer les liens entre les différentes entités percheronnes par une collaboration partenariale (Axe 1), Équilibrer les potentiels des territoires au sein de l'intercommunalité (Axe 2), Co-construire un projet de territoire avec tous les acteurs ressources en place (Axe 3).

Axe 1

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTES ENTITÉS PERCHERONNES PAR UNE COLLABORATION PARTENARIALE

Le Perche Eurélien est un territoire fortement soutenu par l'action publique, puisque l'on peut identifier huit niveaux de décision, de financement et de mise en œuvre: l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, le PNR, le PETR, les Communautés de Communes, et les Communes. Pour la période 2017-2020, leur action est principalement structurée autour de quatre documents de programmation : le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), la Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le programme européen LEADER et le Contrat de ruralité. L'élaboration d'un SCOT porté par le PETR vient renforcer la définition d'un projet de territoire, qui soit le plus partagé et cohérent possible. Ces différentes échelles d'action représentent une richesse pour le territoire, mais complexifient la gouvernance entendue comme "processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement" (Le Galès, 2010).

L'enjeu est donc d'établir un partenariat plus fort entre les acteurs pour une action efficace. De ce point de vue, les entretiens menés localement ainsi que l'atelier 1 ont permis de noter des difficultés d'action partenariale entre le PETR et le PNR. Par ailleurs, l'échange avec les habitants montre que leurs usages quotidiens du territoire (déplacements domicile-travail, lieux de consomma-

tion) ne tiennent pas compte des périmètres administratifs du territoire, et que le Perche Ornais et Eurélien sont fortement connectés, à la fois par l'identité commune qui s'en dégage, et par l'appropriation du territoire par ses habitants. Renforcer le partenariat entre ces deux PETR sur certains axes communs permettrait ainsi de renforcer la cohérence du territoire.

Porteur du SCOT, le PETR du Perche Eurélien semble être un acteur moteur pour jouer un rôle fédérateur dans le territoire, en s'ouvrant à l'extérieur par une coopération avec le PNR et le PETR du Perche Ornais. Nous proposons donc deux actions pour fédérer et articuler les deux PETR « Valoriser l'identité du territoire en renforçant le partenariat avec le PNR » (Action 1) et «Co-construire des volets communs entre les SCOT des PETR du Perche Eurélien et du Perche Ornais » (Action 2).

Les ressources existantes du territoire :

- Anciens Groupe d'action local (GAL) communs Pays Ornais Pays Eurélien pour le programme LEADER
- Guide du Routard en cours d'élaboration à l'échelle des 4 Pays du Perche (Eurélien, Ornais, Sarthois, Vendômois)
- Présence des équipes chargées de l'élaboration des SCOT dans les 2 Pays du Perche aux réunions des uns et des autres
- Diagnostic biodiversité du SCOT du PETR Eurélien réalisé avec le PNR
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale qui rassemble le PETR, les 3 Communautés de Communes, le PNR

Thème 3 : Consolider la gouvernance à toutes échelles Axe 1 : Renforcer les liens entre les différentes entités percheronnes par une collaboration partenariale



Stratégie

La coopération entre le PNR et le PETR Eurélien se limite à des politiques sectorielles spécifiques comme le tourisme ou l'environnement, par exemple avec un travail commun pour le diagnostic sur la biodiversité du SCOT. Il est donc important de chercher la possibilité de renforcer la coopération dans d'autres domaines. Les entretiens réalisés avec des acteurs agissant au niveau régional ont ainsi relevé la nécessité de renforcer les compétences de développement économique du PNR, en s'appuyant sur une coopération fine avec le PETR, qui aille au-delà du tourisme. Le PNR et le PETR assumant chacun des responsabilités pour le développement économique, notamment par l'accompagnement des porteurs de projet, pour bouger la ligne, il faudrait inciter le PNR à

s'intéresser au développement économique puisque le PETR s'y concentre déjà. Il s'agit donc de créer un projet concret pour le développement économique qui apporte des avantages au PNR.

ACTEURS

Le PNR et le PETR Eurélien, le PETR du Pays Ornais :

« Le développement économique et social » relève d'une des missions du PNR et des PETR du Perche Eurélien et Ornais. En tenant compte du fait que leurs périmètres se superposent, cette action doit nécessairement émerger d'une co-construction entre les trois entités.

Les communes membres :

Les communes assument surtout l'opération du projet, par exemple la

distribution de la monnaie locale. Le périmètre de cette action doit être bien défini, parce que certaines communes du Perche n'adhèrent pas au PNR. Dans ce contexte, cette initiative pourrait inciter ces communes à repenser à l'adhésion.

Les commerces, les associations, les citoyens : Ils sont bénéficiaires de cette action, mais il est important qu'Ils s'engagent dans le projet dès le début, comme porteurs de projet de territoire.

OUTILS

Création de la création d'une monnaie locale à l'échelle PNR

La monnaie locale est exclusivement destinée aux échanges de produits ou de services locaux, entre prestataires de services de proximité, des commerçants, des agriculteurs, etc. La monnaie locale a déjà été envisagée sur plusieurs territoires en France, dont l'objectif est de "localiser les échanges, dynamiser les échanges locaux au bénéfice des populations sur place, et transformer la nature des échanges" (Arripe, 2011), et valoriser l'identité du territoire.

Selon un rapport publié le 25 janvier 2017 par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) la monnaie locale peut contribuer à la préservation des environnements. En effet, certaines initiatives utilisent les monnaies locales comme une récompense pour l'adoption de comportements plus écologiques. C'est le cas du service de co-voiturage déployée sur huit communes de l'Yssandonnais, initié par la fédération EcoSyst'M. La monnaie locale (le y'aca) est associée à un système de covoiturage. Le passa-

ger qui achète des carnets de fiches kilométriques à la Maison des Services Publics rétribue en billets y'aca le conducteur, qui circulent ensuite dans les commerces de la petite ville.

Certaines initiatives ont été mis en place par le PNR, comme le PNR Haute Vallée de Chevreuse (qui regroupe 51 communes et 110 000 habitants) qui organise des réunions depuis 2015 pour la mise en œuvre de la monnaie locale. Il est en train de définir le nom de monnaie, parmi les propositions faites par les habitants, et prévoit de la lancer en 2018. Dans cet exemple, c'est le PNR seul qui porte cette action, mais elle n'est rendue possible que grâce au partenariat avec les différentes entités administratives du territoire. Ce type de projet commun, qui vise à la fois le développement économique et la préservation environnementale, permet au PNR et au PETR de commencer à se dialoguer. De plus, le partenariat devenu plus fort entre les deux entités rendra possible la coopération dans d'autres domaines, ce qui sert également à la gouvernance plus efficace et soutenue des projets de territoire du Perche.

Pour avancer le projet, la création d'un comité d'animation constitué des représentants du PNR, des élus du PETR et des communes et intercommunalités, des citoyens, des associations, est envisageable. Il est en charge de l'avancement du projet de la monnaie, de l'organisation d'ateliers pour définir les objectifs, les valeurs, le budget (le PNR Haute Vallée de Chevreuse a prévu un budget de 110 000€), et les modalités de conversion, de logistique,

et de prospection, etc.

(Dans le PNR Haute Vallée de Chevreuse, des réunions ont été organisées tous les 15 jours pour déterminer les modalités d'organisation et préparer le travail des ateliers thématiques.)

TEMPORALITÉ

Objectifs à court terme : Le PETR et le PNR se met d'accord pour le lancement du projet de la monnaie locale. Deux grandes étapes de projet (Phase de définition : un an, Phase de lancement : un an)

Objectifs à long terme : Partenariat plus fort entre le PETR et le PNR dans d'autres domaines.

LA MONNAIE LOCALE (LE Y'ACA) EST ASSOCIÉE À UN SYSTÈME DE COVOITURAGE

Quoi ? Depuis 2015, le service de co-voiturage déployée sur huit communes de l'Yssandonnais, initié par la fédération EcoSyst'M.

Qui ? 8 communes du territoire du plateau de l'Yssandonnais :Ayen, Louignac, Perpezac-le-Blanc, Segonzac, Saint Aulaire, Saint Robert, Vars-sur-Roseix, Saint Cyprien, la Maison des Services au Public, la SNCF et la fédération EcoSyst'M,

Moyens ? La monnaie locale (y'aca) et le système de covoiturage

Sources: Ayen Corrèze - le durable a son village - 1

¹ Ecosyst'M : Co-voiturage de proximité et monnaie locale en zone rural https://www.ledurableasonvillage.com/ecosystm-covoiturage-et-monaie-locale

Thème 3 : Consolider la gouvernance à toutes échelles

Axe 1 : Renforcer les liens entre les différentes entités percheronnes par une collaboration partenariale



Stratégie

Les entretiens avec les acteurs nous ont permis de comprendre que si les responsables de l'élaboration du SCOT des deux PETR assistent réciproquement à leurs réunions, la démarche de co-construction du SCOT n'est pas encore envisagée. Il est vrai que le SCOT, qui a vocation à définir un projet de territoire et des orientations stratégiques, doit restituer une vision la plus partagée possible du territoire, sans toutefois pouvoir intégrer les attentes de tous les acteurs locaux, dans tous les domaines. Néanmoins, l'identité commune partagée par le PETR du Perche Eurélien et Ornais rend préférable une co-construction entre les deux SCOT, afin de réaliser un développement harmonieux, et l'inscrire dans une vision plus globale. De plus, les deux PETR ont déjà une expérience de coopération dans le cadre du précédent programme LEADER, au sein d'un Groupe d'Action

Locale (GAL) commun. Comme l'élaboration du SCOT dans le PETR du Perche Ornais a été lancée dès l'année 2013, construire un unique SCOT pour les deux PETR n'est pas un objectif à court-terme, mais une réflexion en ce sens peut être envisagée dès maintenant, tout en conservant la spécificité des deux SCOT respectifs. Cette démarche peut se traduire concrètement dans l'élaboration d'un Inter-SCOT, comme dans le cas de l'Inter-SCOT toulousain.

ACTEURS

Sous-préfecture : Son initiative est indispensable pour le départ de cette action

Le PETR du Perche Eurélien et du Perche Ornais Les élus des intercommunalités et des communes

OUTILS

Définition des axes communs entre les deux SCOT

L'Inter-SCOT toulousain est porté par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'aménagement et de développement du territoire. Quatre périmètres de SCOT sont arrêtés fin 2005 et se fédèrent en GIP : SCOT du Nord Toulousain ; SCOT du Sud Toulousain ; SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine ; SCOT du Pays Lauragais. C'est une démarche volontaire qui ne relève pas du Code de l'Urbanisme et qui vise à créer un espace de coopération pour réaliser une meilleure mise en œuvre commune des politiques publiques dans différents secteurs tels que la lutte contre l'étalement urbain et l'accès aux services. Cette initiative existe aussi dans des espaces aux caractéristiques plus rurales, comme le Pays Vesoul - Val de Saône, les Pays voisins du Graylois et des Vosges Saônoises. Sans aller jusqu'à l'élaboration d'un Inter-SCOT, le PETR du Perche Eurélien peut s'inspirer de certaines étapes

et démarches engagées dans le cas de l'Inter-SCOT toulousain, notamment en définissant des axes communs entre les SCOT des deux PETR Eurélien et Ornais. Axes communs possibles dans le Perche sont suivants : limiter l'étalement urbain et faciliter l'accès aux services, l'accessibilité aux transports publics et la restructuration d'un modèle de déplacement multimodal, la préservation des espaces naturels et agricoles...etc. Par exemple, pour la restructuration d'un modèle de déplacement multimodal, il est difficile de concevoir le mode de déplacement limité par les périmètres administratifs, puisque souvent le déplacement des habitants les dépassent.

Nous proposons ici surtout d'engager un échange régulier entre les élus des deux PETR pour la future coopération de l'élaboration d'un Inter-SCOT.

TEMPORALITÉ

Objectifs à court terme (jusqu'à 2020) : multiplier des échanges entre les élus par un partage des diagnostics, pour tisser une relation solide pour la future élaboration de l'Inter-SCOT. Il s'agit d'organiser des réunions dans chaque étape de l'élaboration de SCOT (Diagnostic, rédaction de Projet d'aménagement et de développement durable, l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs) en discutant des thématiques spécifiques (Ex : limiter l'éta-

lement urbain et faciliter l'accès aux services, l'accessibilité aux transports publics et la restructuration d'un modèle de déplacement multimodal, la préservation des espaces naturels et agricoles)

Objectif à long terme (après 2020) : l'approbation de la charte de l'Inter-SCOT (lors de la révision de chaque SCOT)

L'INTER-SCOT TOULOUSAIN

Quoi ?: La démarche de l'Inter-SCOT toulousain s'est déroulée en trois grands temps : l'échange entre les élus, approbation de la charte de l'Inter-SCOT, et l'approfondissement des enjeux et la reprise des axes communs dans chaque SCOT. L'initiative du préfet de région Midi-Pyrénées en 2001 s'est traduite par des échanges entre les élus, basés sur un partage d'éléments de diagnostic, avec un objectif de formuler un projet de territoire. Ensuite, en 2005, les collectivités concernées ont approuvé la charte Inter-SCOT, pour que les élus choisissent un modèle parmi des différents scénarios proposés. Les établissements publics responsables de l'élaboration du SCOT ont dû désormais reprendre ce modèle adopté, pour intégrer les orientations et les conditions de mise en œuvre. Il est vrai que c'est un territoire beaucoup plus urbain que le Perche, mais la démarche de concertation et de co-construction mérite d'être analysée.

Qui ? : SCOT du Nord Toulousain ; SCOT du Sud Toulousain ; SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine ; SCOT du Pays Lauragais.

Moyens ? : Groupement d'Intérêt Public d'aménagement et de développement du territoire, la Charte de l'Inter-SCOT

Sources: www.scot-toulouse.org

Axe 2

ÉQUILIBRER LES POTENTIELS DES TERRITOIRES AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Créé en 2016, le PETR est l'entité administrative qui regroupe les trois nouvelles intercommunalités formées par le SDCI de 2015. Elles sont censées contribuer à un développement équitable du territoire. Néanmoins, certains acteurs travaillant pour les communes nous ont dit que l'évolution avait été faite de manière "top-down": rapide et contrainte et que les nouvelles Communautés de Communes cherchent toujours à trouver des moyens pour renforcer leur rôle. Dans l'évolution de la carte intercommunale, on observe souvent certains antagonismes au sein des territoires communautaires. Comme cité dans le rapport de l'Assemblée des Communautés de France(AdCF) «La dimension ressources humaine des schémas de mutualisation, Rapport d'étape : la dynamique d'élaboration des schémas de mutualisation», ces antagonismes « tiennent à la crainte d'une hégémonie de la ville centre dans l'espace communautaire » et « le sentiment d'isolement » de la ville centre qui profite aux communes périphériques. En outre, plus le périmètre de l'intercommunalité devient large, plus les communes membres sont éloignées de la décision. Alors que le périmètre de trois nouvelles intercommunalités est considéré comme taille humaine, il faut continuer à faire des efforts pour entendre les attentes des communes, afin de réaliser une cohérence forte entre les Communautés de communes et les communes membres ainsi qu'entre la ville centre et les communes périphériques. Donc, afin de réaliser un développement équilibré du territoire, il est attendu des Communautés de communes qu'elles jouent

un rôle de facilitateur pour la solidarité territoriale. Il faut donc, d'une part, contrebalancer des attentes personnelles de chaque commune pour l'intérêt général, d'autre part accompagner les communes pour valoriser leur identité. Il s'agit donc d'accompagner les communes pour valoriser leur identité, par exemple la politique des déplacements ou du logement (PDU, PLH...) ou en développant la mutualisation des équipements et des services .Pour la question de la revitalisation des centre-bourgs, l'enjeu est donc de savoir comment les Communautés de Communes peuvent prendre l'initiative en mettant en œuvre des dispositifs qui fédèrent tous acteurs concernés. Pour faire face à ces enjeux, nous proposons deux actions. "Action 1 : Positionner les intercommunalités comme des acteurs de la solidarité territoriale pour la gestion optimale des équipements et services" et "Action 2 : Renforcer le rôle des intercommunalités dans la revitalisation des centres-bourgs en luttant contre l'étalement urbain".

Les ressources existantes du territoire :

- Co-construction du PETR et les trois Communautés des Communes du SCOT et du PLUi
- Elaboration de Schéma de mutualisation des services à la Communauté des Communes du Perche (approuvé le 9 juin 2016)

Thème 3 : Consolider la gouvernance à toutes échelles Axe 2 : Équilibrer les potentiels des territoires au sein de l'intercommunalité



Stratégie

L'échange avec les acteurs publics du territoire nous a permis de comprendre que dans l'évolution récente des schémas intercommunaux, les Communautés de Communes éprouvent des difficultés à être appropriés par les communes membres. Il s'agit donc de renforcer le rôle de chaque Communauté de Communes au sein du PETR. Pour la gestion des équipements et services, élaboration de « schéma de mutualisation et? des services » est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale EPCI depuis la promulgation de la loi du 16 décembre 2010, dite de Réforme des Collectivités Territoriales. Les mutualisations sont possibles dans plusieurs domaines. En effet, les mutualisations suivantes sont projetés dans la Communauté de Communes du Perche ; mutualisations liées aux transferts de compétences, groupements de commandes pour des achats, formation des agents, prestation de service sur le transport scolaire. Il s'agit donc de développer des mutualisations qui puissent servir au

renforcement des liens entre les Communautés de Communes et les communes membres en valorisant en même temps l'identité des communes membres.

ACTEURS

Les Communautés de communes :

Du fait de son rôle de facilitateur, c'est l'acteur pertinent pour réaliser un service partagé, en entendant les attentes des communes.

Les élus locaux:

L'engagement des élus locaux est indispensable pour définir ce qui à améliorer pour valoriser leur identité grâce à leur proximité avec des habitants.

OUTILS

Créer le service partagé pour la préservation de l'identité communale L'entretien des façades de bâti, des chemins ruraux, d'espace vert...etc., est une préoccupation des petites communes, qui ne se disposent pas souvent du personnel et des moyens nécessaires pour l'assurer. Dans le cadre de la gestion optimale des équipements et des services, création du service partagé pour la préservation de l'identité communale peut être envisageable. On pourrait s'intéresser aux initiatives de la Communauté de Communes de Lomagne Tarn-et-Garonnaise qui a mis en place en 2007 un service dédié à l'entretien des espaces verts et des cimetières : "la brigade verte".

Les communes ont leur propre identité et les acteurs cherchent à la préserver au sein de l'intercommunalité qui devient plus grande. L'identité des communes se composent des paysages, des bâtis qui nécessitent l'entretien régulier pour sa préservation. Il est vrai que la définition de l'identité à préserver dans chaque commune est préalable, créer le service communautaire de l'entretien de l'identité communale jouera un rôle important pour la solidarité entre la Communauté de communes et les communes membres.

TEMPORALITÉ

objectif à court terme

Définition par les communes de l'identité à préserver, en concertation avec les habitants. Détermination des objets à entretenir. Définition au sein de la Communauté de Communes des services à réaliser. Création d'une équipe technique pour l'entretien.

objectif à long terme:

Evaluation régulière des services pour l'amélioration

"BRIGADE VERTE"

La Communauté de Communes de Lomagne Tarn-et-Garonnaise a mis en place en 2007 un service dédié à l'entretien des espaces verts et des cimetières : "la brigade verte". Les communes membres peuvent faire appel à une équipe d'agents techniques communautaires afin de réaliser des travaux d'entretien au cœur des villages pour vingt euros de l'heure. Les communes-membres contribuent au coût financier de ce service partagé par une redevance horaire et la Communauté de Communes fournit le matériel nécessaire à l'accomplissement des tâches en réalisant en même temps la rationalisation des coûts et l'optimisation de l'organisation des services (« La brigade verte » consacre annuellement en moyenne près de 1800 heures aux travaux d'entretien). Ainsi, ce service innovant permet de répondre aux besoins des commune membres dans le cadre de diverses tâches d'entretien.

Thème 3 : Consolider la gouvernance à toutes échelles Axe 2 : Équilibrer les potentiels des territoires au sein de l'intercommunalité



Stratégie

L'étalement urbain et la vacance des centres-bourgs sont les deux faces d'une même médaille. C'est un phénomène qu'on voit partout en France voire dans le monde. Les plans d'urbanisme sont censés de maîtriser l'étalement urbain et dans le territoire du Perche Eurélien. Le PLUi et le SCOT sont aujourd'hui en cours d'élaboration par le PETR Eurélien et les Communautés des Communes. Alors que les PLUi sont en train d'être élaborés sur les anciens périmètres de l'Intercommunalité, la démarche de co-construction est envisagée d'un point de vue d'une éventuelle fusion des PLUi. Le PETR et les Communautés de Communes doivent dialoguer pour garder la cohérence nécessaire entre le SCOT et les PLUi. Il s'agit ici de trouver d'autres actions plus concrètes aux intercommunalités pour contribuer à la revitalisation des centres bourgs, qui puissent renforcer leur rôle par les communes membres et les habitants. Il serait intéressant de créer la carte de fidélité intercommunale.

ACTEURS

Les Communautés de Communes :

Du fait de son rôle de facilitateur, c'est l'acteur pertinent pour prendre l'initiative de cette action qui porte sur le territoire intercommunal et qui nécessite l'implication des différents acteurs.

Le PETR Eurélien:

Il organise une occasion pour le partage des bonnes pratiques entre les Communautés de Communes

Communes:

Promotion de la carte de fidélité

Chambres de Commerce et d'Industrie, associations :

Elles servent des appuis techniques et jouent un rôle clé pour la mise en place de cette action, en fédérant des commerçants.

Commerçants:

La carte de fidélité est valable parmi les commerces qui adhèrent à ce système. Ils ont le droit de ne pas y adhérer. Donc l'engagement du plus grand nombre des commerçants est indispensable.

OUTILS

Création de la carte de fidélité intercommunale

On peut trouver dans d'autres territoires, certaines intercommunalités qui essaient de mettre en œuvre des dispositifs pour la revitalisation des centres-bourgs spécialement au niveau des commerces, en fédérant des acteurs concernés.

A l'image des actions prises par la Communauté de Communes de Lomagne Tarn et Garonnaise, nous proposons que les trois Communautés des Communes prennent l'initiative pour la revitalisation des centres-bourgs. Parmi les actions prises dans l'exemple ci-dessus, la création de la carte de fidélité intercommunale mérite d'être essayé comme premier étape dans le Perche. Parce que c'est un projet qui nécessite l'initiative fort de l'intercommunalité, mais qui peut apporter des avantages, puisque la fidélisation contribue à redynamiser le tissu commercial et renforcer les liens entre les habitants et

les commerces de proximité.

Il s'agit donc de présider des réunions régulières pour discuter l'objectif, les besoins, les modalités de la carte de fidélité, avec des aides financières pour le projet. En outre, accompagnement par les Chambres de Commerce et d'Industrie et les associations surtout au niveau technique est nécessaire et l'invitation des responsables d'autres territoires qui ont déjà mis en œuvre de la carte de fidélité intercommunale mérite également d'être envisagée. Cette action rendra la Communauté de communes acteur principal dans la revitalisation des centres-bourgs, ce qui lui permettra de mettre en œuvre d'autres actions par la suite.

TEMPORALITÉ

Objectifs à court terme (un ou deux ans) : multiplier des échanges entre les commerçants à l'échelle intercommunale, pour discuter l'objectif, les besoins, les modalités de la carte. Une étude de faisabilité.

Objectif à long terme : lancement de la carte de fidélité

LA CARTE DE FIDÉLITÉ INTERCOMMUNAL (LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOMAGNE TARN ET GARONNAISE)

La Communauté de communes de Lomagne Tarn et Garonnaise qui regroupe 31 communes, a mis en place "une Opération de Restructuration du Commerce & Artisanat en Lomagne" impliquant chambres consulaires, associations, commerçants et élus autour d'une démarche commune. Le programme s'est déroulé en trois phases : Phase 1 : août 2008-décembre 2010 (budget de 210 000 €), Phase 2 : avril 2011-septembre 2013 (budget de 196 000 €), Phase 3 : 2014-2015 (budget de 155 500 €). Dans le cadre de cette opération, elle a mis ainsi en œuvre plusieurs actions, dont recrutement d'animatrice économique, évènement d'animation, valorisation des outils commerciaux et communautaires durables, bourse des locaux professionnels et commerciaux vacants…etc. Dans le cas de la Communauté de Communes de Lomagne Tarn et Garonnaise, le système de la carte de fidélité est suivant ;

- A chaque achat, un nombre de points est attribué
- Un part d'un montant d'achat est prélevé auprès des commerçants pour le futur investissement
- Le client peut dépenser les points pour l'achat dans les commerces adhérents
- Elle est utilisable dans plus de 30 commerces qui existent dans la Communauté de Communes.

Axe 3

CO-CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE AVEC TOUS LES ACTEURS RESSOURCES EN PLACE

Afin d'aboutir à un SCOT exprimant un projet de territoire partagé par le plus grand nombre, les modalités de concertation doivent prendre différentes formes, et être multipliées en complémentarité les unes avec les autres. Le cadre légal impose certaines modalités de concertation minimum, à travers l'association, pendant toute la durée de l'élaboration du SCOT, des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées (art.L.103-2 du Code de l'Urbanisme), selon les modalités de concertation définies par le PETR, en tant que responsable du SCOT. Une fois élaboré, le SCOT doit faire l'objet d'une enquête publique (loi du 12 juillet 1983) avant d'être prescrit. Néanmoins, les établissements publics porteurs du SCOT peuvent profiter de leur marge de manœuvre pour décider des modalités de concertation pour aller plus loin que les dispositifs légaux, et élargir le champ des acteurs concertés ainsi que les modalités de contribution. Les échanges avec les habitants du Perche nous ont permis de constater qu'ils se sentaient peu impliqués dans le projet de territoire. Surtout, nous avons relevé que la plupart d'entre eux sont désireux d'être consultés pour un projet « pour le Perche » plus qu'à l'échelle de leur propre commune, ce qui est très positif en termes de renforcement de l'identité territoriale. Les modalités de concertation doivent donc s'inscrire à la fois dans une démarche de consultation, permettant de recueillir différents avis pour alimenter les visions traduites dans le projet de territoire, et dans une démarche de co-construction, dans laquelle les orientations du SCOT sont discutées et décidées conjointement par l'ensemble des acteurs du territoire. Le PETR du Perche Eurélien a pour cela déjà mis en place plusieurs dispositifs, notamment avec l'application « Perche participatif » et sa boîte à idées « SCOT BOX / SCOT VOX », ainsi que des ateliers participatifs. Certains élus, comme à Thiron-Gardais ont lancé par eux-mêmes des rencontres de rue. De plus, il existe un certain nombre d'initiatives citoyennes comme « La discute », qui propose un décryptage des programmes politiques, démontrent la mobilisation de certaines personnes ressources dans la vie citoyenne locale.

Il s'agit ainsi d'identifier les ressources et acteurs du territoire avec lesquels engager cette démarche de concertation, et définir les modalités et outils sur lesquels s'appuyer pour nourrir le projet de territoire de manière inclusive. La démarche de l'Atelier des Territoires constitue en cela une étape importante d'une dynamique à enclencher et poursuivre.

Ressources existantes du territoire:

- Application Perche Participatif
- Ateliers de concertation
- Initiatives des élus
- Initiatives habitantes
- Conseil de développement du PETR
- Associations (dont des associations de professionnels comme l'Union des Commerçants, Industriels, Artisans et professions Libérales de Nogent-le-Rotrou)

Thème 3 : Consolider la gouvernance à toutes échelles Axe 3 : Co-construire un projet de territoire avec tous les acteurs ressources en place



Stratégie

Pour encourager l'investissement des habitants et acteurs ressources dans le projet de territoire, il s'agit de mettre en place différentes modalités de concertation et de co-construction, qui soient accessibles aux différents publics ciblés. L'objectif est de parvenir à inclure la plus grande part possible de la population, y compris des publics qui sont peu sensibilisés à la participation dans la vie politique. Cela permettrait ainsi d'intégrer une perception « habitante » des critères d'attractivité et de qualité de vie dans le projet de territoire. La mise en réseau et la complémentarité entre acteurs privés et publics doit également être renforcée à travers des lieux et des temps de dialogue. Enfin la co-construction du projet de territoire peut se faire par la mutualisation de l'expertise et des expériences entre élus, mais aussi les techniciens communaux et intercommunaux.

ACTEURS

Le PETR

En tant que porteur du SCOT, le PETR est tenu légalement d'organiser la concertation selon les modalités qu'il est libre de prévoir lors de l'élaboration du SCOT. Il est donc responsable d'identifier les acteurs qu'il souhaite associer à l'élaboration du projet de territoire, et de définir les modalités de leur participation et de leur implication. A l'image du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, le PETR peut profiter de son rapport privilégié avec les élus, de sa proximité avec les représentants de la société civile et de sa position centrale dans le réseau des acteurs du territoire pour les mobiliser tout au long de la procédure d'élaboration du SCOT. Compte-tenu de l'ampleur de la démarche de concertation, un poste dédié devrait être ouvert au sein du PETR.

Les élus des communes et intercommunalités

Les élus des communes et des intercommunalités du territoire sont en dialogue permanent avec le Conseil Syndical au sein du PETR et sont très fortement mobilisés selon un planning défini tout au long de la procédure de révision du SCOT. Pour inclure les techniciens et diffuser une « culture SCOT » pérenne, au-delà de la période d'élaboration, le PETR pourrait s'inspirer du « Club des référents techniques communaux et intercommunaux » mis en place par le SMRR. Ce club se réunit tous les trimestres, afin de favoriser les échanges d'expertises entre les techniciens des intercommunalités. Les techniciens responsables des SIG y occupent une place particulière, en étant associés dès le début de la réflexion sur le périmètre du SCOT, et sur le diagnostic. D'autre part, le SMRR prévoit une concertation des acteurs publics du territoire à plus large échelle, à travers un « Comité technique

territorial élargi » qui rassemble les représentants des chambres consulaires, du parc naturel, des conseils régionaux, départementaux et toutes les structures d'aménagement du territoire associées au SCOT. Ceux-ci continuent de se réunir au moins une fois par an, même une fois le SCOT prescrit. Certaines intercommunalités du SMRR élaborent leurs PLUI en faisant appel à des bureaux d'études en urbanisme et échangent une fois par an autour de l'application des prescriptions du SCOT. Les intercommunalités du PETR travaillant en régie pour l'élaboration de leurs PLUI, cela pourrait se faire au niveau des services d'urbanisme communaux et intercommunaux du PETR, en présence du CAUE.

Co-construire avec les acteurs privés du territoire pour les mettre en réseau

Le SMRR propose de consulter, c'est-à-dire recueillir l'avis, des différents cœurs de métier du territoire afin d'alimenter sa réflexion sur le projet de territoire à partir de l'expérience des professionnels qui y travaillent. Le syndicat mixte a ainsi organisé différentes rencontres avec les chambres départementales des notaires afin de les informer de l'état d'avancement des différents documents d'urbanisme et des prescriptions du SCOT. Sur le territoire du PETR, il pourrait être fait de même, en y intégrant les notaires locaux, installés sur le territoire. Les commerçants, artisans, porteurs de projets et entreprises sont des acteurs à part entière du développement territorial. A l'image du SMRR, certains axes spécifiques du futur SCOT comme le volet commercial gagnent ainsi à être élaborés lors de réunions interactives avec les principales enseignes commerciales et les associations de commerçants. Plus largement, la réflexion sur l'axe de développement économique du territoire doit inclure les industries encore très présentes sur le territoire percheron, les artisans, et les nouveaux porteurs de projet.

Enfin, les promoteurs et lotisseurs immobiliers, ainsi que les bailleurs sociaux du territoire qui sont directement impliqués dans la mise en œuvre des orientations d'un SCOT doivent être consultés sur la faisabilité technique et financière des formes et modes d'habitat prévus dans le SCOT, en s'appuyant par exemple sur l'étude préalable sur le foncier, actuellement en cours avec l'Université du Mans, pour ouvrir la discussion, en présence de représentants des intercommunalités.

Intégrer les habitants

Si les associations peuvent se faire le relai d'une certaine partie de la population, il est important que la diversité des habitants du territoire soit représentée dans l'élaboration du SCOT. Ainsi, les jeunes et les seniors doivent être consultés, et un effort particulier doit être fait de la part du PETR et des élus pour construire des espaces de dialogue avec les populations les plus méfiantes vis-à-vis de l'action publique, dans une démarche pédagogique, mais aussi de remise en question face à la défiance de certains habitants envers leurs élus. Les associations peuvent pour cela jouer un rôle de médiateur et d'intermédiaire particulièrement intéressant à mobiliser.

OUTILS

Nous nous inspirerons ici du Plan de concertation mis en œuvre par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) entre 2014 et 2018. Si les moyens alloués sont largement supérieurs à ceux dont disposent le PETR du Perche d'Eure-et-Loir, certaines initiatives sont réplicables, d'autant plus que le Perche dispose déjà de ressources existantes.

Des visites de terrain par les élus

Afin de favorise le partage d'informations et d'expériences entre les élus du territoire, des visites de terrain à l'image de la journée en bus de l'Atelier des Territoires peuvent permettre de faire émerger des problématiques partagées à l'échelle du territoire. A titre d'exemple, le SMRR organise ces journées une à deux fois par mandat. Ces journées peuvent se faire autour d'une thématique spécifique, ou à travers une réflexion transversale sur les différents axes du SCOT afin de discuter de leur mise en œuvre.

 $\underline{\text{Des groupes de travail pluridisciplinaires pour dégager les « cartes à jouer » du } \\ \underline{\text{territoire}}$

Le SMRR a mis en place une démarche prospective « Rives du Rhône 2040

» dans laquelle un groupe de travail d'une quarantaine de personnes, composé des élus, acteurs institutionnels (CCI, chambres consulaires, Etat) et des représentants des sphères professionnelles citées plus haut, ainsi que de l'éducation et de l'environnement. La définition des enjeux et problématiques réalisée lors de cet atelier a fortement imprégné les axes du PADD, et les moyens d'actions pour mettre en œuvre ses objectifs à travers les DOO. Ce même groupe de travail peut se rassembler annuellement sur des thématiques particulières, afin d'assurer une veille de la mise en œuvre des objectifs dégagés.

Des journées du territoire avec les jeunes

Des journées pédagogiques dans les collèges et lycées animées par des professionnels des métiers du territoire peuvent être l'occasion de permettre aux jeunes d'exprimer leurs représentations du territoire et leurs priorités dans un projet de développement. Ces journées comporteraient un volet pédagogique, de présentation des acteurs et outils de la planification territoriale, en lien avec le corps enseignant. Certains élèves pourraient s'associer de manière ponctuelle aux conseils municipaux des jeunes pour préparer un rapport conjoint des différentes priorités thématiques relevées lors de ces journées, et les faire

remonter aux élus locaux.

Des groupes citoyens pour faire émerger des représentations du cadre de vie et sensibiliser les habitants

Il existe de réelles ressources en termes de personnes et d'initiatives sur le territoire qui percheron qui s'investissent dans la vie citoyenne locale. Ainsi, les Cafés de Pays ou encore des initiatives comme La Discute, qui permet de décrypter les programmes politiques des élections sont autant d'espaces symboliques de la vie locale dans lesquels les habitants peuvent s'exprimer librement sur leur vision du territoire. Le SMRR a quant à lui mis en place une démarche qui pourrait être reprise dans ces lieux du Perche, en constituant un groupe citoyen de volontaires intéressés pour s'exprimer sur leur perception de la qualité de vie dans le territoire et pour définir leurs priorités selon leurs valeurs « habitantes ». Nos échanges avec les habitants lors du marché de La Loupe et devant le Leclerc de Nogent nous ont d'ailleurs confirmé que ceux-ci s'expriment facilement et avec plaisir sur leur cadre de vie quotidien.

LE PLAN DE CONCERTATION DU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR)

Soucieux de passer d'une "démocratie participative" à une "démocratie contributive", le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a mis en place un plan de concertation sur 4 ans (2014-2018), afin d'inclure pleinement tous les acteurs et ressources du territoire dans l'élaboration du SCOT, qu'il porte en régie. Le Syndicat Mixte s'étend sur un territoire regroupant 127 communes, 7 intercommunalités et plus de 240 000 habitants à travers 5 départements. Le budget total du Syndicat Mixte et l'ingénierie du territoire sont plus conséquents qu'à l'échelle du PETR du Perche eurélien, avec au total 1,3 million d'euros de budget annuel de fonctionnement et 650 000 euros en investissements pour 2015. Les moyens alloués pour mener à bien le plan de concertation ne sont donc pas tous transposables à l'échelle du PETR, mais il est possible de s'inspirer de certaines démarches mises en œuvre, réplicables sur le territoire. Le plan s'attache à proposer des modalités de concertation adaptées au profil de chaque acteur : élus et acteurs publics, acteurs privés, grand public, jeunes... Il propose de les associer à travers différentes modalités de concertation, pour recueillir leur avis et « co-construire » ensemble, mais aussi de les mobiliser à travers une information transparente, complète et accessible.

Source: Syndicat Mixte des Rives du Rhône 1

¹ Syndicat Mixte des Rives du Rhône, « Plan de concertation 2014-2018 », Janvier 2015. http://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2015/08/Plan-de-concertation-2014-2018-v4-l.pdf

Thème 3 : Consolider la gouvernance à toutes échelles Axe 3 : Co-construire un projet de territoire avec tous les acteurs ressources en place



Stratégie

Notre phase de diagnostic (synthétisée dans notre rapport intermédiaire présenté le 7 avril à la DDT28, au PETR et au sous-Notre phase de diagnostic (synthétisée dans notre rapport intermédiaire présenté le 7 avril à la DDT28, au PETR et au sous-préfet) nous a permis de constater qu'une démarche de concertation avait largement été enclenchée, principalement à l'initiative du PETR (application « Perche Participatif », ateliers participatifs, actions d'information) en plus que démarches locales comme à Thiron-Gardais, celle-ci manquant toutefois d'ingénierie, un déficit d'accompagnement et une capacité réduite à réellement mobiliser en raison du territoire diffus ayant été pointé pendant nos entretiens avec des membres du Pôle. La question de la participation, justifiée par la crise de confiance que traversent nos sociétés, doit également être l'occasion de donner aux citoyens de nouveaux repères afin de faire renaître leur intérêt pour le projet de territoire et pallier l'idée d'un cloisonnement des élus, évoqué à de nombreuses reprises par les habitants de La Loupe et de Nogent-le-Rotrou lors de notre temps d'échange avec eux le 30 mai. En plus de demander l'avis et construire avec, la concertation répond égale-

ment à la nécessite de mettre au courant les habitants et répondre à leur droit à l'information. De plus en plus de projets de territoire incluent donc en leur sein un volet visant à expliquer et communiquer afin de garantir la participation et l'implication d'un ensemble élargi d'acteurs dans la construction d'une vision collective du territoire et l'appropriation locale d'un projet partagé, mais aussi de ses procédures. Si le cadre légal impose une procédure de concertation obligatoire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (réalisation d'enquêtes publiques), certains territoires vont alors plus loin dans la démarche de concertation et affirme alors une véritable volonté politique de transparence. En plus d'un volet « concertation », le pays du Grand Clermont a par exemple mis en avant l'importance d'un autre volet, le volet « information », dans sa démarche de participation autour SCoT. Ce volet s'est principalement axé sur le bilan des actions passées et, suite à des actions de concertation ¬— notamment une enquête « attente des acteurs », un bilan du schéma directeur reprenant ses résultats a été diffusé, permettant par la suite de mettre en relation savoir technique et ressenti des acteurs.

Ce type d'actions de communication peut se révéler particulièrement intéressant pour le Perche eurélien, au sens il peut d'une part avoir une fonction d'information sur des sujets ou enjeux d'intérêt général, dans le but d'une véritable mobilisation pour leur traitement, et peut d'autre part permettre de légitimer les décisions mises en œuvre et être au service de la qualité du projet. Il est donc primordial de proposer aux habitants de prendre connaissance du projet de territoire en amont, afin de permettre aux décideurs de prendre en compte la vision du territoire et les attentes collectives de la société civile. L'information et la transparence peuvent également donner la possibilité à chaque citoyen de porter un regard neuf sur son territoire de vie et d'en comprendre les enjeux en termes de développement futur. La concertation engagée doit finalement entraîner une plus grande transparence des études et projets en cours et implique d'importants efforts pédagogiques visant à favoriser la compréhension par tous les acteurs du territoire de la démarche engagée afin d'en assurer une meilleure adhésion. Il serait alors intéressant d'appliquer de telles démarches incitant à la diffusion d'information et à la transparence dans le Perche eurélien, en lien avec la démarche déjà entreprise par le PETR, qui vise à agir de façon cohérente et concertée, mais aussi à être plus lisible et à mieux informer sur ses actions. la participation et l'implication d'un ensemble élargi d'acteurs dans la construction d'une vision collective du territoire et l'appropriation locale d'un projet partagé et de ses procédures. Si le cadre légal impose une procédure de concertation obligatoire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (réalisation d'enquêtes publiques), certains territoires vont alors plus loin dans la démarche de concertation et affirme alors une véritable volonté politique de transparence. En plus d'un volet « concertation », le pays du Grand Clermont a par exemple mis en avant l'importance d'un autre volet, le volet « information », dans sa démarche de participation autour SCoT. Ce volet s'est principalement axé sur le bilan des actions passées et, suite à des actions de concertation ¬— notamment une enquête « attente des acteurs », un bilan du schéma directeur reprenant ses résultats a été diffusé, permettant par la suite de mettre en relation savoir technique et ressenti des acteurs. Ce type d'actions de diffusion peut se révéler particulièrement intéressant pour le Perche eurélien, au sens il peut d'une part avoir une fonction d'information

sur des sujets ou enjeux d'intérêt général, dans le but d'une véritable mobilisation pour leur traitement, et peut d'autre part permettre de légitimer les décisions mises en œuvre et être au service de la qualité du projet. Il est donc primordial de proposer aux habitants de prendre connaissance du projet de territoire en amont, afin de permettre aux décideurs de prendre en compte la vision du territoire et les attentes collectives de la société civile. L'information et la transparence peut également donner la possibilité à chaque citoyen de porter un regard neuf sur son territoire de vie et d'en comprendre les enjeux en termes de développement futur. La concertation engagée doit finalement entrainer une plus grande transparence des études et projets en cours et implique d'importants efforts pédagogiques visant à favoriser la compréhension par tous les acteurs du territoire de la démarche engagée afin d'en assurer une meilleure adhésion. Il serait alors intéressant d'appliquer de telles démarches incitant à la diffusion d'information et à la transparence (volonté politique de transparence) dans le Perche eurélien. La démarche de participation, en cours d'installation, est amenée à se développer tout au long des différentes phases d'élaboration du SCOT, le Conseil de développement — composé des représentants de la société civile — ayant par exemple été remobilisé, avec pour souhait «d'associer plus étroitement et de manière plus innovante les habitants et plus largement la société civile dans l'émergence d'un projet de territoire ». La démarche entreprise par le PETR vise ainsi à agir de façon cohérente et concertée, mais aussi à être plus lisible et à mieux informer sur ses actions, souhait de transparence que nous avons par ailleurs retrouvé dans la démarche du PNR des Causses, qui y accorde une importance majeure. L'ensemble de ces actions ou projets d'animation et de concertation reflètent donc un véritable souhait d'associer plus étroitement et de manière plus innovante les habitants et la société civile dans la création d'un projet de territoire partagé à l'échelle du SCOT, ce dont témoigne également la démarche entreprise avec les Ateliers du territoire. Ce souhait se heurte toutefois à un déficit d'ingénierie territoriale que les acteurs reconnaissent volontiers, et qui constitue un véritable frein à la démultiplication de ces actions.

ACTEURS

Les institutions, notamment le PETR

Il s'agirait de poursuivre la dynamique déjà enclenchée via les nombreuses démarches déjà entreprises. De telles démarches peuvent avoir pour finalité d'accroître la légitimité du PETR et sa responsabilité au sein du territoire, de sorte qu'il devienne aussi un acteur référent pour les habitants, qui lui sont pour la plupart encore peu familiers, au moment stratégique de l'élaboration du SCOT.

Le conseil de développement

Composé des représentants de la société civile, sa position stratégique peut permettre de diffuser la culture de l'information et de la transparence, aussi bien aux élus qu'aux habitants.

Les élus et les habitants

Il s'agirait d'inscrire élus et habitants dans un projet commun. Echanges.

OUTILS

Donner des clés de compréhension aux habitants pour se rapprocher du projet de territoire (information)

Plusieurs territoires en cours d'élaboration d'un SCoT affichent la volonté de rapprocher à cette occasion les habitants du projet de territoire. Cela passe par une certaine pédagogie politique et l'explication de mécanismes et réglementaires souvent obscures pour les habitants. Cette information peut notamment passer la mise à disposition de documents explicatifs, l'organisation de séminaires ouverts au public, des réunions publiques et la consolidation de la communication via la presse notamment. Le PETR, malgré un manque d'ingénierie, a déjà engagé plusieurs actions en ce sens et il s'agit désormais de les consolider et développer.

Donner les moyens aux habitants et aux élus de suivre l'évolution du projet de territoire (transparence)

La transparence des projets menés sur le territoire est primordiale pour faciliter leur compréhension et appropriation par tous les acteurs du territoire. Elle peut par exemple avoir comme support une plateforme Internet, en lien avec le programme numérique LEADER, le PETR ayant évoqué cette idée, sachant que le site internet « Vivre dans le Perche » (concernant aussi bien la partie Orne que la partie Eure-et-Loir) est assez peu documenté. Il est important que cette plateforme soit accessible à tous, aussi bien pour un habitant que pour un élu désireux de se tenir au courant des projets à échelle du PETR. Dans le cadre de l'élaboration de son SCOT, l'Agglomération Bisontine a par exemple mis en place une plateforme d'information permettant une plus grande diffusion du contenu du SCOT « auprès de tous ceux qui décident du devenir du territoire ». Cette plateforme a vocation à être simple d'utilisation, afin qu'elle puisse faire office de véritable centre de ressources pour ceux qui souhaite connaître et suivre l'évolution du territoire mais aussi contribuer à son développement. Elle comprend notamment des onglets : SCOT et Syndicat Mixte du SCOT (explications, actualité), Territoire (carto et communautés membres), Bibliothèque (Fiches pratiques, Etudes préalables...), « Le SCOT et vous » (Glossaire, Foire aux questions...). Le site du PNR des Grands Causses est également remarquable par sa clarté et son esthétique. En lien avec la

volonté de transparence à travers diverses actions manifestée par le PNR, ce site permet notamment la diffusion de toutes les études et diagnostics, qui y figurent en accès libre. Y sont également publiés l'ensemble des comptes rendus de réunions publiques.

TEMPORALITÉ

Tout au long de l'élaboration du SCoT, dès les travaux de diagnostic.

CONCLUSION

La nécessité d'un portage politique pour la revitalisation des centres-bourgs du Perche

Le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Perche d'Eure-et-Loir connaît une phase de transition, avec une évolution des périmètres et outils de planification territoriale, mais également des modes de vie et des usages du territoire. Ces évolutions sont visibles à plusieurs échelles, depuis les influences métropolitaines, jusqu'aux impacts directs sur l'organisation et l'activité des petites villes et villages. Ces centres-bourgs connaissent aujourd'hui un déclin d'attractivité et d'animation, et sont confrontés à des problèmes de vacance résidentielle et commerciale. Le bâti ancien doit être adapté aux nouveaux besoins pour limiter la consommation de foncier en périphérie, de nouveaux espaces de lien social favorisant le vivre-ensemble doivent être inventés. et l'activité économique doit être dynamisée. Face à ces enjeux, l'Etat a lancé en 2014 un programme expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs, conduit par les ministères du Logement et de l'Habitat durable, de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et le ministère des Outre-Mer.Pour le Perche et ses acteurs, la revitalisation des centres-bourgs constitue également un défi à relever, mais aussi une opportunité pour se réinventer, pour créer de nouveaux espaces et outils de gouvernance, pour développer de nouvelles filières économiques, et miser sur un mode de vie percheron qualitatif, vecteur de cohésion sociale dans un cadre de vie attractif. Cette vision prospective du territoire se dessine à plusieurs échelles, à travers la Charte du Parc Naturel Régional du Perche et les SCOT des PETR Eurélien et Ornais, qui orientent le développement des intercommunalités et des communes.

Cette approche multi-scalaire des interventions publiques auxquelles s'ajoutent de nombreuses initiatives privées de porteurs de projet permet d'inscrire le territoire du Perche dans une dynamique de développement territorial dans un cadre partenarial. Insérée dans un système d'échelles complexe, la revitalisation des centres-bourgs nécessite un portage politique fort pour agir sur les différents leviers de renforcement de l'attractivité du territoire. Cette expérience de l'Atelier des Territoires constitue une première étape qui permet de proposer



poursuivre le travail engagé avec les deux EPF pour la maîtrise du foncier et l'élaboration d'une stratégie de réhabilitation du bâti, pour rendre cette méthode opérationnelle, et la mettre en oeuvre à plus large échelle sur le territoire. Si ce travail a permis de soulever le potentiel de certaines filières économiques alternatives pour renforcer l'attractivité du territoire, une étude approfondie des autres secteurs économiques du territoire (industrie, numérique, tourisme, services...) permettrait d'anticiper les évolutions à venir, et d'évaluer la contribution de chaque secteur à l'attractivité du territoire. Plus particulièrement, une étude des perspectives et mutations du modèle agricole sur le territoire percheron permettrait de mieux maîtriser les évolutions paysagères du territoire, ainsi que les retombées économiques de l'évolution des modes de production, de transformation et de consommation. Un engagement politique fort en ce sens permettrait de rassembler les ressources du territoire, en termes d'acteurs et de moyens, afin de renforcer la capacité d'action sur le territoire, et sa résilience.



ANNEXES

Liste des entretiens menés

Personne interrogée	Fonction	Entretien réalisé par :	Date
Denis CROZIER	Chercheur au CEREMA	KY*, GM**, CT***	2017/2/23
Elodie ROCHE	Responsable du programme LEADER au PETR	KY, GM, CT	2017/2/23
Marion DECRAEMERE	Cheffe de projet Urbanisme et Habitat au PETR	KY, GM, CT	2017/2/24
Cyril LECLERC	Chargé de Mission Développement Economique au PETR	KY, GM, CT	2017/2/24
Eric CHEVEE	Conseiller au CESER de la Région Centre Val de Loire	KY, GM, CT	2017/3/2
Michel KRECKE	Président du Conseil de Développement du PETR et Président de l' Association des Amis du Perche	KY, GM, CT	2017/3/3
Emmanuel RONZIER	Notaire à Senonches et La Loupe	KY, GM, CT	2017/3/8
Claire BUTTY	Chargée de Mission Centre-Bourg au PNR du Livradois-Forez	GM	2017/3/11
Alexandre CEALIS	Artisan à EcoPertica	CT, KY	2017/5/12
Alexandra CEALIS	Sociologue spécialiste des évolutions du monde agricole	CT	2017/5/19
Fantine OLIVIER	Traiteur à domicile "Fantine en cuisine"	CT	2017/5/30
William Van den Broek	Co-fondateur de la Mutinerie Village	GM, KY, CT	2017/5/30
Xavier NICOLAS	Maire de Senonches, Président de la Communauté de Communes des Forêts du Perche	GM, KY	2017/5/30
Chantal TRAMOY	Présidente de l'association Développement des Activités Culturelles en Clunisois	СТ	2017/6/7
Franck FOURREAU	Directeur du Développement à l'EPF Normandie	CT	2017/9/9

^{*} KY : Kei YOKOYAMA, **GM : Ghézelaine MOUMENI, *** CT : Coraline THUAL

Sources bibliographiques

Thème I - Renforcer l'attractivité du cadre de vie en centre-bourg Axe 1 : Proposer un modèle d'habitat attractif en centre-bourg

Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL), mars 2007. https://www.anil.org/documentation-experte/etudes-eclairages/2007/le-conventionnement-du-parc-locatif-prive/

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Entre maisons individuelles et habitat collectif : comment concevoir des «opérations d'habitat groupé» ? », Atelier-débat inter-Scot, Mars 2008. http://www.urbalyon.org/Inter-Scot/AffichePDF/html_38

Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable (BRUDED), « Compétence logements locatifs sociaux en cœur de bourg sur la CCVI (35) ». http://www.bruded.org/competence-logements-locatifs-sociaux-en-coeur-de-bourg-sur-la-ccvi-35.html

Chambres régionales de l'ESS Auvergne, Bourgogne, Limousin, Languedoc-Roussillon, Rhônes-Alpes et Midi-Pyrénées, « Guide d'accompagnement de projets collectifs dans l'habitat », 2011. http://www.cress-aura.org/sites/default/files/site-massifcentral/guidehabitat.pdf

Communauté de Communes Val d'Ille, « La politique habitat ». http://www1.valdille.fr/environnement/la-politique-habitat.html

 $DREAL\ Lorraine, «\ Lutter\ contre\ la\ vacance: les\ outils\ pour\ agir\ »,\ D\'ecembre\ 2015.\ http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/content/download/11599/84128/file/bo%C3%AEte%20%C3%A0%20outils.pdf$

Espacités, « Etude sur les logements vacants en Lorraine », 2015. http://www.espacite.com/blog/etude_sur_les_logements_vacants_en_lorraine

EPF Foncier de Bretagne, « Le référentiel foncier et immobilier : un outil pour identifier le potentiel en renouvellement urbain » Les fiches ressources de l'EPF. http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_de_mobilisation_des_possibilites_de_renouvellement_urbain_et_de_densification_cle0f2eb4-1.pdf

Géoconfluences, « Habitat », Glossaire et notions générales, 2005. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/habitat Louer Responsable, « Louer Responsable, c'est quoi ? ». http://www.louer-responsable.fr/fr/rubrique/notre-action

Parc Naturel Régional Livradois-Forez, « Habiter autrement les centres-bourgs en Massif Central : l'exemple du Livradois-Forez », 2014. http://www.parc-livradois-forez.org/IMG/pdf/mp_pdf_pour_web_diffusion_et_impression_en_interne_tbd.pdf

Parc Naturel Régional du Perche, Rapport de la mission « Politique de revitalisation des bourgs-pôles du Perche », 2016.

Axe 2: Renforcer la connexion entre ville et nature

Emmanuel Boutefeu, "Des fleurs aux paysages : villes fleuries, villes paysages", Techni.Cités, 08/10/2006. http://www.territoires-ville.cerema.fr/IMG/pdf/Des-fleurs-aux-paysages-villes-paysages_cle2f5426.pdf

CEREMA, « Nature en ville : la nature comme élément du projet d'aménagement urbain », Certu Fiche n°01 [En ligne], Novembre 2015. http://www.cerema.fr/IMG/pdf/preservation-faune-et-flore-etude29-cerema.pdf

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales, Nos Ruralités, Région Centre-Val-de-Loire, PETR du Perche, « Contrat de ruralité. Le Perche attractif », Accord cadre [En ligne]. http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/BlobServer?blobkey=id&blobno-cache=true&blobwhere=1250170199030&blobheader=application%2Fpdf&blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Parc Naturel Régional des Alpilles, Parcs Naturels Régionaux de France, « Biodiversité et paysage, à la croisée des centres-bourgs », Rencontre mardi1er décembre 2015 [En ligne], Décembre 2015. http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/agenda-federation/alpilles_01_decembre_biodiversite_et_paysage_a_la_croisee_des_centres_bourgs_def.pdf

Programme Une Voirie pour Tous, « Chedigny Village Jardin » [En ligne], Novembre 2014. http://www.rue-avenir.ch/fileadmin/user_upload/resources/Chedigny-mod%C3%A9ration-et-roses.pdf

Axe 3 : Aménager des espaces publics qualitatifs

Thème II - Développer les activités économiques locales

Axe 1 : Structurer les initiatives d'alimentation en circuits courts

Association Développement des Activités Culturelles en Clunisois (DACC), « Un réseau de parrainage au service des artistes », http://www.association-dacc.org/charte.html

Centre de Ressources du Développement Durable (CRDD), Scarpe-Escaut : des circuits alimentaires de proximité, 2016.

Chambre d'Agriculture Manche, Emplois et formations : circuits courts, agritourisme, [En ligne], 2017. http://www.chambre-agriculture-50.fr/emploi-formation/circuits-courts-agritourisme/

COOP de France, « Coopératives et Circuits Courts et de proximité : créer de la valeur en créant du lien », THEMA, 2016.

Des Champs à l'Assiette, De la Terre à l'Assiette : découpe et transformation de viande multi-espèces, Fiche n°3, [En ligne], 2014. http://paysdegueret.info/leader/Pr%C3%A9sentations%20Forum%20DCA/Transformation-DelaTerre%C3%A0lAssiette.pdf

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Rapport du groupe de travail « circuits courts de commercialisation », [En ligne], Mars 2009. http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/rapport du gt circuits courts0409.pdf

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Consommation : manger local partout en France » [En ligne], Juillet 2014. http://agriculture.gouv. fr/consommation-manger-local-partout-en-france

Parc Naturel Régional du Perche, Le Perche: produits fermiers du Perche, [En ligne], 2017. http://fr.calameo.com/read/002490474d092e1335475

Préfet d'Eure-et-Loir, Direction Départementale des Territoires, « Des établissements concentrés sur 3 secteurs », Elements de diagnostic SCOT du PERCHE (p.8), Octobre 2016.

Plateforme Internet des mobilités alternatives à la voiture individuelle du SCOT des Vosges Centrales http://www.scot-vosges-centrales.fr/page/Promotion-de-l-Eco-mobilite-83.html

Axe 2 : Soutenir la filière de réhabilitation énergétique

Association LESA, http://asso-lesa.com/

Bâtiment Durable Normandie, « Enerterre, programme de lutte contre la précarité énergétique» http://www.batiment-normandie.ademe.fr/enerterre-programme-de-lutte-contre-la-precarite-energetique

BATIRAS, « Les formations du CRFP en détail ». http://www.batiras.fr/project/les-formations-du-crfp/

Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, « Promouvoir l'Eco-construction sur son territoire ». http://www.cma28.fr/fiche/promouvoir-l-eco-construction-sur-son-territoire

FOULTIER C., REMY J., « L'auto-réhabilitation accompagnée, une philosophie d'intervention à la croisée de l'action sociale et de l'amélioration de l'habitat », Recherche sociale, n°183, été 2007.

Fréquence Mistral, « A Manosque, l'éco-construction a désormais son centre de formation », Interview radio, 2015. http://www.frequencemistral.com/A-Manosque-l-eco-construction-a-desormais-son-centre-de-formation_a2163.html

Le Mondial du Bâtiment, « Ensemble, la rénovation énergétique est possible! »http://www.lemondialdubatiment.com/ensemble-renovation-energetique/

Loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art.11.

Ministère de la Cohésion des Territoires « Matériaux biosourcés », 2016. http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/produits-de-construction-et-materiaux-bio-sources

Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, « Les filières des matériaux de construction biosourcés : Plan d'actions, avancées et perspectives », Constructions et bioressources, Novembre 2013. https://fr.slideshare.net/Ecima/synthese-travaux-biosources-novembre 2013

Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, « Enerterre, lutte contre la précarité énergétique », http://www.parc-cotentin-bessin.fr/fr/enerterre-lutte-contre-la-precarite-energetique-gc257.html

Parc Naturel Régional du Perche, Pays Perche d'Eure-et-Loir, Mission Habitat-Foncier, 2014.

Parc Naturel Régional du Perche, « Guide pratique : Résorption des logements vacants », 2016. http://fr.calameo.com/read/002490474e0956090e210

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, «Eco-rénover dans les Vosges du Nord, Programme 2015 Habiter Autrement », 2015. http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/upload/documents/AGENDA/Prog-Hab-Autr-2015_WEB.pdf

Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, « Labellisation du Parc naturel régional des Vosges du Nord, Pôle d'Excellence Rural n° D067856 "Développer l'économie de l'habitat durable" », Communiqué de Presse, 2013. http://www.parc-vosges-nord.fr/medias/File/_doc_dyn/french/bat-innovant_suite_-per1361454818.pdf

Pays Sisteronais, « LESA ». http://www.pays-sisteronais-buech.fr/energies-positives/initiative/lien-sens-autonomie/

PREBAT, PUCA, « Amélioration énergétique du patrimoine rural : quelles parts et perspectives pour l'auto-réhabilitation », Appel à propositions de recherche évaluative et exploratoire, Juillet 2013.

PREBAT, PUCA, « L'accompagnement des projets d'auto-réhabilitation par les magasins de bricolage : état des lieux et prospective pour l'amélioration énergétique de l'habitat en milieu rural », Juillet 2015. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_partie_1.pdf

PREBAT, PUCA, « L'accompagnement à l'auto-réhabilitation du logement « tous publics » et l'émergence d'un nouveau métier du bâtiment », Programme PREBAT Amélioration énergétique du patrimoine rural : quelles parts et perspectives pour l'auto-réhabilitation ?, Juillet 2014. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/1_pades_prebat_hybrides_final.pdf

Préfet d'Eure-et-Loir, Direction Départementale des Territoires, Eléments de diagnostic SCOT du Perche, Octobre 2016.

« Réhabilitation, Restauration, Rénovation urbaine », Géoconfluences, Juillet 2005. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rehabilitation-restauration-renovation-urbaine

Région PACA, « Les espaces territoriaux d'accès à la qualification (ETAQ) », http://www.orientationpaca.fr/Contenu/espaces-territoriaux-acces-qualification

Axe 3 : Innover pour faciliter l'implantation de commerces et d'acteurs économiques

Christine Cuenca, Aix-Marseille Université, « FabLab, LivingLab, espace de coworking...: des nouveaux lieux créatifs ? », Pôle Développement Durable et territoires Méditerranéens CERIC/CNRS, AIx-Marseille Université, 07/09/15. https://pddtm.hypotheses.org/296

Camille Giordani-Caffet, « Tiers-lieux de travail : quelles contributions au développement durable des territoires ? — Une approche par l'étude des espaces de coworking », Mémoire professionnel de BAGDE Développement Durable et RSE. 2013. https://fr.slideshare.net/CamilleGiordani/tiers-lieux-coworking-et-developpement-durable-des-territoires-giordanicaffet

Guillaume Ladvie, "Les freelances font campagne", Amédée, 08/05/17, http://www.amedee.co/les-freelances-font-campagne/

Parcs Naturels Régionaux de France, Étude réalisée par Serge Jamgotchian en collaboration avec Pierre André, "Les parcs naturels régionaux, des territoires d'innovation pour le développement des tiers-lieux", Avril 2017. http://www.cedille.pro/wp-content/uploads/2017/06/Etude-Tiers-lieux-PNR-Avril-2017-1. pdf

Télétravailler dans le Haut Jura, "Ouverture de La Cordée, le nouvel espace de coworking de Morez", Avril 2014. http://teletravail-haut-jura.blogspot.fr/2014/04/ouverture-espace-coworking-morez-la-cordee.html

HERAN Frédéric & BRICHET Marie, Rapport final « Commerces de centre-ville et de proximité et modes non motorisés », publication ADEME, 2003. http://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Enquete/velocommerce03rapfin.pdf

Programme régional d'aménagement solidaire des villages et villes moyennes Communauté de communes du Guillestrois, Etude urbaine Phase 3/Fiches pré-opérationnelles

 $http://pas.region paca.fr/file admin/PAS/Guillestrois/Fiches_programmes_mars 2011.pdf$

Thème III) Consolider la gouvernance à toutes les échelles

Axe 1 : Renforcer les liens entre les différentes entités percheronnes par une collaboration partenariale

Salma Loudiyi, « Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont », Norois [En ligne], Avril 2008. http://norois.revues.org/2615

Arripe, Marie-Laure. « Les « Abeilles », l'« Occitan » et la commune « Mesure », de nouvelles monnaies pour une autre économie ? », Empan, vol. 82, no. 2, 2011, pp. 77-82.

ADEME, « Monnaies Locales Complémentaires Environnementales Etat des lieux, impacts environnementaux et efficacité économique », 2016, 175p

Ecosyst'M : covoiturage de proximité et monnaie locale en zone rurale https://www.ledurableasonvillage.com/ecosystm-covoiturage-et-monaie-locale

Parc Naturel Régional Haute Vallée de Chevreuse, « Monnaie locale » [En ligne], 2016. https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/activites-economique/monnaie-locale

SCOT Pays Lauragais, « InterSCOT » [En ligne]. http://www.payslauragais.com/le-scot-schema-de-coherence-territoriale/interscot

SCOT du Pays Vesoul Val-de-Saône, « Inter-SCOT » [En ligne], 2017. http://www.scot-vesoulvaldesaone.fr/construire-ensemble-le-territoire/inter-scot/132-inter-scot.html

SMEAT (InterSCOT Toulousain) http://www.scot-toulouse.org/?page_id=1510

Axe 2 : Équilibrer les potentiels des territoires au sein de l'intercommunalité

 $Club\ PLUI, «\ El\'{e}ments\ de\ cadrage\ juridique\ et\ retours\ d'exp\'{e}riences\ », Fiche\ PLUI\ et\ concertation\ [En\ ligne],\ Avril\ 2014.\ http://www.territoires-ville.cerema.fr/IMG/pdf/PLUi_et_concertation_cle7879e3.pdf$

Ministère de la décentralisation et de la fonction publique, Inspection générale de l'administration, Inspection Générale des Finances, Association des Maires de France, « La mutualisation au service des communes, des intercommunalités et de leurs établissements » [En ligne], 2015. http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp_guide_mutualisation_collectivites_locales.pdf

"Brigade Verte" : SIte internet de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise http://cc82.malomagne.com/fr/preserver/brigade-verte.php

"Carte de fidélité intercommunale": SIte internet de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise http://cc82.malomagne.com/fr/entreprendre/commerce-et-artisanat.php

Axe 3 : Co-construire un projet de territoire avec tous les acteurs ressources en place

Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, « La concertation dans l'élaboration des SCOT », La démarche SCOT-témoins, Journée d'échanges [En ligne], Mai 2004. http://moodle1415.paris-sorbonne.fr/pluginfile.php/271117/mod_resource/content/1/La_concertation_dans_les_SCOT_.pdf

Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT), « La concertation dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT) », Cellule Territoires [En ligne], Septembre 2004. http://www.iaat.org/telechargement/dos_fich/20051222155721_IAAT_SCOT.pdf

 $Syndic at Mixte des Rives du Rhône, « Plan de concertation 2014-2018 », Janvier 2015. \ http://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2015/08/Plan-de-concertation-2014-2018-v4-l.pdf$

Liste des benchmarks

Thème I : Consolider la gouvernance à toutes les échelles

Axe 1 : Renforcer les liens entre les différentes entités percheronnes par une collaboration partenariale

Ayen (19) : Monnaie locale lié au co-voiturage PNR Haute Vallée de Chevreuse : Monnaie locale

Axe 2 : Équilibrer les potentiels des territoires au sein de l'intercommunalité

Communauté de Communes de Lomagne Tarn-et-Garonnaise (82) : "Brigade verte"

Communauté de Communes de Lomagne Tarn-et-Garonnaise (82) : carte de fidélité intercommunale

Axe 3 : Co-construire un projet de territoire avec tous les acteurs ressources en place

Syndicat Mixte des Rives du Rhône : Plan de concertation PNR des Grands Causses (12) : Plateforme Internet

Thème II: Renforcer l'attractivité du cadre de vie en centre-bourg

Axe 1: Proposer un modèle d'habitat attractif en centre-bourg

DREAL Lorraine : Boîte à outils "Lutter contre la vacance"

PNR Livradois-Forez (63) : Programme Habiter Autrement les centres-bourgs du Massif Central Communauté de Communes de Val d'Ille (35) : Compétence "Logement Social en Centre-Bourg"

EPF Foncier de Bretagne : Référentiel Foncier et Immobilier

Axe 2 : Renforcer la connexion entre ville et nature

PNR du Livradois-Forez (63): Programme Habiter Autrement les centres-bourgs du Massif Central Commune de Chédigny (37): Programme "Une voirie pour tous"

Axe 3 : Aménager des espaces publics qualitatifs

PNR du Livradois-Forez (63): Programme Habiter Autrement les centres-bourgs du Massif Central

Commune de Chédigny (37) : Programme "Une voirie pour tous"

PNR des Grands Causses (12) : démarche "des bistrots en milieu rural"

SCOT des Vosges Centrales : Plateforme internet des mobilités alternatives à la voiture individuelle

Thème III : Développer les activités économiques locales

Axe 1 : Structurer les initiatives d'alimentation en circuits courts

Pays Sud Bourgogne (71) : parrainage d'artisans

Puceul (44): CUMA De la Terre à l'Assiette

PNR Scarpe-Escaut (59)

Axe 2 : Soutenir la filière de réhabilitation énergétique

PNR des Marais du Cotentin et du Bessin (50) : programme Enerterre

PNR des Vosges du Nord (67) : site internet "Jéco-rénov' dans les Vosges du Nord"

Région PACA: Centre Régional de Formation Professionnelle "Métiers de l'éco-construction"

Association Liens, Enseignements, Sens, Autonomie (04): Formation certifiée avec le GRETA

Axe 3 : Innover pour faciliter l'implantation de commerces et d'acteurs économiques

Communauté de communes du Guillestrois (05) : Etudes sur la mobilité douce

Arrêt Minute à Pomerol (33): Effets du coworking sur le commerce de proximité

Communauté de Communes la Brie des Morin : enquête en ligne pour identifier les potentiels usagers du co-working

Initiatives télécentres 77: Formation à distance (e-learning) et usages culturels et touristique en lien avec le coworking.

Comptoir Numérique à Saint-Etienne (42) : espace de coworking qui propose des formations aux pratiques numériques pour les séniors

Morez (39): installation de l'espace de co-working La Cordée

Crédits

Photos: DDT 28

